

Document
N°. 36



© Publié par la Fondation Konrad Adenauer

Imprimerie COPEF, juin 2005

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les vues de la Fondation Konrad Adenauer et n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.



Actes du colloque international sur :
**« L'intégration des Forces armées et de Sécurité
dans les sociétés démocratiques »**
du 29 mars au 1^{er} avril 2005 au Marina Hôtel / Cotonou



Photo de famille

Table des matières

Résumé.....	
Executive summary.....	
A.	RAPPORT GENERAL
Introduction du document	
1. Les cérémonies d'ouverture et de clôture	
2. Synthèse des communications et des débats....	
Communication 1 :	
Les outils de contrôle politique des armées en démocratie : cas de la République fédérale d'Allemagne	
Communication 2 :	
Les outils de contrôle politique des armées en démocratie : exemple de la commission de défense et de sécurité de l'Assemblée Nationale du Burkina Faso	
Communication 3 :	
Education civique dans les casernes : nécessité ou effet de mode ?	
Communication 4 :	
Les forces armées fédérales d'Allemagne (la <i>Bundeswehr</i>) dans la démocratie fédérale : le principe de <i>l'Innere Führung</i> (code moral)	
Communication 5 :	
Le citoyen en uniforme et les exigences d'un code de conduite en démocratie	
Communication 6 :	
Recherche de cohésion entre Forces Armées et Société Civile : l'expérience du Comité Armée et Démocratie au Niger	
3. Les discussions en panel	
3.1 Les participants au panel	
3.2 Le point des discussions	
3.2.1 Méthodologie	
3.2.2 Les grands axes de discussion.....	
3.2.3 Les grandes conclusions	
4. Les motions de remerciements, de recommandations et de résolutions	
4.1 La motion de remerciements.....	
4.2 La motion de recommandations.....	
4.3 La motion de résolutions	

B. LES COMMUNICATIONS

Discours inaugural de son Excellence M. le Ministre d'État Chargé de la Défense Nationale.....

Le mode de quota par région en matière de recrutement dans l'Armée comme facteur de stabilité institutionnelle et de cohésion nationale au Bénin par Pierre OSHO

Communication 1 :

Les outils de contrôle politique des armées en démocratie : cas de la République fédérale d'Allemagne Honorable par Dr Conny MAYER, membre du Bundestag (parlement fédérale d'Allemagne)

1. Introduction
2. Organisation de l'État.....
 - 2.1 Séparation de la police et de la *Bundeswehr*.....
 - 2.2 Exceptions
 - 2.3 Organisation et structure des forces armées
3. Les instruments du contrôle parlementaire.....
4. La loi sur la participation du Parlement dans la prise de décision de l'envoi de troupes à l'étranger
5. Discussions en cours

Communication 2 :

Les outils de contrôle politique des armées en démocratie : exemple de la commission de défense et de sécurité de l'Assemblée Nationale du Burkina Faso par Siméon SAWADOGO, président de la commission des affaires étrangères et de la défense

1. Introduction
2. La problématique du contrôle politique des armées en démocratie
3. Les outils de contrôle politique des armées en démocratie
 - 3.1 Les outils de contrôle politique des armées suivant les dispositions de la constitution du Burkina Faso.....
 - 3.2 Les outils de contrôle dans les dispositions du règlement de l'Assemblée Nationale
 - 3.3 Le pouvoir de décision budgétaire
 - 3.4 Le pouvoir de ratification des traités et accords internationaux
 - 3.5 Les procédures et usages parlementaires à la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense
4. Les perspectives pour un meilleur contrôle politique des armées

Communication 3 :

Education civique dans les casernes : nécessité ou effet de mode ? par Charles Yaovi DJREKPO, professeur de droit public à la retraite

1. Introduction
2. L'objet de l'éducation civique
3. La pertinence de l'éducation civique.....
4. La nécessité de l'éducation civique et patriotique dans les casernes
 - 4.1 La spécificité des missions et responsabilités des forces armées africaines
 - 4.2 La spécificité de l'environnement dans lequel évoluent les armées africaines
5. Conclusion

Communication 4 :

Les forces armées fédérales d'Allemagne (la *Bundeswehr*) dans la démocratie fédérale : le principe de *l'Innere Führung* (code moral) par Lieutenant-colonel Carl-Mathias WILKE du centre pour la formation morale et civique des forces armées allemandes

1. Introduction.....
2. Qu'est ce que *l'Innere Führung* ?
3. *Innere Führung* - Les débuts
- 3.1 Les pierres angulaires du concept
- 3.2 Les objectifs et les principes de *l'Innere Führung*
- 3.3 Les champs d'application de *l'Innere Führung*
4. La pédagogie.....
5. Comment les idées de *l'Innere Führung* sont-elles transmises et propagées ?.....
6. *L'Innere Führung* - un défi pour demain ?

Communication 5 :

Le citoyen en uniforme et les exigences d'un code de conduite en démocratie par Colonel Amadou Sagafourou GUEYE du ministère de la Défense et des anciens combattants du Mali

1. Introduction.....
2. Contexte actuel et relations civilo-militaires
3. Rôle et missions des forces armées et de sécurités
4. Eléments pour la définition d'un code de conduite et mesure à mettre en œuvre
5. Conclusion.....

Communication 6 :

Recherche de cohésion entre Forces Armées et Société Civile : l'expérience du Comité Armée et Démocratie au Niger par Dr. Boukari DODO, président du Comité armée et démocratie au Niger

1. Introduction.....
2. L'évolution des relations armée-nation dans le contexte socio-politique nigérien
- 2.1 Les relations Armée-Nation sous le régime civil de Hamani Diori
- 2.2 Les relations Armée - Nation sous les régimes militaires de Seyni Kountché et Ali Saibou
- 2.2.1 Sous le régime militaire d'exception de Seyni Kountché
- 2.2.2 Sous le régime militaire du Général Ali Saibou, fondateur de la 2^{ème} République
- 2.3 Les relations armée-nation au cours de la période démocratique
3. Contexte et Portée de l'organisation du Colloque international «Armée et Démocratie en Afrique : cas du Niger »
4. Le Comité National de Suivi et de Mise en Œuvre des Recommandations du Colloque « Armée et Démocratie en Afrique : cas du Niger » : création, ancrage institutionnel, activités menées et évaluation de leur impact sur les Forces Armées.....
- 4.1 Création et ancrage institutionnel.....
- 4.2 Activités menées
- 4.2.1 But et objectifs de la formation civique.....
- 4.2.2 Contenu et méthodologie de la formation civique
- 4.3 Evaluation de l'impact des activités du Comité Armée et Démocratie
5. Perspectives.....

ANNEXES

1. Allocution d'ouverture du Représentant Résident de la Fondation Konrad Adenauer, M. Klaus D. LOETZER
2. Allocution de clôture du Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale, M. Pierre OSHO
3. Allocution de clôture du Représentant Résident de la Fondation Konrad Adenauer Konrad, M. Klaus D. LOETZER
4. Liste des Participants au séminaire
5. Programme du Colloque

Résumé

Initié en partenariat avec le Ministère béninois en charge de la Défense Nationale, le colloque sur **l'Intégration des forces de défense et de sécurité dans les sociétés démocratiques** tenu au Bénin Marina Hôtel du 29 mars au 1^{er} avril 2005 a connu la participation d'une trentaine d'officiers supérieurs et de Députés venus de sept (7) pays que sont : l'Allemagne, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger et le Togo.

Les objectifs fixés à ce colloque sont au nombre de quatre (4) notamment :

- Contribuer au renforcement de la culture démocratique au sein des forces armées et de sécurité africaines et à leur respect absolu pour les valeurs morales, civiques et politiques contenues dans les constitutions nationales ;
- Renforcer l'engagement des cadres militaires à respecter et faire respecter, dans l'accomplissement de leurs missions, les valeurs qui fondent la démocratie, l'Etat de droit et une armée républicaine ;
- Partager avec les participants, l'expérience allemande en s'appuyant sur le concept de *l'Innere Führung* (code moral) qui est le mécanisme par lequel les citoyens en uniforme de la République Fédérale d'Allemagne renforcent quotidiennement leur participation au processus démocratique et au meilleur fonctionnement de l'Etat de droit ;
- Créer par ce colloque, un cadre d'échanges entre les hommes en uniforme et les personnalités politiques en charge des questions de défense et de sécurité dans les pays participants.

Ainsi, à travers les discours d'ouverture comme de clôture, les communications et les discussions en panel, les participants ont confronté leurs expériences théoriques et pratiques sur différentes thématiques telles que *les modes de recrutement dans les Armées africaines dans un contexte multiethnique, les mécanismes de contrôle politique des Armées, la nécessité du renforcement de l'éducation civique dans les casernes et les exigences d'un code de conduite du citoyen en uniforme en démocratie.*

Les débats qui ont suivi ces présentations ont soulevé d'importantes interrogations dont les principales ont porté sur :

- La pertinence des moyens de contrôle parlementaire efficace des Armées et leurs instruments de mise en oeuvre (par exemple le contrôle parlementaire concernant l'acquisition du matériel qui relève du secret des affaires relatives à la défense) ;
- La théorie des baïonnettes intelligentes et le devoir de désobéissance du soldat en cas d'ordre manifestement illégal (y compris la protection du soldat qui désobéit aux ordres de son supérieur hiérarchique) ;
- Le mimétisme institutionnel vu comme une paresse de l'intelligentsia africaine à élaborer des solutions propres à l'Afrique ;
- La primauté des valeurs constitutionnelles sur les vertus traditionnelles en tant que spécificité de la loi militaire ;
- La nécessité d'instituer des journées portes ouvertes pour faire connaître l'armée à la société civile.

A toutes ces préoccupations, la confrontation des idées et expériences entre communicateurs et participants a permis de dégager des approches de solutions satisfaisantes pour tous. Ainsi, au terme de trois jours d'intenses travaux, les participants au colloque de Cotonou ont compris et décidé de :

- Restituer dans leurs armées respectives, les enseignements reçus dans le colloque ;
- Approfondir et mettre en application les conclusions du colloque ;
- Travailler à faire des Armées africaines, des entités républicaines au service des Constitutions et des Institutions politiques ;

- S'investir pour faire des Armées des pays de la sous-région, un creuset de cohésion et d'unité nationale ;
- Maintenir le cadre de discussion de ce colloque comme lieu d'échanges et de concertation entre les citoyens en uniforme et les responsables politiques en vue de favoriser une meilleure intégration des Armées aux nations.

Executive Summary

The conference **Democratic Control of the Armed Forces** (l'Intégration des forces de défense et de sécurité dans les sociétés démocratiques) that took place from 29th March to 1st April 2005 at the Benin Marina Hotel, Cotonou, was organised by the Regional Office of the Konrad Adenauer Foundation in collaboration with the Benin Ministry of National Defence and brought together about thirty staff officers and members of parliament from seven countries: Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Germany, Mali, Niger and Togo.

The conference aimed at the following four main objectives:

- To contribute to the fostering of a democratic culture in African armed and security forces and to advance the respect of the military for the moral, civic and political values enshrined in the national constitutions;
- To reinforce the commitment of the top ranking officers towards the respect for the values on which democracy, the rule of law and a republican army are based;
- To share with the participants the experience of Germany concerning the concept of the "*Innere Führung*" (Leadership and Civic Education) which is the mechanism by which the military in the Federal Republic of Germany enhance on a daily basis their participation in the democratic process and guarantee a smooth functioning of the rule of law;
- To provide a platform and framework of exchange between the military and the political leaders in charge of matters related to the defence and security of their respective countries.

Through the papers presented and the subsequent discussions, the participants had the opportunity to compare their practical experiences with the relevant theories regarding various topics such as *the modes of recruitment in the armed forces with particular reference to multiracial African states, the mechanism of the political control of the armed forces, the need to reinforce civic education in the army and the requirements of the code of conduct of the military in a democratic state.*

The debates that followed raised relevant questions, mainly on the following aspects:

- The significance of an effective parliamentary control of the armed forces and the appropriate instruments to do so (e.g. the parliamentary control of the acquisition of military equipment as part of national defence secret);
- The theory of the "baïonnettes intelligentes" (military intelligentsia) and the obligation of the soldier to disobey an illegal order (including the protection of the soldier who disobeys such orders);
- Institutional mimicry seen as a manifestation of the laziness of African intellectuals to develop genuine Africa solutions;
- The primacy of constitutional values as a characteristic of military laws over traditional virtues;
- The need of establishing public open days in order to enable the civil society to better know the army.

All these problems voiced by the participants could be clarified through the exchange of ideas and experiences between the presenters and the participants. This approach enabled the participants after three days of intensive deliberations to formulate the following resolutions:

- Conveying to their respective armies the lessons learnt at this conference;
- Improving and applying the findings of this conference;
- Working towards making the African armed forces real republican bodies committed to the respect of constitutions and political institutions;
- Endeavouring to make the armies in the west African region become an arena of national cohesion and unity;
- Maintaining the organization of such conferences as a forum of exchange and discussions between the military and political leaders with a view to enhancing the democratic participation of armed forces in public life.

A. RAPPORT GENERAL

Introduction du document

A partir de 1996, la Fondation Konrad Adenauer a initié des colloques internationaux sur le thème générique « Militaire et Démocratie ». Il y a eu au total 3 éditions de cet important forum: à Ouagadougou en 1996, à Bamako en 1997 et à Cotonou en 1998. L'organisation de ces colloques rentre évidemment dans le cadre de son volet d'éducation civique inclus dans son programme global de promotion de la démocratie en Afrique de l'Ouest (PBWA). Après la tenue de ces différentes rencontres internationales entre les officiers des armées de la sous-région ouest-africaine et les civils, la Fondation a maintenu et renforcé sa coopération avec les Forces armées de la sous-région en diversifiant ses activités avec celles-ci.

Cette année la Fondation a renoué avec cette tradition de grande rencontre internationale entre militaires et civils en initiant, en collaboration avec le ministère béninois en charge de la défense nationale, un colloque international sur un thème plus mûri et exhaustif: « Intégration des Forces armées et de sécurité dans les sociétés démocratiques. »

Celui-ci a réuni, du 29 mars au 1^{er} avril 2005 au Bénin Marina Hôtel de Cotonou, une trentaine d'officiers supérieurs des armées et de parlementaires venus d'Allemagne, du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger et du Togo.

Il s'est fixé les objectifs suivants:

- Contribuer au renforcement de la culture démocratique au sein des forces armées et de sécurité africaines et à leur respect absolu pour les valeurs morales, civiques et politiques contenues dans les constitutions nationales ;
- Renforcer l'engagement des cadres militaires à respecter et faire respecter, dans l'accomplissement de leurs missions, les valeurs qui fondent la démocratie, l'Etat de droit et une armée républicaine ;
- Partager avec les participants l'expérience allemande en s'appuyant sur le concept de *l'Innere Führung* (code moral) qui est le mécanisme par lequel les citoyens en uniforme de la République Fédérale d'Allemagne renforcent quotidiennement leur participation au processus démocratique et un meilleur fonctionnement de l'Etat de droit ;
- Créer par ce colloque, un cadre d'échanges entre les hommes en uniforme et les personnalités politiques en charge des questions de défense et de sécurité dans les pays participants.

Les travaux du colloque ont essentiellement consisté en:

- La cérémonie d'ouverture solennelle ;
- La présentation de six (6) communications suivie de débats ;
- Les discussions en panel ;
- La cérémonie de clôture.

Le présent rapport est le reflet des travaux du présent colloque.

1. Les cérémonies d'ouverture et de clôture

La cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture du colloque sur l'Intégration des forces armées et de sécurité dans les sociétés démocratiques a été placée sous la présidence du Ministre d'Etat chargé de la défense nationale. Elle a été animée par trois (3) allocutions :

- L'allocution de M. Klaus D LOETZER, Représentant résident de la Fondation Konrad Adenauer ;
- L'allocution de son Excellence Dr Peter WIENAND, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne près le Bénin ;
- L'allocution d'ouverture de son Excellence monsieur Pierre OSHO, Ministre d'Etat, chargé de la défense nationale.

Le Représentant résident de la Fondation Konrad Adenauer s'est réjoui de prendre la parole au nom du Président de ladite Fondation pour souhaiter la bienvenue aux participants venus de l'Allemagne, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Togo et du Bénin.

M. LOETZER informe que la Fondation conduit un programme de promotion de la démocratie en Afrique de l'ouest qui fait de l'éducation civique des militaires un volet remarquable. Dans ce cadre plusieurs colloques ont été organisés depuis 1996 au Burkina Faso, 1997 au Mali et 1998 au Bénin dont l'une des recommandations fondamentales a été la promotion de l'éducation civique dans les casernes. La mise en œuvre de cette recommandation a permis d'atteindre au sein des armées des pays de la sous région ouest africaine près de 1.250 militaires au titre de la formation des formateurs et près de 10.000 soldats en tenant compte de la répercussion sur l'ensemble de l'effectif des armées.

La Fondation Konrad Adenauer a enrichi son programme d'une nouvelle approche, celle d'une meilleure implication des forces armées et de sécurité dans les sociétés démocratiques. Le Représentant résident souligne que cette approche fait l'objet du thème du présent colloque international qui se veut un forum de discussions et d'échanges fructueux pour la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit.

M. LOETZER s'est dit heureux de savoir que Son Excellence monsieur le ministre d'Etat, chargé de la défense nationale du Bénin a accepté de faire des réflexions sur la question de l'équilibre ethnique comme facteur de stabilité institutionnelle et de cohésion nationale. Car, estime-t-il, cette question fait partie des éléments garantissant le succès de la démocratie en Afrique.

A la fin de son propos, le Représentant Résident de la Fondation Konrad Adenauer a réitéré ses remerciements à l'endroit des ministres en charge de la défense des pays participants, du Chef d'Etat Major général des armées béninoises et à l'endroit des hôtes venus d'Allemagne qui partageront, avec l'assistance, leur expérience.

La deuxième intervention a été celle de son Excellence, Dr Peter WIENAND, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne près le Bénin.

Son Excellence monsieur l'ambassadeur apprécie que l'Allemagne et le Bénin partage les valeurs de démocratie libérale qui constitue le socle pour un développement durable dans le contexte de la mondialisation. La coopération militaire entre les deux pays est intense et couvre les domaines du génie militaire et de l'assistance technique.

M. WIENAND a estimé que les actions de la Fondation Konrad Adenauer en direction des armées de la sous région vient compléter de manière exceptionnelle l'intervention de la coopération allemande au développement.

Le discours d'ouverture de Son Excellence monsieur Pierre OSHO, ministre d'Etat chargé de la défense nationale du Bénin a pris l'allure d'une communication à la demande de la Fondation Konrad Adenauer. Son intervention est axée sur trois points : un état des lieux sommaire de l'environnement politique et socioéconomique des Etats africains; la définition du rôle de l'armée dans le contexte démocratique africain puis la présentation de l'expérience béninoise de la gestion de son armée.

Le ministre d'Etat, chargé de la défense, a présenté un tableau sombre et préoccupant de la situation de la plupart des pays africains. Il souligne que la fin de la guerre froide a été pour l'Afrique un moment d'ambiguïté, de perte de repères et d'errements, une période de tâtonnement et de trébuchement, d'instabilité, de crises et de conflits. On observe chez les Africains des sentiments d'amertume, de désenchantement et de désolation, du fait de la résurgence des nationalismes et de la multiplication des conflits fratricides, avec leur corollaires d'horreur et d'atrocité que sont les génocides, l'embrigadement des enfants soldats, les viols, les camps de réfugiés où s'entassent des millions d'orphelins, de femmes, de vieillards et de bras valides cruellement meurtris et désespérément impotents. Il convient donc, dira le ministre, d'œuvrer à la survie de l'Afrique, à sa renaissance, à son développement et à son rayonnement.

Dans cette optique la place, le rôle et le devenir de l'armée, dans le dispositif et le fonctionnement du système institutionnel de nos pays confrontés aux défis de la modernité et du développement paraît éminemment important. En énonçant le principe qu'une armée doit être au service de la démocratie, monsieur Pierre OSHO soutient que le climat de paix sociale et de stabilité institutionnelle reste largement tributaire de la qualité des interactions dialectiques entre les forces armées et de sécurité et les institutions démocratiques. A l'évidence, les nouvelles démocraties africaines ont besoin de se doter de forces armées et de sécurité dépolitisées, professionnalisées, intégrées, à la disposition de l'autorité publique et s'occupant exclusivement de leur mission traditionnelle.

Le ministre d'Etat a présenté, dans son troisième axe d'intervention, l'expérience béninoise de la gestion des forces armées béninoises notamment le mode de quota par région en matière de recrutement dans l'armée comme facteur de stabilité institutionnelle et de cohésion nationale au Bénin. Dans la composition des armées et des forces de sécurité, il est tenu compte dans le recrutement des soldats d'une répartition par région. Le recrutement dans les Forces armées béninoises repose sur la loi n° 63-5 du 30 mai 1963 qui en fixe les conditions et les modalités. Cette expérience permet de dire que l'armée béninoise constitue le creuset de l'unité nationale, l'émanation la plus authentique de la nation, le serviteur le plus loyal du peuple béninois, de sa constitution et de ses institutions.

Pour terminer son propos le ministre d'Etat, Pierre OSHO a souligné la nécessité de mettre en œuvre un programme de formation des personnels des armées. Il a évoqué à juste titre le partenariat très fécond entre les armées et la Fondation Konrad Adenauer pour l'inculcation de l'éthique citoyenne et des valeurs civiques fondamentales.

Le ministre a ouvert le colloque en invitant les participants à confronter les différentes expériences et à faire des propositions d'approches et d'actions synergiques.

La cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a été essentiellement marquée par deux allocutions : celle du Représentant Résident de la Fondation Konrad Adenauer et celle du Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale.

Dans son allocution, le Représentant Résident de la Fondation Konrad Adenauer a indiqué qu'à travers les travaux qui ont marqué la rencontre, les participants ont confronté l'exemple de la République fédérale d'Allemagne en matière d'intégration de l'armée avec les expériences de la sous-région ouest-africaine, ce qui leur a permis de mesurer l'importance de l'implication des forces armées dans la vie publique. Il a évoqué le caractère bref du colloque avant de reconnaître qu'il a tout de même favorisé des discussions franches et de haut niveau entre les participants. Il a ensuite rappelé à l'assistance le voyage d'étude que la FKA prévoit organiser du 11 au 23 octobre 2005 au *Zentrum Innere Führung* de l'armée allemande, tout en rappelant les objectifs assignés à ce voyage. Pour finir il a émis le vœu de voir se créer dans la sous-région ouest-africaine un centre de formation morale et civique des forces armées africaines à l'instar de celui allemand (*Zentrum Innere Führung*).

A son tour, le Ministre Pierre OSHO a pris la parole pour dans un premier temps reconnaître la pertinence et la profondeur des débats qui ont été menés au cours des travaux et en a félicité les participants. Ensuite il a rappelé le sens du concept de citoyenneté pour dire que sa promotion n'est pas uniquement du ressort de l'état mais de toutes les composantes de la société y compris des forces armées car a-t-il ajouté l'armée est indispensable à la démocratie tant par sa fonction de défense et de sécurité que par son rôle de garant de l'ordre républicain et du cours harmonieux de la vie démocratique et institutionnelle. Il a exhorté les participants à traduire en actes concrets les résolutions prises au terme du séminaire et à devenir des chantres de la promotion de la citoyenneté. Il a souligné le rôle important de promotion de la démocratie et de la paix joué par la FKA dans la sous-région avant de remercier au nom du gouvernement béninois pour avoir organisé cet important colloque.

2. Synthèse des communications et des débats

Six (6) communications, des débats et des discussions en panel ont été présentés au cours de ces trois jours de formation sous la modération de Gilles BADET (Professeur Assistant à la faculté de droit de l'Université d'Abomey Calavi / Bénin).

Communication 1

Les outils de contrôle politique des armées en démocratie : cas de la République d'Allemagne

par Dr Conny MAYER, membre du Bundestag (parlement fédéral d'Allemagne)

▪ Synthèse de la communication

L'honneur est revenu au Dr Conny MAYER, membre du Bundestag (parlement fédéral d'Allemagne) de présenter la première communication du colloque.

La présentation de cette communication, par vidéo projecteur, a suivi trois axes d'intervention :

- La présentation de l'organisation de l'Etat allemand ;
- La présentation de l'organisation et de la structure des forces armées allemandes ;
- L'énumération des instruments du contrôle parlementaire des armées en démocratie.

Le système de la République Fédérale d'Allemagne repose, comme c'est le cas dans la plupart des démocraties libérales, sur la séparation des pouvoirs entre le gouvernement fédéral représentant le pouvoir exécutif, la Bundestag, représentant le pouvoir législatif et les cours et tribunaux représentant le pouvoir judiciaire. La République Fédérale d'Allemagne compte en tout 16 Etats (les *Länder*) et présente un système politique caractérisé par un régime démocratique de type parlementaire : ce sont, en effet, les parlementaires qui désignent les autres organes du pouvoir d'Etat dont le chancelier fédéral.

Quant à l'organisation et la structure des forces armées, le communicateur a présenté l'armée allemande, la Bundeswehr, composée de :

- L'armée de terre ;
- La marine ;
- Les forces aériennes ;
- Le personnel sanitaire.

Cette armée qui dépend de ministère fédéral de la défense en temps de paix et du Chancelier fédéral en période d'état de défense se veut une armée de conscription avec un service militaire obligatoire de 9 mois pour tous les citoyens allemands de la tranche d'âge comprise entre 18 et 45 ans. On observe une séparation des forces armées fédérales et de la police; les premiers s'occupant de la sécurité extérieure et de la défense des frontières (Corps fédéral de protection des frontières) et les seconds de la sécurité intérieure des Länder.

Le Dr Conny MAYER a abordé en dernier axe de son intervention la question du contrôle politique des armées en démocratie dans le contexte allemand.

On retient de son exposé qu'il existe cinq (5) instruments de contrôle exercé par le Bundestag sur la Bundeswehr. Il s'agit de :

- De l'approbation, par le parlement, du budget de l'armée fédérale ;
- De l'approbation, par le parlement, de certaines dépenses du ministère fédéral de la défense dont les montants sont supérieurs à 25 millions d'euros ;
- Des différentes missions d'enquête effectuées par la commission de la défense du parlement pour contrôler le fonctionnement de la Bundeswehr ;
- De l'institution des commissaires parlementaires aux forces armées pour protéger les droits fondamentaux des soldats ;

- Du droit d'approbation préalable des décisions relatives aux interventions à l'étranger de la Bundeswehr.

La communicatrice a conclu son exposé en évoquant les sujets concernant l'armée allemande et qui animent l'actualité des débats parlementaires : c'est la question de l'autorisation à la Bundeswehr d'intervenir en urgence à l'étranger; c'est la question de l'intervention à l'intérieur du territoire allemand de la Bundeswehr en cas de terrorisme international et c'est enfin la question du choix entre une armée de conscription et une armée professionnelle.

Ce premier thème a fait l'objet de la troisième communication du colloque avec cette fois-ci pour cas illustratif la Commission des affaires étrangères et de la défense du parlement burkinabé.

Communication 2

Les outils de contrôle politique des armées en démocratie : exemple de la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense de l'assemblée nationale du Burkina Faso

par Siméon SAWADOGO, président de la commission des affaires étrangères et de la défense

▪ Synthèse de la communication

Cette communication a été présentée par le député Siméon SAWADOGO, Président de la commission des affaires étrangères et de la défense.

En introduction à sa communication, l'honorable député SAWAGOGO a noté, avec les avancées significatives enregistrées par la démocratie à travers le monde, une évolution du rôle des forces armées. Elles se sont vues assigner de nouvelles missions plus larges telles que la protection de la République, la souveraineté du territoire, les missions du maintien de la paix, les tâches de sécurité intérieure et la participation au développement. La communication est structurée en trois grands axes :

- La problématique du contrôle politique des armées en démocratie ;
- Les outils de contrôle politique des armées au Burkina Faso ;
- Les perspectives pour un meilleur contrôle politique des armées.

De par leur nature, leur organisation et leur domaine d'intervention, le contrôle des forces armées suscite des interrogations. Dans un contexte de démocratisation avec l'adoption de constitutions qui dictent les règles de fonctionnement de l'Etat, assurant la mise en place d'institutions représentatives et garantissant les libertés politiques et civiles, les forces armées n'échappent pas aux règles de contrôles républicains.

Les outils de contrôle politiques des armées au Burkina Faso sont d'ordre conventionnel (ratification des accords et traités), d'ordre constitutionnel et d'ordre législatif : les articles 101, 106 et 149 de la constitution burkinabé du 2 juin 1991 donne compétence au législateur de fixer les principes fondamentaux de l'organisation de la défense nationale, d'autoriser la déclaration de guerre et l'envoi de troupes à l'étranger et de ratifier les traités de paix.

A l'Assemblée nationale, l'honorable député fait observer que les outils de contrôle des armées sont divers. On retient :

- L'autorisation et la vérification des dépenses en matière de défense et de sécurité à travers le pouvoir de décision budgétaire ;
- Les questions orales ou écrite et les questions d'actualité ;
- La commission d'enquête parlementaire ;
- Les missions d'information ;
- La Commission des affaires étrangères et de la défense qui intervient dans les domaines essentiels liés à l'organisation générale de la défense et de la sécurité, à la politique de coopé-

ration dans le domaine militaire et au recrutement des personnels militaires des armées, gendarmerie et justice militaire.

Cette commission, dira le communicateur, reçoit le plus grand nombre de dossiers à l'Assemblée nationale.

Abordant le chapitre des perspectives pour un meilleur contrôle politique des armées, l'honorable SAWAGOGO a réaffirmé qu'en raison des mutations des armées, du contexte régional et international mouvant, le contrôle politique est irréversible et va de plus en plus croissant. Pour le réussir il évoque deux conditions essentielles à savoir que :

- Les acteurs du contrôle politiques des armées doivent se convaincre de la nécessité de ce contrôle ;
- Une mise en confiance de toutes les composantes de la société sur la conduite du processus démocratique.

L'honorable SAWADOGO a conclu sa communication en estimant que le contrôle politique de l'armée en démocratie relève tout simplement d'une exigence de bonne gouvernance.

▪ La synthèse des débats

Les débats ont d'une part porté sur l'allocation d'ouverture du Ministre d'Etat; et d'autre part, sur les communications présentées.

S'agissant de l'allocation solennelle du Ministre d'Etat, certains participants tout en reconnaissant la qualité et la pertinence de l'intervention du Ministre d'Etat sur le mode de quota par région en matière de recrutement dans l'armée, ont cherché à savoir si ce recrutement est uniquement limité aux soldats ou élargi aux officiers; d'autres ont voulu savoir si en dehors de la loi n° 63-5 du 29 mai 1963, il y avait d'autres dispositions particulières concernant le recrutement par ethnie. D'autres encore commentant le discours du Ministre d'Etat, ont manifesté leur désaccord par rapport au concept de la démocratie populaire évoqué par le Ministre pour qualifier la situation d'avant 1990 qui n'avait rien de démocratique puisqu'il s'agissait d'une révolution dans laquelle le peuple était l'otage de l'armée. Mais l'on est surtout revenu sur l'interférence du politique dans la nomination de certains officiers à des postes stratégiques sans la prise en compte du critère de l'équilibre régional.

Des réponses ont été apportées à ces différentes préoccupations des participants par des officiers béninois présents dans la salle.

De façon générale, les officiers ont estimé qu'il y a de leur part, une volonté permanente de tenir compte de l'équilibre régional dans le recrutement des soldats. Ce recrutement qui suit une procédure à plusieurs phases (courses, visite et contre-visite etc.) se fait dans la phase de sélection avec la collaboration des associations de développement et des autorités locales.

Mais dans l'hypothèse de la formation des officiers, la procédure apparaît plus complexe et ne respecte pas toujours la règle du quota puisque c'est par voie de concours que se fait la sélection et seuls les meilleurs reconnus par les experts étrangers sont promus.

En outre, le souci de respecter l'équilibre dans le recrutement peut s'observer dans le choix de l'officier promu et de son adjoint qui, lui, est originaire d'un autre département.

Par ailleurs, les officiers ont estimé qu'il était nécessaire de nuancer la question de la responsabilité du militaire dans la violation des droits des soldats car depuis 1990, les soldats victimes d'une quelconque violation de leurs droits dans le cadre de leur fonction, peuvent désormais saisir les juridictions compétentes mais le problème qui reste sans solution est celui du suivi des décisions rendues par ces juridictions.

En ce qui concerne les communications présentées par le Dr Conny MAYER et l'Honorable député Siméon SAWADOGO, les séminaristes se sont plus intéressés à l'expérience allemande des outils de contrôle politique de l'armée qui présentait quelques particularités comparativement aux cas africains.

Les principales questions ont porté entre autres sur :

- La pertinence des moyens de contrôle parlementaire dont le plus important est celui du commissaire parlementaire aux forces armées qui reçoit la plainte des soldats ;
- L'existence ou non de syndicat de soldats allemands ;
- La nature et le suivi des plaintes formulées ;
- La procédure d'envoi des troupes allemandes à l'étranger ;
- L'acquisition du matériel qui relève du caractère secret des affaires relatives à la défense.

Des réponses appropriées ont été apportées à ces différentes préoccupations par le Dr Conny Mayer et par le Lieutenant-colonel Carl-Mathias WILKE pour des précisions jugées parfois nécessaires.

Il ressort de leur intervention que le commissaire parlementaire aux forces armées est un député élu dont la fonction s'exerce en toute autonomie vis-à-vis du gouvernement et de tout autre groupe constitué. Il peut être désigné parmi ses pairs ayant un certain mérite, une certaine connaissance de la fonction législative et qui n'a nécessairement pas une formation initiale de militaire. Le Parlementaire chargé des forces armées n'a pas de pouvoir d'injonction; il présente au parlement un rapport annuel à l'usage de le Bundestag et qui est publié dans les médias. La plupart des plaintes reçues peuvent porter sur les conditions de vie des soldats (logement, habillement, alimentation, l'assistance des familles des soldats envoyés à l'étranger, etc) ou sur les questions de discrimination (liées au sexe, à la religion, etc).

Un participant a déploré l'inexistence d'une loi relative au commissaire parlementaire des forces armées au Bénin et estimé que les plaintes dont ils avaient connaissance à l'Assemblée Nationale étaient renvoyées à la Cour Suprême avec tous les risques de pesanteurs de l'exécutif sur la justice.

S'agissant de l'envoi des soldats à l'étranger, il s'agit d'une prérogative qui incombe principalement au Parlement qui juge de l'opportunité de la prise de décision d'envoi mais cette prérogative constitutionnelle peut être contournée en cas de péril en la demeure ou de catastrophes naturelles à des fins d'aide humanitaire quitte à ce que le Bundestag approuve ultérieurement ou rejette la demande gouvernementale en rappelant les troupes.

En outre, il importe de souligner qu'il n'existe pas formellement un syndicat classique de soldats allemands qui n'auraient pas de vocation à la neutralité politique. Toutefois, les soldats peuvent s'organiser dans des associations représentatives dont la mission est d'informer l'opinion publique sur leur condition de travail.

Enfin, la question de l'acquisition du matériel militaire relevant des secrets de défense a été évoquée.

Par analogie à l'expérience allemande, les débats sur l'expérience burkinabé de l'outil de contrôle politique de l'armée en démocratie, ont aussi rappelé la procédure d'envoi des militaires à l'étranger et la question de l'effectif des contingents. C'est une nouveauté des pays africains de la période post-guerre froide qui requiert nécessairement l'approbation du parlement à qui incombe cette prérogative constitutionnelle. Des participants ont même suggéré de légiférer par ordonnance pour éviter le vide juridique qui pourrait retarder l'envoi d'urgence des troupes en mission à l'étranger. D'autres participants ont cherché à savoir l'objectif fondamental du contrôle politique de l'armée : est-ce pour éviter les coups d'Etat ou renforcer la mission de l'armée ?

Le communicateur a estimé que la problématique dont il s'agit relève de la législation de chaque pays qui définit l'opportunité d'envoi des soldats; et néanmoins qu'il n'est pas favorable à une législation par ordonnance en cette matière sensible et en conclut que ce genre de contrôle n'est pas forcément coercitif car il permet aussi de déceler les insuffisances de nos armées.

Communication 3

L'éducation civique dans les casernes nécessité ou effet de mode ?

par Charles Yaovi DJREKPO, professeur de droit public
à la retraite

▪ Synthèse de la communication

La deuxième communication du colloque a été présentée par monsieur Charles Yaovi DJREKPO, professeur de droit public à la retraite.

Monsieur DJREKPO a introduit sa communication par le constat que les errements et les échecs politiques des cadres civils et surtout militaires des jeunes Etats fraîchement indépendants du continent africain qui y ont pris le pouvoir et qui ont agi croyant le faire efficacement ont tous échoué à cause de leur analphabétisme civique et politique.

Le communicateur note avec satisfaction que l'éducation civique a fait son entrée dans les casernes et présente son exposé en trois (3) parties :

- L'objet de l'éducation civique ;
- La pertinence de son insertion dans le programme de formation des citoyens ;
- La nécessité d'une éducation civique permanentes dans les casernes.

Pour comprendre **l'objet de l'éducation civique**, monsieur DJREKPO a défini le civisme comme la conscience que l'on a d'appartenir à l'ensemble des citoyens d'une nation envers qui on a des devoirs à accomplir et des droits à faire valoir. L'éducation civique s'appréhende ainsi comme une discipline qui fait appel au cœur, à la conscience et à la volonté du citoyen à s'intéresser à tout ce qui concerne son pays.

Le communicateur a abordé dans le deuxième volet de son propos **la pertinence de l'insertion de l'éducation civique dans le programme de formation des citoyens**. Il fait remarquer que le système scolaire des pays d'Afrique noire d'expression française a toujours considéré l'éducation civique et politique comme un enseignement accessoire. Dès lors le citoyen, livré à lui-même, devra s'informer et se former aux secrets des lois, de ses droits et de ses devoirs.

La grandeur d'une nation et la consolidation d'une démocratie dépendent avant tout de la qualité de ses citoyens, de la capacité de ceux-ci à s'oublier au profit de leurs concitoyens, à s'investir avec promptitude et ardeur à la chose publique.

Le communicateur en est arrivé, avec le Colonel Adolphe AVOCANH du Bénin qu'il a cité, à dire que l'éducation civique du citoyen est devenu une quête permanente vers laquelle doit tendre tout effort de démocratisation.

Le troisième volet de cette communication a porté sur la nécessité de l'éducation civique et patriotique dans les casernes. Monsieur DJREKPO a affirmé que l'éducation civique et patriotique permanente est une nécessité absolue dans les casernes africaines pour des considérations tenant à une double spécificité : la spécificité des missions et responsabilités des forces armées et celle liée à l'environnement sociopolitique et économique des Etats africains. Le citoyen en uniforme ne peut aimer son pays, bien défendre et avec enthousiasme ses institutions et les autorités légitimes commises à sa gestion que si on lui a appris à le connaître à travers une éducation civique systématique et conséquente. De même les considérations socioculturelles historiquement conflictuelles, le mimétisme dépersonnalisant de l'intelligentsia africaine et la situation de sous développement caractéristique de la plupart des Etats africains appellent les forces armées africaines à devenir les forces outillées pour le génie et la production en vue de mener une offensive contre la pauvreté et le retard économique.

Le communicateur a conclu son exposé en convenant que l'éducation civique est une nécessité et qu'elle ne peut être un besoin passager, un effet de mode mais une exigence constante à laquelle doit répondre un programme permanent de formation pour toutes les générations de citoyens qui embrassent la noble carrière de l'armée.

▪ La synthèse des débats

La plupart des participants ont félicité le communicateur DJREKPO pour la bonne qualité de son intervention, sa rigueur méthodologique et ont posé d'intéressantes questions et ont également apporté leur contribution.

D'abord, il a été reproché au communicateur l'absence du contenu de l'éducation civique qui se trouverait disséminé dans son intervention. Ensuite, on s'est intéressé à la théorie des baïonnettes intelligentes qui consiste au devoir de désobéissance du soldat en cas d'ordre manifestement illégal et surtout à la protection du soldat qui désobéit aux ordres de son supérieur hiérarchique.

En outre, il a été évoqué la question du mimétisme institutionnel qui est vue comme une paresse de l'intelligentsia africaine. Des participants sont revenus sur les raisons du recul de l'éducation civique en situant la responsabilité à tous les niveaux en commençant d'abord par l'école. D'autres participants ont fait savoir qu'il ne s'agit pas en réalité de réinventer l'éducation mais plutôt de renforcer l'éducation civique à la base et d'obtenir des gouvernants des comportements modèles.

Comme réponses aux diverses inquiétudes des participants, le communicateur pense qu'il faut inclure dans des modules d'éducation civique des programmes et outils pédagogiques conformes à nos propres réalités qui peuvent même être enseignés dans certaines de nos langues; mais il ajoute que ceci ne pourra se faire sans volonté politique manifeste qui répond au principe : un homme, une mission et des moyens. Il estime que l'importance du civisme est à l'échelle internationale et invite tous les citoyens à plus de sacrifice. Il a, en outre, invité l'armée à ne pas céder aux allégeances des hommes politique ou des pots de vin.

Communication 4

Les forces armées fédérales d'Allemagne (la *Bundeswehr*) dans la démocratie fédérale : le principe de *l'Innere Führung* (code moral)

par Lieutenant-colonel Carl-Mathias WILKE du centre pour la formation morale et civique des forces armées allemandes

▪ Synthèse de la communication

Cette communication a été présentée via vidéo projecteur, par le Lieutenant-colonel Carl-Mathias WILKE du centre pour la formation morale et civique des forces armées allemandes (*Zentrum Innere Führung*).

Cette présentation a été structurée en trois (3) parties :

- Le concept de « *l'Innere Führung* » du citoyen en uniforme ;
- La présentation du « *centre de l'Innere Führung* » ;
- Les principaux axes thématiques.

Le lieutenant-colonel WILKE a introduit sa communication par une citation de l'ancien Président de la République Fédérale d'Allemagne parlant de la *Bundeswehr*. Il disait dans cette citation que depuis sa création, la *Bundeswehr* est une armée ouverte, intégrée dans la société allemande. Elle dispose d'un système de formation exemplaire et d'une philosophie de commandement moderne. Le communicateur retiendra que l'armée allemande de l'après guerre est une armée fondée sur le concept de *l'Innere Führung*.

Ce concept se fonde sur les objectifs suivants :

- Renforcer chez les soldats la volonté d'accomplir leurs devoirs, d'assumer des responsabilités, de coopérer, d'observer la discipline et d'encourager la cohésion nationale (motivation, engagement) ;
- Fournir les justifications éthiques, politiques et juridiques du service sous les drapeaux et faire comprendre aux militaires leur vocation (légitimation) ;

- Faciliter le processus d'intégration du militaire dans l'Etat et la société ainsi que la compréhension des missions des Forces Armées au sein des systèmes de sécurité collective (l'intégration) ;
- Régler la vie en commun et les relations entre les militaires conformément aux dispositions de la Loi fondamentale : en tenant compte de la dignité de l'homme et des normes constitutionnelles (l'ordre intérieur).

L'Innere Führung promeut un certain nombre de valeurs (pourquoi se battre) et de vertus (comment se battre) qui font du soldat allemand un soldat toujours disponible, un citoyen conscient de ses responsabilités et une personnalité capable d'autonomie.

Le communicateur a consacré la deuxième partie de son intervention à la présentation du centre pour la formation morale et civique des forces armées allemandes, le Centre *Innere Führung*. On retient que c'est un centre bien structuré, disposant d'une administration forte d'un effectif de 130 personnes. Il dispose d'un programme de formation (cours supplémentaires, séminaires, stages de formation) qui embrasse tous les domaines. Le centre organise également des séminaires à l'endroit des employeurs, des églises, des syndicats, des organismes de la fonction publique et des associations de femmes.

Abordant la dernière partie de son exposé, le Lieutenant-colonel WILKE a présenté les principaux axes de travaux thématiques qui tiennent compte des cinq (5) divisions du Centre.

- La synthèse des débats

Dans la communication du Lieutenant-colonel WILKE, les participants ont évoqué la question de la primauté des valeurs sur les vertus pour montrer que c'est une spécificité de la loi militaire qui peut être néanmoins interprété différemment selon que l'on est encore en formation ou sur un champ de bataille. D'autres sont revenus sur le droit de résistance à l'ordre manifestement illégal du soldat subalterne et sur l'implication des théologiens et politologues dans la formation militaire.

Le communicateur, tout en reconnaissant la difficulté à apprécier au cas par cas la situation d'ordre manifestement illégal, a attiré l'attention des participants sur le fait que cette question peut mettre en jeu à la fois la responsabilité du supérieur hiérarchique comme celle de son exécutant. Pour lui, deux aspects sont à prendre en considération : d'une part, le supérieur doit donner des ordres conformes avec la formation civique; d'autre part, le subordonné doit connaître ses droits et obligations et peut, en cas d'ordre illégal, saisir le commissaire parlementaire aux forces armées.

Par rapport à l'implication des théologiens, politologues et autres dans la formation militaire, il s'agit de modules visant à donner une large formation aux militaires dans certains secteurs d'activité où ils pourraient se spécialiser. C'est ainsi que les politologues peuvent donner de cours de science politique et les théologiens expliquer les religions.

Communication 5

Le citoyen en uniforme et les exigences d'un code de conduite en démocratie

par Colonel Amadou Sagafourou GUEYE du ministère de la
Défense et des anciens combattants du Mali

- Synthèse de la communication

L'avant dernière communication du colloque a été présenté par le Colonel Amadou Sagafourou GUEYE du ministère de la Défense et des anciens combattants du Mali.

Le communicateur, reconnaissant le caractère complexe et étendu du thème affirme d'entrée que l'élaboration d'un code de conduite revient à chaque pays tenant compte de son expérience personnelle. Il présente sa communication en trois points :

- Le contexte actuel et les relations civilo-militaires ;
- Le rôle et les missions des forces armées et de sécurité ;
- Les éléments pour la définition d'un code de conduite et des mesures à mettre en œuvre.

Le contexte des relations entre les civils et les militaires a été marqué dans plusieurs pays africains par l'intervention des forces armées et de sécurité dans la vie politique. On a observé un élargissement du rôle des Forces armées et de sécurité au niveau politique, économique et social. Cette situation n'est pas restée sans frustration, sans confusion et sans conflit. Le communicateur en est arrivé à se demander s'il faut appréhender les relations entre les civils et les militaires en terme de définition et de séparation de rôles ou en terme de subordination d'une structure à une autre.

Le deuxième point de l'intervention du Colonel GUEYE a été la définition du rôle et des missions des forces armées et de sécurité. Il montre que ceux-ci dépendent de la politique de défense et sont tributaires des incertitudes et des menaces qui caractérisent l'environnement national et international mouvant et changeant. Cependant le communicateur mentionne qu'à la mission principale, celle de la préservation de l'intégrité territoriale s'ajoutent d'autres missions secondaires.

Le dernier point de l'exposé du Colonel GUEYE a porté sur une esquisse d'éléments pour la définition d'un code de conduite et des mesures à mettre en œuvre. Les éléments de ce code de conduite peuvent se classer en plusieurs catégories ayant trait :

- Aux conditions d'exercice du contrôle politique ;
- Aux normes d'exécution de la mission ;
- Aux dispositions internationales; aux droits des militaires et aux relations entre les forces armées et les autres institutions.

Le communicateur a ensuite énuméré une quinzaine de points qui caractérisent ces différents éléments qui doivent être identifiés à travers les textes législatifs et réglementaires nationaux. Ils doivent être répertoriés et largement diffusés à tous les niveaux en vue de la définition d'un code de conduite des forces armées et de sécurité.

Le Colonel Amadou S. GUEYE a terminé sa communication en préconisant que le code de conduite doit se fonder sur le principe de la primauté du politique sur le militaire; sur le rôle des forces armées dépassant le cadre national et sur la protection du personnel des forces armées, le respect et la confiance.

▪ La synthèse des débats

Pour cette communication, les débats ont notamment porté sur le code de conduite des forces armées au Mali, du projet de code qui serait en cours d'adoption sous l'égide de l'Union Africaine. Un participant a estimé que les points 1 et 4 des caractéristiques des éléments énoncés dans la communication résument tout l'objectif du colloque en ce sens qu'il vient établir les relations entre la société et l'armée. Ainsi, le point 1 préconise que la sécurité élabore des textes clairs de contrôle effectif de l'armée par les autorités constitutionnellement investies et que l'armée soit responsable devant les autorités politiques constitutionnelles.

Ensuite le point 2 préconise que la société doit se prémunir contre l'usage illégal des moyens militaires.

D'autres participants ont exigé des journées portes ouvertes pour faire connaître l'armée à la société et même suggéré qu'il y ait la formation de magistrats sur les questions militaires. Les débats ont également sur les conditions de vie et de travail des militaires.

Le communicateur a répondu que le code de conduite du Mali suggéré à l'issue d'un séminaire en 1996 ne saurait être transposé d'un pays à l'autre.

Communication 6

La recherche de cohésion entre les forces armées et la nation : expérience du Comité armée et démocratie au Niger

par Dr. Boukari DODO, président du Comité armée et démocratie au Niger

▪ Synthèse de la communication

C'est au Dr Boukari DODO qu'est revenu l'honneur de présenter la dernière communication du colloque. Il est le président du Comité armée et démocratie au Niger.

Le Dr DODO a structuré son exposé en trois parties :

- L'évolution des relations armée-nation dans le contexte sociopolitique nigérien ;
- Le contexte et la portée de l'organisation du colloque international « Armée et démocratie en Afrique : cas du Niger » ;
- Le comité de suivi et de mise en oeuvre des recommandations du colloque.

Le communicateur a retracé l'évolution des relations entre l'armée et la nation au Niger à travers trois (3) grandes périodes historiques : la première dominée par le régime civil de M. Hamani DIORI de 1960 à 1974, la seconde de 1974 à la Conférence nationale de 1991 qui porte la marque du régime militaire et la troisième période qui s'identifie à l'ère de la démocratisation qui s'ouvre à la fin de l'année 1991 à nos jours. Ce rappel historique a montré le rôle important et durable des forces armées nigériennes dans la gestion des affaires publiques; la responsabilité partagée entre civils et militaires dans les différentes crises politiques au Niger et situe le contexte et la portée de l'organisation en 1999 du colloque international Armée et démocratie : cas du Niger.

Les travaux de ce colloque organisé à Niamey du 06 au 09 décembre 1999 a permis aux participants de faire une série de recommandations dont la mise en oeuvre a appelé à la création d'un comité de suivi.

Dans la troisième partie de son intervention, le Dr DODO a présenté le comité national de suivi et de mise en oeuvre des recommandations du colloque de décembre 1999 notamment sa création et son ancrage institutionnel, ses activités, l'impact des ses activités et les perspectives.

Le Comité armée et démocratie au Niger est rattaché à la présidence de la République et jouit d'une autonomie de gestion. Il a pour missions essentielles :

- La vulgarisation des résultats du colloque international de décembre 1999 auprès de la société civile, des forces armées nigériennes, des partis politiques et des universitaires ;
- La création de conditions pour la mise en place d'un centre d'études pour la paix, la démocratie et le dialogue social à vocation sous-régionale.

Composé de douze (12) membres, ce Comité a mené depuis cinq (5) ans des activités d'éducation civique de sensibilisation et de formation et des publications.

Le communicateur a présenté un rapport de sondage d'opinion que le comité a réalisé sur la problématique des rapports entre l'armée, la société civile et les institutions de la République.

Le Dr Boukari DODO a terminé son propos avec la perspective de l'élaboration d'un manuel d'instruction civique du soldat et l'organisation de séminaires de formation sur le code de justice militaire à l'intention des forces armée et de la gendarmerie.

▪ La synthèse des débats

Dans les débats, le Dr DODO a répondu à la question de la réaction de la population nigérienne qui loin de rejeter les coups de forces, les a souvent reçus favorablement. Cette réaction de la population nigérienne a fait l'objet de plusieurs commentaires où différents points de vue étaient exprimés. Pour les uns, l'armée doit intervenir en cas de crise, pour les autres il faut recourir aux mécanismes constitutionnels de règlements des conflits ou pour d'autres encore seules les circonstances de crise peuvent imposer l'attitude à adopter.

Les participants sont arrivés à se demander le seuil à partir duquel l'intervention de l'armée peut se justifier dans un contexte de blocage institutionnel. Il a été convenu que l'intervention de l'armée n'est pas acceptable et qu'il revient aux dirigeants de travailler en permanence à la bonne gouvernance. L'armée doit éviter à tout prix de jouer un rôle d'arbitre sur la scène politique nationale.

Mais le communicateur a attiré l'attention des participants sur le fait que l'option du régime semi-présidentiel par le Niger a porté les germes de la crise et qu'il faut s'en prendre à la classe politique qui a refusé la cohabitation. De plus, ajoute-t-il, les crises sont inévitables en politique mais rien ne saurait justifier l'intrusion des militaires sur la scène politique.

Il a été recommandé d'élaborer des textes durables qui prennent en compte les aspirations du plus grand nombre en matière de code de conduite; et d'élaborer un code de conduite pour interdire les coups d'Etat civil devenus fréquents.

Les dirigeants doivent s'efforcer vers le respect de bonne gouvernance pour ne pas susciter la colère des hommes en uniforme.

3. Les discussions en panel

Le dernier acte des travaux du colloque a été l'organisation d'un panel de discussion sur le thème : « **Le contrôle de l'autorité civile sur les forces armées en démocratie : comment et pourquoi ?** »

3.1 Les participants au panel

On a noté la présence d'une part:

- Des participants au colloque : ils sont venus d'Allemagne, du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger et du Togo ;

D'autre part :

- Des personnalités béninoises : Me Robert DOSSOU, Avocat et homme politique, M. Joseph GNONLONFOUN, magistrat, Président du Parti National Ensemble, M. Jérôme CARLOS, journaliste, M. Roger GBEGNONVI, Professeur de Lettres à l'Université d'Abomey Calavi, M. Sacca LAFIA, député à l'Assemblée Nationale, M. Kint AGUIAR, Enseignant, homme politique et M. Dominique ADJAHOUINO, Magistrat, Secrétaire National du ONG Centre Afrika Obota ;
- Et togolaises : Me Yaovi AGOYIBOR, Avocat, Président du parti Comité d'Action pour le Renouveau (CAR), président du panel et M. Dahuku PERE, Enseignant, homme politique.

3.2 Le point des discussions

3.2.1 Méthodologie

Elle a consisté à réunir autour, d'une même podium, cinq (6) personnalités militaires, civiles et politiques venus du Bénin, du Burkina Faso, du Niger, de la Côte d'Ivoire du Mali et du Togo qui ont, chacune, fait une courte introduction sur le thème : Le contrôle de l'autorité civile sur les forces armées en démocratie : Comment et pourquoi ?

3.2.2 Les grands axes de discussion

Les différentes interventions ont permis de faire la synthèse suivante :

- Sur le contexte devenu favorable du contrôle politiques des armées

Les participants ont reconnu qu'une réflexion sur le contrôle politique, c'est-à-dire un contrôle des autorités civiles sur les forces armées relèverait jadis d'une utopie en Afrique.

Mais avec le nouvel ordre international caractérisé par la chute du mur de Berlin, l'effondrement du communisme et le triomphe de la démocratie libérale, les Etats africains se sont engagés dans un processus de démocratisation. Les militaires retournés dans les casernes, se sont vus attribuer, par les différentes constitutions, d'autres missions avec une soumission de l'armée au pouvoir d'Etat.

- Sur les raisons du contrôle de l'autorité civile sur les forces armées

Plusieurs raisons ont été avancées :

- C'est la fin de la guerre froide qui a fait prendre conscience de la nécessité d'un contrôle des forces armées ;
- La question du contrôle se pose parce que nos sociétés sont en quête d'une culture démocratique qui est censée véhiculer une culture institutionnelle devant inspirer le respect de toutes les institutions de la République. Cette culture doit commencer par les dirigeants qui doivent eux-mêmes donner le meilleur exemple ;
- La démocratie étant le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple, il revient aux autorités élus représentant ce peuple d'exercer, sur les forces armées et de sécurité, un contrôle pour que soient défendus au mieux les intérêts de la Nation ;
- Le contrôle permet à l'armée de devenir républicaine en se mettant au service de l'Etat et non de la minorité au pouvoir.

- Sur les modalités d'exercice du contrôle de l'autorité civile sur les forces armées

Il ressort des interventions que :

- Les constitutions de chaque pays précisent les modalités d'exercice de ce contrôle ;
- Des journées portes ouvertes doivent être organisées pour permettre à la société civile de découvrir leur armée ;
- Le vrai contrôle ne peut que se faire de l'intérieur c'est-à-dire qu'il appartient à l'armée elle-même de se contrôler.

3.2.3 Les grandes conclusions

Le panel de discussion sur « Le contrôle de l'autorité civile sur les forces armées en démocratie : comment et pourquoi ? » a permis de tirer les conclusions ci-après :

- La question du contrôle peut être abordée suivant trois (3) volets. Le premier volet est celui qui interroge l'état d'esprit de nos armées (existence ou non de débats démocratiques, la circulation de l'information, la formation dans les casernes, etc.). Le deuxième volet est celui qui invite à réfléchir sur la situation des armées dans les casernes qui apparaissent comme un cadre de rupture, un ghetto avec l'ensemble de la société. Le dernier volet peut se rattacher à la notion de défense dans nos pays (le contenu qu'il faut donner à la notion de défense) ;
- Le contrôle des forces armées n'est pas un contrôle coercitif mais un contrôle qui permet de déceler les insuffisances de l'armée de telle sorte que cela permette d'améliorer leur condition de travail ;
- Le contrôle des forces armées doit susciter chez les dirigeants le réflexe permanent d'une bonne gestion des affaires de la cité et décourager l'irruption intempestive de l'armée dans la vie politique ;
- Le contrôle des forces armées est un contrôle à la fois interne et externe dont il convient de poursuivre la réflexion dans des cadres d'échanges impliquant différents acteurs de la vie politique et sociale. Les hommes politiques ont une grande responsabilité pour les textes qu'ils votent et le laxisme des textes peut créer des situations d'impasse difficilement maîtrisables ;

- Le militaire doit acquérir le réflexe du respect des lois et des institutions et se convaincre de sa mission républicaine ;
- L'armée est au service de l'Etat comme toute institution pour servir le bien commun mais dans le cas du Togo, elle a connu un problème d'identité en se confondant à une seule personne. Les prochaines élections présidentielles devraient permettre au Togo de sortir de cette situation singulière dans la sous région ;
- L'idée d'un contrôle des autorités civiles sur les forces armées doit faire prendre conscience de la nécessité de développer voire de renforcer le contrôle social n'existe pas de façon normative ;
- La problématique du contrôle des forces armées par l'autorité civile nécessite la formation civique non seulement du seul soldat mais aussi de l'ensemble des citoyens surtout dans le cas ivoirien qui n'avait pas la tradition d'intrusion de l'armée dans la vie politique jusqu'en 2002 ;
- La question de la neutralité de l'armée et de sa subordination au politique doit rester un principe irréversible mais les conditions de vie des soldats doivent connaître également une amélioration.

4. Les motions de remerciements, de recommandations et de résolutions

A la fin des travaux, les participants au colloque international sur l'intégration des forces armées et de sécurité dans les sociétés africaines ont fait rédiger et lire :

- Une motion de remerciements ;
- Une motion de recommandations ;
- Une motion de résolutions.

4.1 La motion de remerciements

- **Considérant** la qualité de l'organisation et le bon déroulement du présent colloque ;
- **Considérant** les efforts déployés par la FKA et le ministère de la défense nationale du Bénin pour faire de ce colloque un succès ;
- **Considérant** la bonne ambiance, l'esprit de camaraderie et de fraternité qui ont régné tout au long des travaux.

Nous, participants au colloque international sur « l'intégration des forces armées et de sécurité dans les sociétés démocratiques » organisé à Cotonou en République du Bénin du 29 mars au 1^{er} avril 2005,

1. Remercions la FKA pour son initiative ;
2. Témoignons notre gratitude à l'Ambassade d'Allemagne pour son soutien ;
3. Adressons nos félicitations au bureau sous régional et à son équipe pour la parfaite organisation de ce colloque ;
4. Demandons à son Excellence monsieur le ministre d'Etat chargé de la défense nationale d'être notre porte parole auprès du gouvernement béninois pour lui traduire notre reconnaissance pour avoir permis la tenue du présent séminaire et d'y avoir apporté un appui significatif.

4.2 La motion de recommandations

- **Considérant** la pertinence et l'opportunité des thèmes abordés au cours du présent colloque ;
- **Considérant** la nécessité de vulgariser les enseignements de cette formation au sein de nos armées, voire, dans nos pays respectifs ;
- **Considérant** la difficulté à réunir les ressources nécessaires à cet effet ;
- **Considérant** que la mauvaise gouvernance peut générer des situations de conflits sociaux susceptibles de mettre en péril les institutions de la République.

Nous, membres des délégations des Etats participants au colloque international sur « L'intégration des forces armées et de sécurité dans les sociétés démocratiques » organisé à Cotonou en République du Bénin du 29 mars au 1^{er} avril 2005,

Recommandons :

1. La création de conditions décentes pour permettre aux militaires de s'acquitter de leurs missions ;
2. La mise en œuvre d'une politique d'intensification de l'éducation civique dans toutes les écoles, du primaire au supérieur, dans les casernes et les écoles de formation militaire ;
3. L'adoption par l'Union Africaine du code de conduite des forces armées et de sécurité en Afrique et sa vulgarisation au sein des forces armées et de sécurité de nos Etats respectifs ;
4. La bonne gouvernance pour consolider les acquis démocratiques ;
5. L'apport et le soutien de la Fondation Konrad Adenauer pour l'organisation du même type de colloque dans les pays respectifs ;
6. L'institution d'une rencontre périodique d'évaluation.

4.3 La motion de résolutions

Considérant le caractère irréversible du processus démocratique et la nécessité pour les forces armées et de sécurité d'y adhérer;

Considérant les riches enseignements tirés du présent colloque et qui méritent d'être vulgarisés ;

Nous, participants au colloque international sur « L'intégration des forces armées et de sécurité dans les sociétés démocratiques » organisé à Cotonou en République du Bénin du 29 mars au 1^{er} avril 2005,

Prenons la résolution de :

1. Mettre en application les enseignements reçus, dans l'exercice de nos fonctions ;
2. Les restituer dans nos armées respectives tout en continuant d'approfondir notre formation.

B. LES COMMUNICATIONS

Discours inaugurale du Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale

Le mode de quota par région en matière de recrutement dans l'Armée comme facteur de stabilité institutionnelle et de cohésion nationale au Bénin

par M. le Ministre Pierre OSHO

Contrairement à ce que l'on était en droit d'espérer, la fin de la guerre froide fut, pour l'Afrique, un moment d'ambiguïté, de perte de repère et d'errements, une période de tâtonnement et de trébuchement, d'instabilité, de crises et de conflits. Alors que, pour le reste du monde, l'effondrement du Mur de Berlin et du rideau de fer ouvrait des perspectives nouvelles favorables pour l'amorce et la consolidation d'une dynamique de stabilité, de croissance et de coopération économiques, chez nous en Afrique, assez étrangement, les profondes et légitimes aspirations à la paix et à la sécurité, au progrès, au développement, qui avaient survécu aux ravages incomensurables des siècles obscurs de la traite négrière et de l'oppression coloniale, ont cédé la place à l'amertume, au désenchantement et à la désolation, du fait de la résurgence des nationalismes et de la multiplication des conflits ethno-politiques et fratricides, avec leurs corollaires d'horreur et d'atrocité que sont les génocides, l'embrigadement des enfants soldats, les viols, les camps de réfugiés où s'entassaient des millions d'orphelins, de femmes, de vieillards et de bras valides cruellement meurtris et désespérément impotents.

L'esquisse de ce tableau cauchemardesque, loin d'être une stérile spéculation ou une simple vue de l'esprit d'un observateur en mal d'afropessimisme, donnent la mesure de l'ampleur et de la gravité du mal qui mine et ruine l'Afrique.

Car notre continent est malade :

- Malade de son sous-développement, de son retard technologique et de son arriération multi-sectorielle ;
- Malade de l'incurie et de la trahison de bon nombre de ses cadres intellectuels et de ses dirigeants corrompus et dégénérés ;
- Malade du paludisme et du sida qui tuent en silence des millions de personnes ;
- Malade du concert meurtrier du staccato des armes légères qui prolifèrent quotidiennement à un rythme effréné et effrayant sous le ciel d'Afrique.

Le tableau est assurément sombre et plus que préoccupant !

Mais reconnaître et proclamer ces douloureuses réalités là, c'est déjà pour nous, pour notre génération, un acte de foi et d'affirmation de notre volonté d'œuvrer à la survie de l'Afrique, à sa renaissance, à son développement et à son rayonnement.

A cet égard, la responsabilité spécifique qui incombe aux acteurs et animateurs du secteur dont j'ai la charge, à savoir l'institution militaire, n'est pas des moindres, loin s'en faut.

En d'autres termes, à l'ère du règne triomphant de l'économie libérale et de l'idéologie du profit dans le contexte actuel où le continent africain se voit relégué et marginalisé à la périphérie du monde globalisé, quels peuvent et doivent être la place, le rôle et le devenir de l'armée dans le dispositif et le fonctionnement du système institutionnel de nos pays respectifs, confrontés aux défis de la modernité et du développement ?

La réponse à cette problématique interpelle la conscience et l'intelligence de tous les acteurs de la vie nationale, mais bien évidemment, directement et en tout premier lieu, les militaires eux-mêmes.

Un des principes basiques et intangibles de l'institution républicaine et de l'Etat de droit, c'est que l'armée doit être au service de la démocratie. En effet, le climat de paix sociale et de stabilité institutionnelle reste largement tributaire de la qualité des interactions dialectiques entre les forces armées et de sécurité et les institutions démocratiques. Et quand on sait que l'armée constitue aux côtés de l'administration et de la justice, l'un des piliers fondamentaux sur lesquels repose l'Etat de droit, on appréhende aisément l'importance des tâches à accomplir dans le sens des réformes structurelles et institutionnelles devant favoriser l'émergence d'une armée natio-

nale et républicaine, c'est-à-dire respectueuse de la volonté souveraine du peuple, de sa constitution et de ses institutions.

Or le contexte africain et du fait de leur implication historique plus ou moins marquée dans le jeu politique, au gré des avatars du cours de l'évolution post-coloniale, les forces armées et de sécurité ont pour la plupart été instrumentalisées, au point de perdre tout sens de neutralité. De telles armées font planer sur le système politique le spectre d'un interventionnisme ou d'une immixtion anti-constitutionnelle, anti-démocratique et anti-républicaine. Pour conjurer ce danger, il est impérieux et salutaire de mettre en place des mécanismes conformes non seulement à nos réalités sociales et ethno-culturelles, mais aussi aux exigences du monde moderne, et qui unissent soldats et civils dans une même conviction forte et agissante pour la sauvegarde de la légalité constitutionnelle, l'enracinement de la gouvernance démocratique et la pérennité de l'Etat de l'Etat de droit.

Aujourd'hui, c'est l'évidence même que les nouvelles démocraties africaines ont besoin de se doter :

- De forces armées et de sécurité dépolitisées, professionnalisées, intégrées, républicaines, conscientes d'être le véritable bouclier de la Nation, de la démocratie et de l'Etat de droit ;
- Des forces armées et de sécurité s'occupant exclusivement de leur mission traditionnelle qui est essentiellement de défendre l'intégrité territoriale de la Nation, et de la protéger contre toute menace pouvant attenter à sa souveraineté ;
- Des forces armées et de sécurité à la disposition de l'autorité politique et dont l'emploi est soumis à des dispositions légales et strictes.

Le Bénin, comme beaucoup de pays subsahariens a connu après la période chaotique de l'instabilité post-indépendance, un régime de démocratie populaire auquel a mis fin, à l'initiative des ses propres dirigeants, l'historique conférence des forces vives de la Nation de février 1990. Depuis lors, nous nous sommes engagés dans la voie de la démocratie pluraliste. Il y a donc 15 ans, les forces armées ont pris l'engagement solennel de retourner à la caserne pour se consacrer exclusivement à leur vocation première, dans le respect des options fondamentales du peuple souverain.

Naturellement, la mise en œuvre conséquente d'un tel engagement implique une série de changements devant favoriser l'adaptation de l'outil militaire de défense et de sécurité aux mutations qualitatives et multisectorielles qui affectent l'ensemble de la vie nationale.

Prenant appui sur le diagnostic pertinent, courageux et responsable établi en juillet 1997 lors des Etats Généraux de la Défense, le haut commandement militaire a défini un modèle d'armée dont le format des forces, les structures, le fonctionnement et les capacités opérationnelles, au regard des missions qui sont les siennes, restent compatibles avec les ressources nationales.

Ainsi, après une phase relativement longue de réflexion et de préparation intellectuelle, nous avons conçu et amorcé des actions novatrices pour sauvegarder et consolider la cohésion de l'institution, restaurer l'autorité du commandement, réarmer le moral de la troupe et garantir ainsi l'efficacité de l'outil de défense dans l'accomplissement de sa noble mission au service de la Nation béninoise toute entière, de sa constitution et de ses institutions démocratiques.

Depuis l'an 2000, le plan de réorganisation des forces armées béninoises est mis en application avec méthode et esprit de suite, sous-tendu par la volonté politique du gouvernement et de l'autorité de tutelle de préserver la Nation béninoise des périls d'un monde de plus en plus incertain.

Mon intime conviction, c'est que les forces armées de nos Etats respectifs doivent être des instruments actifs et efficaces dans le processus global de promotion de la paix, d'enracinement et d'épanouissement des libertés et des droits de l'homme, de la culture démocratique et de l'Etat de droit.

L'Afrique ne peut répondre aux défis de notre monde actuel, instable et dangereux, qu'en intégrant ses forces armées et de sécurité dans la synergie nécessaire des actions multisectorielles devant concourir au développement harmonieux et durable. Cela se traduit par la définition de

moyens de défense en adéquation avec les ressources que la Nation peut y consacrer, sans compromettre les grands équilibres et les exigences multisectorielles du développement socio-économique.

Servir la patrie, envers et contre toutes les adversités, même les plus redoutables, telle est la raison d'être de nos forces armées et de sécurité. La noblesse de cette vocation dont l'essence et la finalité mêmes exigent une neutralité politique et une loyauté républicaine sans faille, interdit toute pratique à coloration ethnique ou régionaliste dans l'armée, mais favorise et encourage la représentation équilibrée et l'insertion harmonieuse de toutes les couches juvéniles de la nation au sein des formations militaires et de sécurité.

Cela signifie qu'il convient de tenir grand compte du caractère multi-ethnique des populations de nos pays, s'agissant de la composition des armées et des forces de sécurité. En d'autres termes, il est primordial que les groupes ethniques composant la population soient proportionnellement représentés dans les forces armées nationales. C'est la seule et unique approche qui éloigne le risque d'avoir des armées unicolores, mono-ethniques, tribales ou claniques, à la solde d'un individu ou d'un groupe d'aventuriers qui pourraient les manipuler à volonté.

Chez nous au Bénin, le recrutement dans les forces armées béninoises repose sur la loi n°63-5 du 30 mai 1963 qui en fixe les conditions et les modalités. Cette loi dispose en son article 32 que : « sur proposition du ministre de la défense, le chef de l'Etat fixe par décret, le nombre de recrues à lever par contingent, dans chaque département ».

Cette disposition éclaire et inspire aujourd'hui la pratique qui a cours en matière de recrutement chez nous au Bénin et qui consiste à définir des quotas à recruter par commune au niveau de chaque département. Ainsi le nombre total recruté au niveau de chaque département est proportionnel à son poids démographique tel qu'il ressort du dernier recensement général de la population et de l'habitat de 2002.

A titre illustratif, pour un contingent de 500 recrues, nous avons :

N°	DEPARTEMENTS	POPULATIONS	RECRUES	%
1	ALIBORI	521093 Habitants	38	7,6%
2	ATACORA	549417 Habitants	41	8,2%
3	ATLANTIQUE	801683 Habitants	59	11,8%
4	BORGOU	724171 Habitants	53	10,6%
5	COLLINES	535923 Habitants	40	8,0%
6	COUFFO	524586 Habitants	39	7,8%
7	DONGA	350062 Habitants	25	5,0%
8	LITTORAL	665100 Habitants	49	9,8%
9	MONO	360037 Habitants	26	5,2%
10	OUEME	730772 Habitants	54	10,8%
11	PLATEAU	407116 Habitants	31	6,2%
12	ZOU	599954 Habitants	45	9,0%

Ce mode de recrutement par quotas s'est révélé éminemment avantageux pour l'institution militaire et pour la Nation béninoise toute entière.

L'appréciation de cette expérience autorise les conclusions suivantes :

1. Les statistiques révèlent aujourd'hui qu'aucune ethnie ne peut à elle seule prétendre être majoritaire dans les rangs militaires au point de provoquer les ressentiments et les frustrations des autres ethnies ;
2. De fait, au plan psycho-mental, les militaires entretiennent un culte positif motivant et valorisant de l'institution à laquelle ils sont fiers d'appartenir et qu'ils sont toujours aptes et prêts à servir en toute loyauté ;
3. Issus d'origines diverses et sans hégémonie d'une ethnie ou d'une classe sur les autres, les jeunes appelés se découvrent à la formation commune de base, apprennent à se

connaître, à solidariser, pour cultiver la fraternité d'armes et d'entraide mutuelle, dans le travail, dans les épreuves et les difficultés ;

4. L'esprit de corps, né de ce brassage et dans ce creuset, s'exprime dans une dimension sociale plus élargie qui ne peut rimer avec des politiques d'exclusion mues par des considérations régionalistes ou ethniques.

L'unité dans la diversité, telle est, à mon sens, la formule la plus appropriée pour qualifier l'état de nos forces armées qui démontrent, par la sérénité et la stabilité qui les caractérisent aujourd'hui, que toutes les filles et tous les fils du Bénin, quelles que soient leur origine, leur ethnie et leur religion, peuvent vivre et travailler ensemble en harmonie pour construire le Bénin.

Au regard de ces multiples avantages, je peux affirmer avec assurance et fierté que l'armée béninoise constitue le creuset de l'unité nationale, l'émanation la plus authentique de la Nation, le serviteur le plus loyal du peuple béninois, de sa constitution et de ses institutions.

Malgré l'insécurité croissante et la multiplication préoccupante des formes de déviance et de délinquance sociales, les forces armées et de sécurité publique sont à l'aise au sein de la société béninoise, comme un poisson dans l'eau. Etant perçues comme un juste reflet de la diversité de la population béninoise, sans marginalisation et sans discrimination aucune, elles bénéficient de la confiance populaire qui les place devant leurs responsabilités historiques, et les incite au strict respect des règles du jeu démocratique. Cette assurance est un gage contre toute manipulation ou instrumentalisation politiciennes par des citoyens mal intentionnés. C'est aussi une dissuasion à toute velléité de perturbation ou de perversion du processus démocratique en cours dans notre pays.

La définition claire et précise des missions des armées constitue aussi un facteur important d'intégration de l'armée dans les sociétés démocratiques. Les missions assignées aux forces armées doivent répondre aux besoins de la Nation et non aux ambitions de quelques individus.

Ainsi, l'idée selon laquelle le rôle des armées ne se limite qu'au combat pourrait affecter négativement la nature et l'étendue de la participation des militaires aux débats nationaux. En revanche, si les militaires acquièrent davantage de pouvoir et/ou une position politique privilégiée en raison de nouvelles responsabilités, il est alors probable que la démocratie et le processus de démocratisation en souffrent.

En outre, un affaiblissement des capacités militaires des armées contre les menaces extérieures, sous le prétexte de restreindre « leur poids » dans la Nation, pourrait plutôt miner les fondements démocratiques de l'autorité politique légitime.

Il est évident que la mission première des armées est d'assurer la défense du pays face aux menaces extérieures. Mais les réalités du Bénin, petit pays aux ressources limitées, ont amené à un élargissement des missions non traditionnelles des armées. Les missions concourant au développement du pays ont été renforcées et sont inscrites dans la constitution. Par ailleurs, le Bénin a un devoir de solidarité fraternelle envers les autres pays africains, en particulier, pour la sauvegarde de la paix et de l'équilibre du continent. Il se doit, lorsque les circonstances l'exigent et que ses moyens le lui permettent, de se montrer solidaire des pays auxquels il est lié par un destin commun, par l'appartenance à des régionalisations communautaires sous-régionales, régionales et continentales. Dans tous les cas, il importe que toute mission assignée aux forces armées soit clairement précisée par l'autorité politique compétente, pour éviter toute interprétation tendancieuse, malencontreuse, hasardeuse et malheureuse.

La maquette de l'armée étant rigoureusement conçue et les missions définies, il reste à mettre en œuvre un programme de formation des personnels qui doit viser à promouvoir l'excellence, les performances et la valorisation continue du potentiel humain.

Dans cet esprit, les programmes de formation doivent contribuer à l'éducation citoyenne pour promouvoir l'esprit de conviction qui fonde la claire perception des bases morales de l'adhésion à la cause nationale et assurent au soldat l'intégration harmonieuse à sa nouvelle communauté, tout en favorisant dans sa conscience la cristallisation du sens civique et patriotique.

Le processus est bien complexe ; il requiert une conviction profonde, un engagement résolu, un travail harassant; mais c'est le prix à payer pour assurer la lisibilité et la visibilité des actions des militaires dans la cité et garantir le contrôle du peuple sur ses forces.

Monsieur le Représentant Résident de la Fondation Konrad Adenauer,

Nous sommes résolus à préserver les précieux acquis d'un système qui a fait la preuve satisfaisante de son efficacité, notamment au plan de la cohésion de l'institution militaire et du renforcement de son caractère républicain. Dans cette voie, le concours de la FKA nous est précieux.

Depuis l'an 2000, nous sommes engagés dans un partenariat très fécond qui vise à promouvoir au sein des forces armées béninoises, l'inculcation de l'éthique citoyenne et des valeurs civiques fondamentales. A cet effet, des dizaines de cadres ont été formés et contribuent actuellement à l'édification du soldat de type nouveau, un soldat conscient de son rôle dans la société, un authentique citoyen en uniforme, respectueux de la légalité et de l'ordre républicains, et débarrassé de tous les complexes qui en faisaient un rebut social, un numéro matricule anonyme et robotisé commis aux basses œuvres de répression anti-populaire, anti-sociale et anti-démocratique.

Je saisis l'opportunité de la présente cérémonie pour rendre un solennel hommage à la Fondation Konrad Adenauer, au nom du Gouvernement et du Haut Commandement Militaire, pour sa contribution appréciable et de qualité dans actions communes pour le renforcement de l'esprit républicain du soldat béninois.

Le séminaire que vous avez initié et qui s'ouvre ce jour, mardi 29 mars 2005, offre l'occasion aux parlementaires et aux officiers des pays de la sous-région de discuter et d'échanger sur la problématique de l'intégration des forces armées et de sécurité dans les sociétés démocratiques.

Trois jours durant, ces distingués séminaristes auront à confronter les différentes expériences, appuyées je l'espère de propositions d'approches et d'actions synergiques à envisager pour favoriser et consolider cette intégration. Il s'agira surtout pour nous de définir le mode de contrôle que peut exercer la représentation nationale sur la participation des citoyens en uniforme au processus de démocratisation des nos Etats, dans le respect de la légalité constitutionnelle.

J'ai bon espoir qu'au cours de vos échanges, la problématique ainsi posée fera l'objet de pertinentes analyses, fondées sur une approche globale et pluridimensionnelle, impliquant l'élu du peuple et le soldat dans la même espérance et la même conviction pour le meilleur devenir de nos Etats et de notre sous-région ouest-africaine.

C'est sur ces mots d'exhortation et d'optimisme que je déclare ouvert le séminaire sur l'intégration des forces armées et de sécurité dans les sociétés démocratiques.

Communication 1 :

Les outils de contrôle politique des armées en démocratie : Cas de la République fédérale d'Allemagne

par Dr Conny Mayer, Députée à l'Assemblée fédérale d'Allemagne (Deutscher Bundestag)

1. Introduction

« L'intégration des forces armées et de sécurité dans les sociétés démocratiques », qui est le thème de ce colloque, renvoie à d'importantes questions d'actualité. Ce thème touche aussi l'Allemagne, où nous débattons par exemple du rôle futur des forces armées allemandes, la Bundeswehr, à l'ère de la menace terroriste. J'aborderai brièvement cette question à la fin de mon exposé.

Celui-ci est intitulé : « Les outils de contrôle politique des armées en démocratie : cas de la République fédérale d'Allemagne ».

Pour une meilleure compréhension du sujet, je voudrais expliquer en quelques mots comment est organisé l'État en République fédérale d'Allemagne. Je me pencherai ensuite sur la séparation entre police et la *Bundeswehr* ainsi que sur l'organisation de ces deux corps.

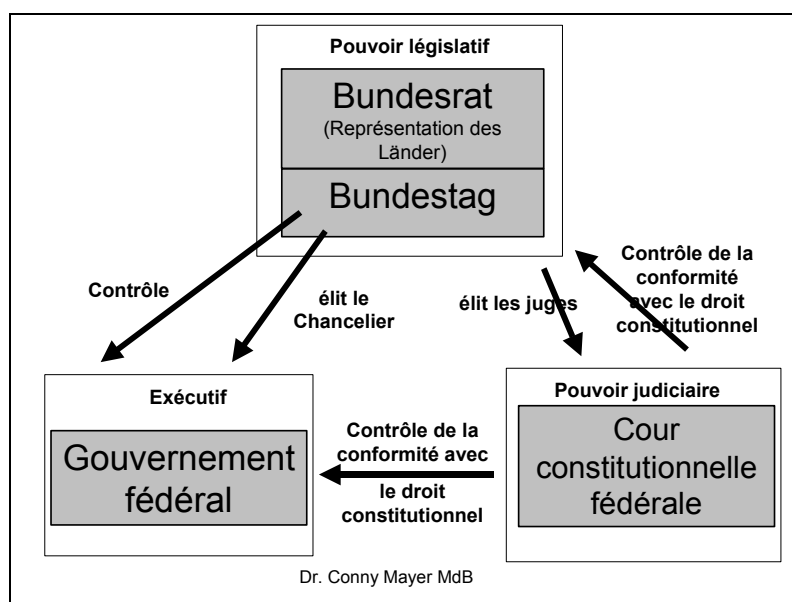
En tant que députée du *Bundestag* allemand, je voudrais mettre l'accent dans cet exposé sur le thème de l'exercice du contrôle parlementaire vis-à-vis de la *Bundeswehr*. Je vous présenterai les instruments qui sont à notre disposition pour un tel contrôle et expliquerai plus en détail ce que l'on appelle le « droit d'approbation préalable du *Bundestag* allemand ».

Enfin, j'aborderai quelques-uns des sujets qui animent actuellement les débats en Allemagne.

2. Organisation de l'État

Permettez-moi de commencer en vous présentant l'organisation de l'État en Allemagne.

Le système de la République fédérale repose sur la séparation des pouvoirs entre le gouvernement fédéral (pouvoir exécutif), le parlement - également nommé *Bundestag* allemand - (pouvoir législatif) et les cours et tribunaux (pouvoir judiciaire), dont la plus haute instance est la Cour constitutionnelle fédérale.



Le système en vigueur en Allemagne est celui de la démocratie représentative. Les parlements sont ainsi les seuls organes constitutionnels élus directement par le peuple. À titre d'exemple, j'ai été élue en 2002, lors des élections législatives fédérales, et suis devenue députée au parlement national, le *Bundestag* allemand. Le *Bundestag* actuel compte 603 députés, répartis entre 4 groupes parlementaires.

Les parlements désignent les autres organes du pouvoir. Ainsi, c'est le *Bundestag* allemand qui élit le chancelier fédéral.

En vertu du système fédéral - l'Allemagne compte en tout 16 *Länder*, comme par exemple le Bade-Wurtemberg et la Bavière -, le *Bundestag* doit, dans des cas déterminés, impliquer dans le travail législatif national le *Bundesrat*, qui est la représentation des *Länder*. Mais il y a aussi certaines compétences de politique intérieure qui sont assumées entièrement par les parlements et les gouvernements régionaux; il en va ainsi de l'autorité sur la police. La Loi fondamentale fixe tous les détails à ce sujet.

2.1 Séparation de la police et de la Bundeswehr

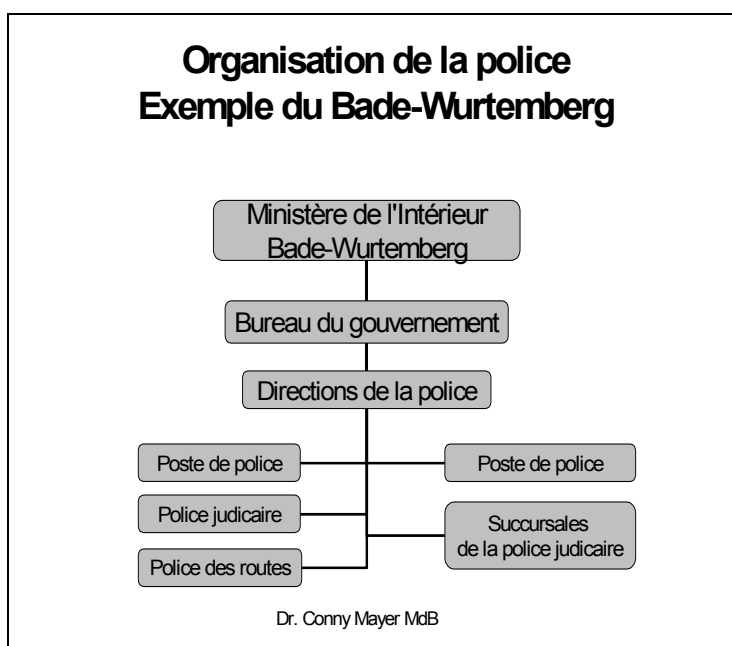
La création de forces armées est du ressort de la Fédération uniquement, comme le stipule la Loi fondamentale. Celle-ci précise aussi que ces forces armées ne peuvent en principe être engagées que pour la défense.

Les autres recours à la Bundeswehr doivent être désignés expressément par la Loi fondamentale. La Bundeswehr dépend du ministre de la Défense en temps de paix et du chancelier fédéral durant l'état de défense. L'état de défense est constaté lorsque le territoire fédéral fait l'objet d'une agression armée ou qu'une telle agression est imminente. Cette constatation doit être approuvée par le *Bundestag* allemand et le *Bundesrat*. (Article 115 a de la Loi fondamentale)

Depuis la fin de la guerre froide, en 1989, le scénario du risque en matière de sécurité extérieure de l'Allemagne a été complètement modifié. Dans une Europe unie, il n'est plus question de risque d'une agression de la part de nos voisins européens. La Bundeswehr doit se fixer aujourd'hui de nouvelles missions, comme la participation à des opérations de maintien de la paix, de stabilisation ou de rétablissement de la paix, que ce soit dans le cadre des Nations Unies, de l'OTAN ou de l'Union européenne. Au cours des dernières années, elle est intervenue par exemple en Afghanistan, au Kosovo ou, dans le cadre de la mission ARTEMIS, en République démocratique du Congo.

La garantie de la **sécurité intérieure** en République fédérale d'Allemagne est du ressort des Länder. Chacun d'eux a, pour ce faire, sa propre police. Celle-ci intervient pour la sécurisation des manifestations, pour l'élucidation des crimes et pour la protection des bâtiments. La police est soumise à l'autorité des ministres de l'Intérieur de chacun des Länder.

La stricte séparation des compétences entre Fédération et Länder en matière de forces armées et de police, telle que la prévoit la Loi fondamentale, est ainsi rendue plus visible.



2.2 Exceptions

S'agissant de la répartition des tâches entre Bundeswehr et la police, il existe quelques exceptions, qui sont également prévues par la Loi fondamentale. Je voudrais les citer brièvement :

Même si, avec leur police, les Länder sont responsables de la sécurité intérieure, ils **n'ont pas** compétence pour la protection des frontières.

Cette mission revient au corps fédéral de protection des frontières. Celui-ci surveille aussi bien les frontières nationales que les aéroports internationaux situés en Allemagne. Le corps fédéral de protection des frontières est soumis à l'autorité du ministre fédéral de l'Intérieur.

D'après mes informations, il existe des analogies entre le corps fédéral de protection des frontières allemand et la gendarmerie française, du moins en ce qui concerne les tâches assignées et l'organisation. Il y a toutefois une différence dans le fait que la gendarmerie est soumise à l'autorité du ministre de la Défense, et le corps fédéral de protection des frontières à celle du ministre de l'Intérieur.

La Bundeswehr peut être engagée à l'intérieur des frontières allemandes dans 3 situations exceptionnelles :

Premièrement, en vue de la défense du territoire dans le cas de l'état de défense. Pour cela, le Bundestag allemand et le Bundesrat doivent reconnaître - je l'ai déjà évoqué - cet état de défense.

Deuxièmement, en cas d'état de crise intérieure - c'est à dire en cas de danger menaçant l'existence ou l'ordre constitutionnel libéral et démocratique -, mais uniquement si la police et le corps fédéral de protection des frontières ne suffisent pas. Au cours des 50 ans d'histoire de la Bundeswehr, ces deux cas ne se sont heureusement jamais présentés !

Troisièmement, la Bundeswehr peut être mobilisée sur le territoire allemand en cas de catastrophes naturelles ou d'accidents graves.

L'exemple le plus récent en a été donné à l'été 2002, lors de « L'inondation du siècle » qui a frappé l'Allemagne. De nombreuses villes ont été envahies par les eaux. 73.000 personnes ont prêté main-forte contre la **crue** de l'Elbe et du Danube, dont environ 44 000 hommes et femmes soldats. Ils ont renforcé les digues menacées avec des sacs de sable, évacué des milliers de personnes bloquées par les eaux, assuré le ravitaillement de la population. Ce fut la plus grande intervention en cas de catastrophe de l'histoire de la Bundeswehr.

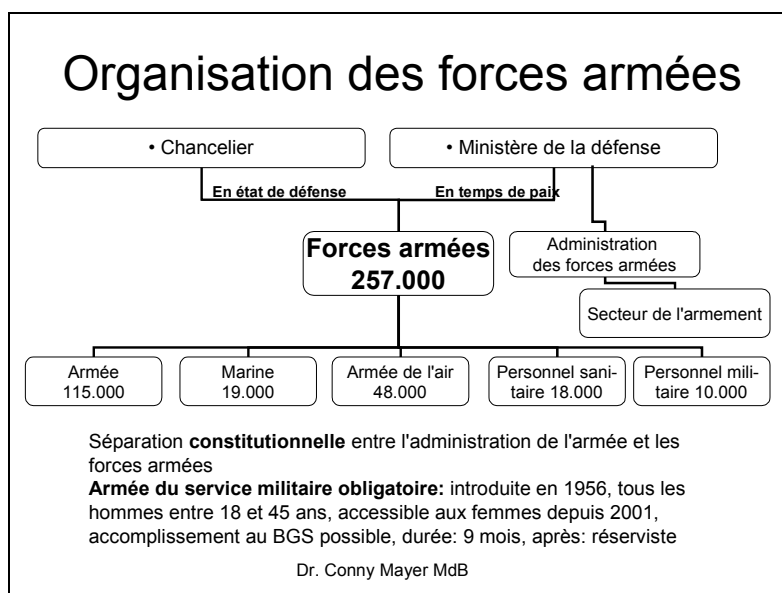
Telles sont donc les cas d'exceptions dans lesquels la Bundeswehr peut intervenir en Allemagne même. Tous trois sont prévus par la Loi fondamentale.

2.3 Organisation et structure des forces armées

Je voudrais à présent aborder brièvement la structure organisationnelle des forces armées en République fédérale d'Allemagne.

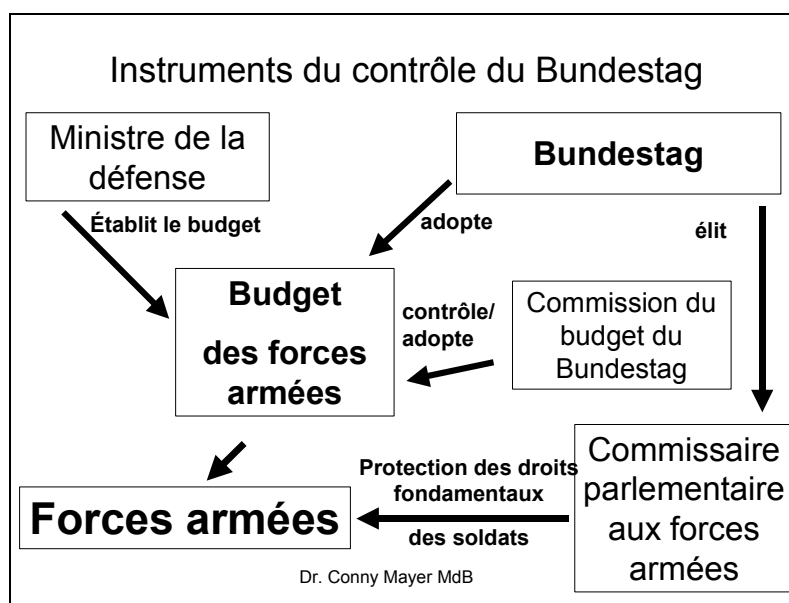
Le ministre fédéral de la Défense exerce le commandement suprême sur les forces armées. Le chancelier fédéral ne l'exerce, lui, qu'en cas d'état de défense. Les forces armées se composent de l'armée de terre, de la marine et de la force aérienne, ainsi que du personnel sanitaire et du personnel militaire. Elles représentent actuellement une force de 257 000 hommes et femmes soldats. Notre constitution stipule que les missions administratives - parmi lesquelles figure également le secteur de l'armement - doivent être assurées par une administration de la Bundeswehr indépendante des forces armées proprement dites. Cette administration est elle aussi soumise à l'autorité du ministre de la Défense.

La Bundeswehr est une armée de conscription. Le service militaire obligatoire a été introduit en 1956. Suivant la tradition démocratique remontant à la Révolution française, le Bundestag allemand a opté pour une armée de conscription au lieu d'une armée professionnelle. Tous les hommes d'âge compris entre 18 et 45 ans sont soumis à l'obligation du service militaire. Ils sont ensuite réservistes jusqu'à l'âge de 60 ans. Le service militaire a actuellement une durée de 9 mois. Depuis 2001, les femmes peuvent effectuer leur service dans toutes les unités des forces armées; elles n'étaient admises jusque-là qu'au sein du service de santé.



3. Instruments du contrôle parlementaire

J'en viens à présent au point essentiel de mon exposé : les instruments du contrôle parlementaire. Je crois cependant que les observations que j'ai faites jusqu'ici à propos de l'organisation de l'État et de la Bundeswehr étaient importantes pour bien appréhender le sujet.



Le Bundestag allemand n'exerce pas de contrôle sur la police car, comme je l'ai déjà indiqué, l'autorité sur la police est entre les mains des Länder. Au niveau parlementaire, les parlements régionaux sont compétents pour ce contrôle.

Étant membre du Bundestag allemand, je voudrais me limiter au contrôle qu'exerce celui-ci sur la Bundeswehr. Le Bundestag allemand dispose de plusieurs instruments pour le contrôle la Bundeswehr.

Il peut ainsi influencer sur le **budget** de la Bundeswehr puisque le budget du ministre de l'Intérieur doit être approuvé - comme tous les autres projets de budget - par le Bundestag. Pour cela, le ministre de la Défense établit chaque année le projet de budget.

C'est le ministre des Finances qui transmet tous les projets de budget à la commission du budget du Bundestag allemand. Celle-ci les examine et rédige une recommandation de décision en vue de son adoption. Le Bundestag allemand suit généralement la recommandation de décision de la commission du budget.

Outre l'examen et l'approbation du projet de budget annuel, le Bundestag doit approuver tout projet du ministre de la Défense prévoyant une dépense d'un montant supérieur à 25 millions d'Euros. Ce n'est qu'après avoir reçu cette approbation qu'il peut être inscrit dans le projet de budget. Ainsi, par exemple, l'achat d'un sous-marin (dont le coût avoisine les 200 millions d'Euros) doit d'abord être approuvé par la commission du budget avant de pouvoir être inscrit dans le projet de budget.

À travers le budget, le Bundestag possède donc un moyen de contrôle direct sur la Bundeswehr.

En outre, la **commission de la défense** du Bundestag contrôle la substance du travail et le fonctionnement de la Bundeswehr - notamment dans le cas des engagements en cours à l'étranger. La commission peut par exemple enquêter sur l'ensemble des dossiers concernant la défense, à tout moment et de sa propre initiative. L'action du gouvernement fédéral et du ministre de la Défense en particulier fait ainsi l'objet d'un suivi parlementaire.

Le **commissaire parlementaire aux forces armées** représente un troisième instrument de contrôle. Élu par le Bundestag, il doit assurer la protection des droits fondamentaux des soldats. Ceux-ci peuvent lui adresser des plaintes ou des propositions d'amélioration.

Un instrument de contrôle très puissant est mis en œuvre lors du déploiement **à l'étranger de la Bundeswehr dans le cadre de missions armées** :

C'est le principe du **droit d'approbation préalable**. Depuis décembre 2004, il existe une nouvelle loi qui règle en détail la participation parlementaire dans la prise de décisions relatives aux interventions à l'étranger de la Bundeswehr.

4. La loi sur la participation du Parlement dans la prise de décision de l'envoi de troupes à l'étranger

Cette loi stipule que, **en principe**, toute intervention des forces armées allemandes dans le cadre d'une mission armée est conditionnée par l'approbation préalable du Bundestag allemand.

Pratiquement, le gouvernement fédéral, en tant que pouvoir exécutif, présente au Bundestag une proposition d'envoi ciblé de la Bundeswehr à l'étranger. Cette proposition doit contenir des détails précis au sujet de l'intervention comme par exemple sa durée, sa situation géographique, son mandat, son coût prévisionnel, son financement et le nombre maximum de soldats qu'elle peut comprendre. Le Bundestag allemand approuve ou rejette l'intervention. Il ne peut pas décider de modifications quant à son contenu.

S'il y a « **péril en la demeure** » - la notion est définie par la Loi fondamentale - le gouvernement fédéral peut prendre, à titre provisoire, la décision de l'intervention. Dans ce cas, le Bundestag doit approuver l'intervention ultérieurement ou bien il peut la rejeter et rappeler les troupes en Allemagne.

Les interventions de la Bundeswehr à l'étranger en cas de **catastrophes naturelles** ou à des fins d'**aide humanitaire** sont considérées comme des interventions non armées et ne nécessitent donc pas l'approbation du Bundestag. Lors de la catastrophe des tsunamis qui ont frappé le sud-est de l'Asie, 300 soldats allemands ont ainsi été envoyés à Aceh, en Indonésie. Il y ont reconstruit un hôpital et ont assuré des soins médicaux à plus de 3 000 blessés dans un hôpital de campagne de la Bundeswehr.

La loi a en outre prévu une procédure simplifiée pour les interventions « d'intensité et de portée moindres » : selon cette procédure, le Bundestag peut déclarer son opposition à l'intervention dans un délai déterminé. S'il ne déclare pas son opposition, l'intervention est réputée approuvée. Dans le cadre de ces interventions d'intensité et de portées moindres, seuls quelques soldats sont envoyés à l'étranger : ils ne peuvent pas être impliqués dans des actes de guerre. L'envoi

d'un avion de reconnaissance AWACS avec deux pilotes allemands, par exemple, peut ainsi être considéré comme une intervention de moindre intensité. Cette réglementation étant nouvelle, il n'existe pas encore de cas concrets d'application.

D'une manière générale, le Bundestag peut révoquer l'approbation déjà donnée d'une intervention à l'étranger et rappeler les militaires en Allemagne.

Le gouvernement fédéral est tenu d'informer régulièrement le Bundestag allemand du déroulement de toutes les interventions en cours à l'étranger - qu'elles aient été soumises ou non à l'approbation du Bundestag allemand.

5. Discussions en cours

Permettez-moi, pour conclure, d'aborder les sujets qui animent actuellement les débats en Allemagne.

Les membres de mon groupe parlementaire se demandent notamment ce qu'il se passerait si des interventions rapides de la Bundeswehr dans le cadre de la force de réaction de l'OTAN (*NATO Response Force*) ou des groupements tactiques de l'Union européenne (*EU Battle Groups*) devaient nécessiter une prise de décision plus rapide qu'aujourd'hui ; la Bundestag a en effet besoin en moyenne de 5 jours pour prendre une telle décision.

Un autre point de la discussion concerne les lois anti-terrorisme votées en Allemagne et la question, qui y est liée, de la protection nationale : le déploiement de la Bundeswehr sur le territoire national doit-il être possible à titre préventif contre un acte terroriste ? En principe, notre constitution l'interdit puisque ce sont la police et le corps fédéral de protection des frontières qui, en temps normal, sont responsables de la sécurité intérieure.

À ce propos, il convient de se pencher sur la **loi sur la sécurité aérienne** que le Bundestag a approuvée le 18 juin 2004. S'inscrivant dans la foulée des attentats terroristes du 11 septembre 2001, cette loi doit régler la manière dont la Bundeswehr peut assister la police en cas de menace grave de la sécurité aérienne. L'intervention aux conséquences les plus lourdes que prévoit cette loi est la destruction d'un avion, comme ultime recours. Elle ne doit être autorisée que « si les circonstances laissent supposer que l'avion est utilisé pour porter atteinte à la vie de personnes » et si elle est « l'unique moyen de repousser ce danger concret ». Mon groupe parlementaire a voté contre cette loi, non pas que nous soyons opposés à son contenu, mais parce qu'elle nécessitait une modification de la Loi fondamentale.

Enfin, nous discutons en Allemagne au sujet des avantages et des inconvénients que représente une armée de conscription par rapport à une armée professionnelle.

Comme vous le voyez, les sujets que nous abordons au cours de ce colloque sont aussi d'une grande actualité en Allemagne.

Je vous remercie de votre attention et me réjouis déjà de vos questions ou de vos contributions à cette discussion.

Communication 2 :

Les outils de contrôle politique des Armées en démocratie : l'exemple de la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense de l'Assemblée Nationale du Burkina Faso

par le Député Siméon SAWADOGO, président de la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense de l'Assemblée Nationale du Burkina Faso

1. Introduction

Entreprendre une réflexion sur le contrôle politique, c'est-à-dire civil, des armées, relèverait d'une utopie en Afrique il y a quelques années. Mais aujourd'hui, des événements à la fin du vingtième siècle ont influé ou même bouleversé les rapports politiques, économiques et sociaux à travers le monde. Il s'agit notamment :

- Des avancées significatives enregistrées par la démocratie à travers le monde ;
- De la fin de la guerre froide ;
- De la montée du terrorisme international.

Manifestement, les comportements des Etats, des Institutions, des grands regroupements régionaux et sous-régionaux s'en sont trouvés modifiés, corrigés. C'est dans ce sens que la compréhension des termes défense et sécurité englobe désormais l'armée, la police, les services de renseignement, les organisations paramilitaires et les sociétés privées de sécurité.

L'armée ne s'occupe plus à défendre la Patrie contre les agressions externes et de pallier les menaces classiques connues. Les forces armées se sont vues assigner de nouveaux objectifs plus larges comme :

- La protection de l'indépendance, de la souveraineté et du territoire ou plus généralement des citoyens ;
- Les missions internationales de maintien de la paix ;
- La participation au développement.

Pour autant et malgré cette ouverture, le fonctionnement des armées n'est pas suffisamment connu par les citoyens et suffisamment exploré par les institutions de contrôle et les pouvoirs législatifs. La présente réflexion a pour modeste objectif de contribuer à découvrir les outils de contrôle de l'armée par le législatif au Burkina Faso. Elle s'articule en trois grands axes :

- La problématique du contrôle politique des armées en démocratie ;
- Les outils de contrôle politique des armées au Burkina Faso ;
- Les perspectives pour un meilleur contrôle politique des armées.

2. La problématique du contrôle politique des armées en démocratie

Dans un Etat démocratique, il est exigé l'équilibre des pouvoirs, à savoir :

- Le pouvoir exécutif ;
- Le pouvoir législatif ;
- Le pouvoir judiciaire.

Les forces armées pourraient être considérées comme tout service d'un département ministériel de l'exécutif que le problème du contrôle ne se poserait pas. Cependant, de par sa nature, son organisation et son domaine d'évolution, le contrôle politique des forces armées suscite des interrogations et cela pour plusieurs considérations :

- Les armées ont fait une incursion sur la scène politique pour prendre et exercer le pouvoir. De 1958 à nos jours, le Burkina Faso a connu 6 régimes d'exception contre 4 républiques. Cette situation peut créer une méfiance entre le politique et les militaires. Dans ces conditions, comment contrôler ?

- Les militaires n'ont pas cette confiance que la démocratie n'est pas dirigée contre eux. Les critiques naguère impossibles envers l'armée le sont aujourd'hui. Alors comment contrôler ?
- Une société civile qui veut tout savoir, exige la transparence au nom de la défense des droits humains. Les secrets de défense peuvent en prendre un coup. Dans ce cas, comment contrôler ?

Dans un contexte de démocratisation avec l'adoption de constitutions qui dictent les règles de fonctionnement de l'Etat, assurant la mise en place d'institutions représentatives et garantissant les libertés politiques et civiques, les forces armées n'échappent pas aux règles de contrôle républicain.

Cette tendance est renforcée par le contexte international où la plupart des services exigent une bonne gouvernance partout. Le contrôle politique des armées n'est plus seulement une exigence des dispositions constitutionnelles, législatives et réglementaires des pays, mais également parfois des conditionnalités dans les relations et négociations internationales.

Au Burkina Faso, les outils permettant le contrôle des armées par le législatif existent.

3. Les outils de contrôle politique des armées en démocratie

Le contrôle politique des armées concerne l'ensemble des structures de contrôle dans un régime civil démocratique instauré. Nul doute que cette vision du contrôle des armées est très large. La restriction faite de considérer le contrôle législatif à travers la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense burkinabé est plus réaliste et plus productive. Aussi proposons-nous d'examiner ce point à travers les parties suivantes :

- Les outils de contrôle des armées suivant les dispositions constitutionnelles ;
- Les dispositions du règlement de l'Assemblée Nationale ;
- Le contrôle par la ratification des accords et des traités ;
- La procédure et usage parlementaire à la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense.

3.1 Les outils de contrôle politique des armées suivant les dispositions de la constitution du Burkina Faso

La constitution, loi fondamentale, brosse les grands axes de l'existence d'un Etat de droit. Les premières dispositions relatives au contrôle politique des armées en démocratie s'y trouvent.

Dans un premier temps, la constitution fait une répartition des domaines de la loi et du règlement en son article 101 où elle précise que « la loi fixe les règles concernant les sujétions liées aux nécessités de la défense nationale ». Elle précise en outre que : « la loi détermine les principes fondamentaux de l'organisation de la défense nationale ». De par ces dispositions, le législateur a la possibilité de discuter des questions de défense et même de fixer par la loi l'organisation de cette défense. Il peut, à travers la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense (CAED), contrôler la mise en œuvre des dispositions de la loi sur le terrain.

Par ailleurs, la constitution précise en son article 106, alinéa 2 que : « la déclaration de guerre et l'envoi de troupes à l'étranger sont autorisées par l'Assemblée Nationale ».

En outre, la constitution, en son article 149 stipule que : « les traités de paix Ne peuvent être ratifiés ou approuvés qu'en vertu d'une loi ». C'est dire que dans la constitution, le rôle de décider et de contrôler du législateur est affirmé. Le législateur peut décider d'appuyer une nouvelle politique et les textes de loi proposés par le gouvernement ou les rejeter. Les projets ou les propositions de loi doivent obligatoirement être examinés par la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense. A l'occasion de cette phase procédurale, la commission auditionne le ministre chargé de la défense et peut entendre les autorités militaires.

3.2 Les outils de contrôle dans les dispositions du règlement de l'Assemblée Nationale

Le premier outil de travail et de contrôle qui sont offerts au parlement est la création par l'article 37 de cinq commissions générales dont la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense.

Le contrôle des forces armées par le corps législatif est une des caractéristiques fondamentales du système démocratique. La Commission des Affaires Etrangères et de la Défense qui est la commission permanente de l'Assemblée Nationale intervient dans les domaines de défense suivants :

- L'organisation générale de la défense et de la sécurité ;
- La politique de coopération dans le domaine militaire ;
- Les plans à long terme de l'armée ;
- Les établissements militaires et arsenaux ;
- Le service national ;
- Les recrutements des personnels civils et militaires des armées, gendarmerie et justice militaire.

Dans ces matières, la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense est habilitée à proposer des modifications aux projets ou propositions des lois.

Le règlement de l'Assemblée Nationale offre un large éventail de possibilité de contrôle politique de l'armée. Nous ne retiendrons que quelques outils comme :

- La question orale ou écrite ;
- La question d'actualité ;
- La commission d'enquête parlementaire ;
- Les missions d'information.

Les dispositions du règlement de l'Assemblée Nationale allant des articles 123 à l'article 133 précisent les conditions d'exercice du droit de contrôle par le parlement à travers les questions orales avec ou sans débat. Les articles suivants traitent de la question écrite. Dans tous les cas, l'exercice consiste à interpeller le gouvernement sur ses activités conditionnant la mise en œuvre des lois votées à l'Assemblée Nationale.

La question d'actualité permet d'interpeller le gouvernement sur des sujets brûlants de l'heure (article 135). Pour cette session ordinaire, deux questions d'actualité sur le licenciement de 500 élèves policiers sont déposées sur le bureau de l'Assemblée Nationale. Une question orale avec débat sur le même sujet est également déposé.

Un des outils légaux de contrôle des forces armées est cette possibilité offerte à l'Assemblée Nationale de mettre en place une commission d'enquête parlementaire. Les commissions d'enquête parlementaires ont un large pouvoir d'investigation et sont en mesure d'entendre toutes les autorités politiques et militaires dans le cadre de leur mission (article 136 à 139).

Dans le cadre du contrôle de l'armée, aucune commission d'enquête n'a été mise en place.

Les dispositions de l'article 141 permettent à la commission générale d'assurer l'information de l'Assemblée Nationale en effectuant des missions d'information auprès des départements ministériels et des services publics. Des rapports sont produits à l'attention de la séance plénière.

3.3 Le pouvoir de décision budgétaire

L'Assemblée Nationale, de par les articles 102 et 105 de la constitution vote le budget annuel de l'Etat. Elle a ce pouvoir d'autoriser et de vérifier les dépenses en matière de défense et de sécurité et plus particulièrement les dépenses de l'armée.

En effet, l'adoption du budget est d'une importance cruciale pour assurer la transparence, la responsabilité, l'exhaustivité et la bonne gouvernance. Le parlement et la société civile de plus en plus exigeante veulent favoriser la transparence dans la gestion des finances publiques.

Dans le cadre du budget, il existe les grands principes suivants :

- **L'autorisation préalable** : le parlement autorise le gouvernement à effectuer la dépense ;
- **L'unicité** : toutes les dépenses et recettes sont représentées au parlement en un seul document budgétaire ;
- **La périodicité** : le gouvernement respecte un calendrier régulier pour présider le budget chaque année à l'Assemblée Nationale. Généralement le budget est présenté au parlement à la dernière session ordinaire de l'année (octobre – décembre) sous la forme suivante : Projet de loi de finance.

La discipline budgétaire est essentielle pour que le gouvernement respecte les règles du cadre juridique de contrôle.

Il faut noter que la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense donne son avis sur le projet de loi de finance et s'intéresse particulièrement au budget de l'année. A l'occasion, elle peut auditionner le ministre chargé de la défense et les autorités militaires.

3.4 Le pouvoir de ratification des traités et accords internationaux

Le président du Faso, suivant l'article 148 de la constitution, négocie, signe et ratifie les traités et accords internationaux. Pour leur entrée en vigueur, il est généralement exigé une autorisation de ratification du parlement. Les projets de loi portant autorisation de ratification sont soumis au parlement pour être traités par la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense.

Il existe un large éventail de traités multinationaux en matière de sécurité et de défense. L'Assemblée Nationale participe au processus de ratification des traités respectant le principe que les traités et accords doivent être ratifiés par l'Assemblée Nationale. La commission est alors plus attentive aux traités et accords relatifs à la sécurité et à la défense.

L'envoi de troupes burkinabé à l'étranger est soumis à une autorisation de l'Assemblée Nationale. L'article 106 est très explicite en sa matière : « la déclaration de guerre et l'envoi de troupes à l'étranger sont autorisés par l'Assemblée ».

Les projets de loi relatifs à l'envoi des troupes doivent successivement être examinés au niveau de la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense. Elle a déjà donné des avis favorables permettant le vote de lois portant envoi de troupe à l'étranger. Exemple :

- Loi N°09-2003/AN portant autorisation d'envoi de militaires burkinabé dans le cadre du déploiement d'un groupe d'observateurs militaires de l'Union africaine au Burundi ;
- Loi N°045-2004/AN portant autorisation d'envoi d'observateurs militaires burkinabé aux Comores ;
- Un projet de loi est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour l'envoi de troupe au Darfour (Soudan).

En outre une série de lois de lutte contre le terrorisme international et la criminalité transnationale ont été adoptées ou ratifiées.

3.5 Les procédures et usages parlementaires à la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense

Selon le règlement de l'Assemblée Nationale, chaque année le parlement nomme en séance publique cinq (5) commissions générales d'une vingtaine de membres dont la commission des Affaires Etrangères et de la Défense.

Les commissions ont pour attribution d'examiner attentivement les projets et propositions de loi et de produire des rapports en séance plénière afin de faire des suggestions pour le vote de la loi.

A l'occasion des travaux en commission, et par exemple dans le cas du projet de loi concernant la sécurité nationale et plus particulièrement l'armée, le ministre de la défense présente en assemblée de la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense un exposé des motifs dudit

projet de loi. Les commissaires membres de la commission posent des questions, observent, commentent tous les aspects du projet de loi. Le ministre, assisté de ses collaborateurs, apporte des réponses aux différentes interrogations des députés de la commission afin de les convaincre de la pertinence de la loi.

La commission a toute latitude pour inviter à ses travaux tout groupe socioprofessionnel ou politique pour recueillir ses observations sur le projet de loi ; des questions d'éclaircissement peuvent être également posées aux délégués des groupes invités.

Une fois les auditions et échanges terminés en commission, un rapport est rédigé par un membre de la commission pour être examiné en plénière. Il faut préciser que les délibérations de la commission sont tenues secrètes.

Le rapport de la commission peut recommander à la plénière l'adoption du projet de loi avec des éventuels amendements ou alors émettre un avis défavorable.

Ainsi, comme on le constate, les travaux dans cette commission constituent des outils importants pour contrôler l'armée.

La Commission des Affaires Etrangères et de la Défense détient donc des outils de contrôle politique des armées. Les travaux constituent les moyens les plus efficaces de contrôle. En effet, à l'occasion de ses travaux, cette commission a la latitude d'auditionner toutes les autorités politiques et plus particulièrement les autorités militaires. Cette commission peut également donner un avis favorable pour la mise en place de commissions d'enquête sur des affaires concernant les forces armées.

Cette commission reçoit le plus grand nombre de dossiers à l'Assemblée Nationale. Plusieurs lois sur la sécurité, la défense et la lutte contre le terrorisme international examinés par cette commission ont été adoptés par le parlement.

4. Les perspectives pour un meilleur contrôle politique des armées

On a pu remarquer tout au long de l'exposé que les outils pour le contrôle politique des armées existent tant dans la constitution burkinabé que dans le règlement de l'Assemblée Nationale. Ces instruments ont été utilisés même s'il faut reconnaître que le taux d'utilisation de ses possibilités n'est pas élevé. On peut mieux faire. Le fait que les outils existent est déjà un élément positif important.

Il reste que le contrôle politique des armées peut et doit s'améliorer. L'ouverture totale et globale des forces armées au contrôle politique et civil donc à la critique publique en dehors des casernes et des rangs génère également d'autres interrogations : que fait-on du secret défense ? L'obéissance de la hiérarchie dans l'armée ne va-t-elle pas s'effriter ? L'efficacité de l'armée ne va-t-elle pas être éprouvée ?

Dans tous les cas, en raison des mutations des armées, du contexte régional et international, le contrôle politique des armées est irréversible et va croissant. Il s'agit d'un grand défaut pour nos sociétés modernes. Pour le réussir, il faut que deux conditions essentielles soient réunies :

Les acteurs du contrôle politique des armées en démocratie (hiérarchie militaire, gouvernement, Assemblée Nationale, société civile) doivent se convaincre de la nécessité de ce contrôle. Les outils étant déjà disponibles, il reste à s'accorder pour sa mise en œuvre. Au Burkina Faso, cette volonté existe de par et d'autre. Les cadres de l'armée ont participé à plusieurs rencontres internationales où cette question a été évoquée. Le parlement est conscient de cette tâche de contrôle politique de l'armée. Les approches y relatives pourront se raffermir dans les temps à venir.

En effet, la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense effectue une mission d'information auprès du Ministre de la Défense selon le programme suivant :

- 25 avril 2005 : rencontre du Ministre de la Défense et de ses collaborateurs avec la CAED ;
- 6 mai 2005 : visite d'une académie militaire à Pô.

Une mise en confiance de toutes les composantes de la société sur la conduite du processus démocratique. Si la démocratie offre les garanties nécessaires pour la conservation des droits humains et des libertés pour le développement socio-économique de nos Etats, alors les armées doivent s'inscrire dans cette ligne. Il est cependant nécessaire que le pouvoir législatif et surtout les organisations de la société civile instaurent le dialogue avec les autorités militaires, travaillent pour promouvoir un sens élevé du civisme et de la responsabilité partagée dans la conduite des affaires de l'Etat.

En conclusion, la problématique du contrôle politique de l'armée en démocratie est réelle et brûlante dans un contexte régional et international exigeant plus de démocratie et de transparence. Il s'agit tout simplement d'une exigence de bonne gouvernance.

Le Burkina Faso, de par la constitution, le règlement intérieur de l'Assemblée Nationale, dispose d'instruments variés pour le contrôle politique des armées en démocratie. Les autorités militaires et la commission chargée de la défense à l'Assemblée Nationale s'attellent à créer les conditions favorables pour une mise en pratique du contrôle politique des armées.

Il est à espérer que la perspective du Mécanisme Africain d'Evaluation par la Paix (MAEP) va donner un nouvel élan aux différentes structures de contrôle dans nos Etats ou la responsabilité dans la continuité et l'approfondissement des processus démocratiques sont partagés par tous les acteurs.

Il est remarquable que la Fondation Konrad Adenauer Konrad Adenauer ait eu l'initiative de ce colloque qui permet l'examen de cette problématique du contrôle politique des armées en démocratie. Nous la félicitons pour cette disponibilité.

Communication 3

Education civique dans les casernes : nécessité ou effet de mode ?

par Charles Yaovi DJREKPO, professeur retraité de Droit public

« Mourir pour la Patrie n'est pas un triste sort; C'est s'immortaliser par une belle mort. »

1. Introduction

Devant l'immense gâchis politique, économique, social et culturel consécutif à la mauvaise gouvernance généralisée des jeunes Etats africains, l'ingénieur agronome René DUMONT a donné à un de ses ouvrages célèbres, dans les années 60, le titre sentencieux et quasiment prophétique : « L'Afrique noire est mal partie! »¹. Il n'a pas cru si bien dire ! Les errements et les échecs politiques des cadres civils et surtout militaires des jeunes Etats fraîchement indépendants du continent qui y prennent le pouvoir, qui s'agitent croyant agir efficacement ont tous échoué à cause de leur analphabétisme civique et politique que cache mal leur activisme.

Ce douloureux constat met à nu « l'impréparation des hommes, l'incompétence camouflée en habileté, la confusion subrepticement établie entre le bien public et le bien personnel, les oppositions régionales à base ethnique ou tribale, l'ambition mal fondée », toutes choses qui rendent urgent et important le devoir de l'éducation civique des populations africaines et singulièrement des citoyens en uniforme.

Il est heureux de noter que l'éducation civique a fait son entrée dans les casernes. Est-ce pour y rester définitivement comme partie intégrante du programme de formation des militaires et des para militaires parce que répondant à un besoin réel, une nécessité bien comprise des responsables des corps concernés ? Est-ce au contraire, un effet de mode, une parenthèse qui va rapidement se fermer comme le sont celles des réformes dictées de l'extérieur par des experts tapis dans des Institutions internationales et qui, bien souvent, ne connaissent que peu ou prou les

¹ DUMONT René, L'Afrique noire est mal partie, Editions du Seuil 1962 France

réalités des pays pour lesquels ils prescrivent les « solutions remèdes », des réformes qui ne sont pas comprises et réappropriées par les décideurs nationaux ?

Les objectifs de l'éducation civique, bien compris, forcent à souhaiter que la formation civique et patriotique dans les casernes ne soit pas un feu de paille, un phénomène passager dont ne bénéficieraient que quelques promotions bien chanceuses, mais un complément indispensable à l'initiation de tous les citoyens en uniforme au maniement des armes achetées par la nation et à l'application de la Force dont elle en a fait délégataire les armées.

Dès lors, les développements à suivre s'articuleront en trois axes :

- L'objet de l'éducation civique ;
- La pertinence de son insertion dans le programme de formation des citoyens ;
- La nécessité d'une éducation civique permanente dans les casernes.

2. L'objet de l'éducation civique

L'éducation civique est cette discipline qui, au-delà de la connaissance par l'homme de l'histoire, de la géographie, des institutions et des lois de son pays, vise à éveiller en l'homme lui-même, le patriotisme et le civisme.

Le mot patriotisme vient du mot patrie, la terre de nos pères, de nos ancêtres, la terre qui a vu naître et croître petit à petit notre peuple parfois obligé de se battre pour sa survie, pour garder son unité et pour la protection de son sol. Le patriotisme est le sentiment légitime qui nous fait aimer notre patrie, nous rend fiers d'elle au point d'être prêts à nous mobiliser pour la défendre contre toute agression, le sentiment qui fait que nous nous attristons des malheurs de notre pays et de ses retards dans le concert des nations, le sentiment qui nous fait désirer de grandes performances économique, sociale et culturelle de notre pays.

Le civisme en revanche est la conscience que l'on a d'appartenir à l'ensemble des citoyens d'une nation envers qui on a des devoirs à accomplir et des droits à faire valoir. Comme le définit M. Gaston AGBOTON, le civisme est « l'ensemble des idées, des attitudes et des comportements qui conviennent au bon citoyen et le font agir comme un élément conscient et actif du peuple, qui incitent le citoyen à travailler non seulement pour soi, mais aussi à apporter chaque fois *un supplément de labeur, d'expérience, d'intelligence, de volonté, de courage et d'espérance pour le bien du pays et d'abord celui du plus grand nombre*² ».

L'éducation civique est cette discipline qui fait appel au cœur, à la conscience et à la volonté du citoyen. Elle l'amène à s'intéresser à tout ce qui concerne son pays, à rechercher les meilleures solutions possibles aux problèmes de celui-ci, à avoir le souci des effets de son acte personnel et de ses prises de position sur le bien commun national, à faire constamment preuve de loyalisme envers les autorités et les institutions de son pays, un loyalisme qui, loin d'être une servilité, s'accommode de la critique objective et constructive, refuse toute complicité ou compromission aux dépens des intérêts de son pays.

L'éducation civique est la formation citoyenne qui cultive en l'homme les vertus cardinales que sont : la justice sociale, l'esprit de service, le dévouement et l'honnêteté courageuse qui, selon la définition de Jaurès, est de « *ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe et de ne pas faire écho de notre âme, de notre bouche et de nos mains aux applaudissements imbéciles et hypocrites et aux huées fanatiques* »³. L'honnêteté est naturellement exclusive du « ponce-pilatisme » et de l'appropriation privée des biens publics : attitudes de la légende des trois singes qui respectivement se sont fermé les yeux, les oreilles et la bouche pour ne rien voir, ne rien entendre et ne rien dire, ou qui s'inspire des mots d'ordre tels que : « pas d'histoire », « il faut se débrouiller », « prends ta part, moi j'ai déjà pris la mienne ».

L'éducation civique enfin, c'est faire acquérir le civisme qu'il ne faut pas prendre seulement dans son acception négative et paralysante de « *ne pas faire échec à la loi, ne pas se mettre en*

² AGBOTON Gaston, Le citoyen dans la nation (Essais d'Education Civique au Dahomey), Editions SILVA, BP 37, Cotonou 1968 pp 19 et 20

³ JAURES Jean, cité par Gaston AGBOTON in op. cit. Page 22

contradiction avec les règlements de la police ou de l'administration, ne frauder ni le fisc, ni la douane, ne se dérober ni au service militaire, ni au devoir électoral, respecter les agents du Pouvoir et ses fonctionnaires » mais aussi dans son sens dynamique de : « *conscience et fierté de se sentir membre d'une cité, d'une nation solidaire de son passé et responsable de son avenir* »⁴, par exemple en tant que baïonnette intelligente refuser d'obéir à un ordre manifestement illégal ou contraire aux intérêts nationaux.

3. La pertinence de l'éducation civique

Si l'on procède à un sondage des connaissances civiques de nos compatriotes et surtout de ceux qui nous gouvernent, un sondage portant par exemple sur le nom, le nombre et les missions des institutions de nos pays, sur la dénomination et l'objet des lois votées et promulguées ces douze derniers mois chez nous, sur le contenu de la devise nationale, le sens et la disposition des couleurs du drapeau national, sur la superficie et le chiffre de la population de notre pays, il est fort à parier que les réponses nous surprendraient par le degré de notre inculture civique qu'elles révéleraient. Or, il n'est ignoré de personne que la grandeur d'une nation et la consolidation d'une démocratie dépendent avant tout de la qualité de ses citoyens, de la capacité de ceux-ci à s'oublier au profit de leurs concitoyens, à s'investir avec promptitude et ardeur au service de la chose publique !

A la Conférence nationale tenue au Bénin en février 1990, les forces vives du pays ont constaté que l'inculture civique est la cause de la déchéance socio-économique du Bénin dans les années 80 : « *Tournant le dos à notre histoire et notre géographie, à nos arts, à notre habilité, nous avons refusé notre croissance à partir de notre être et de nos ressources. Préférant l'immédiat de quelques-uns au moyen terme de tous, nous avons choisi d'élargir épisodiquement le petit cercle des privilégiés et continuons d'étouffer les énergies du plus grand nombre. L'argent, devenu notre maître nous dicte toutes nos extravagances, toutes nos faiblesses, tous nos abus. A cause de l'argent qu'il nous faut à tout prix, nous nous mettons en danger de n'avoir plus de culture authentique, plus de liberté, plus de respect pour rien, plus de famille. Verrès et Catilina surgissent de partout et il n'est même plus de Cicéron pour dénoncer les scandales qui s'accumulent... Nous nous sommes donc retrouvés assassins de nos propres valeurs* ».⁵ Il faut éradiquer l'inculture civique.

Le Colonel Adolphe AVOCANH du Bénin a raison de dire que « *la formation civique, l'éducation civique du citoyen devient une quête permanente vers laquelle doit tendre tout effort de démocratisation. L'armée nationale dont l'image a été ternie par ses tristement célèbres incursions dans les allées du pouvoir avec encore dans ses rangs des soldats nostalgiques d'un passé révolu ne saurait être du reste, car l'éducation civique reste et demeure le véritable sous-bassement de toute démocratie qui se veut pérenne* ».⁶

Le système scolaire des pays d'Afrique noire d'expression française, copie souvent irréfléchie du système scolaire français, naturellement inadapté aux réalités et besoins des jeunes Etats, a toujours considéré l'éducation civique et politique comme un enseignement accessoire. Aucune disposition n'oblige les médias à consacrer un temps et une plage de leurs organes à cette fin. Dès lors le citoyen livré à lui-même devra, sur le tas, s'informer et se former aux secrets des lois, de ses droits et de ses devoirs. Cet état de fait explique l'impréparation des hommes et les errements politiques dénoncés plus haut. La grandeur des nations africaines et la pérennisation du renouveau démocratique actuel dépendent avant tout de la qualité des citoyens civils et militaires, de leur capacité à bâtir sur le continent, de véritables Etats de droit où le respect de l'ordre constitutionnel, légal et réglementaire établi est le souci de tous, de leur conscience et ardeur à servir avec abnégation la chose publique, de leur bonne formation civique et politique.

4. La nécessité de l'éducation civique et patriotique dans les casernes

⁴ RICHET Michel, Conférence de carême à Notre-dame de Paris, le 3-4-49 : Civisme du Chrétien

⁵ TEVOEDJRE Albert, Rapport Général in Les Actes de la Conférence Nationale, ONEPI, Cotonou, 1994

⁶ AVOCANH Adolphe, L'éducation civique dans les casernes est-elle encore une nécessité ? Communication faite au Colloque régional tenu à Bamako au Mali du 23 au 26 juillet 1997, Fondation Konrad Adenauer, Société et Education N° 13 p. 78

Il est fort tentant de lier l'introduction de la formation civique dans les casernes de certains de nos pays au vent de renouveau démocratique qui souffle sur l'Afrique noire et que d'aucun ne pensent procéder des résolutions du sommet France Afrique de la Baule. Dès lors, on craint que comme d'autres systèmes politiques ont vécu en Afrique, le système démocratique actuel aussi, avec son corollaire que serait l'éducation civique et patriotique dans les casernes ne vive que ce que vivent les roses, l'espace d'un matin. Comme pour hâter la fin de ce système, certaines armées africaines tentent de renouer avec les coups d'Etat et putschs militaires de sinistre mémoire.

En réalité, l'éducation civique et patriotique permanente est une nécessité absolue dans les casernes africaines pour des considérations essentielles tenant à une double spécificité : la spécificité des missions et responsabilités des forces armées et celle liée à l'environnement socio-politique et économique des Etats africains.

4.1 La spécificité des missions et responsabilités des forces armées africaines

L'armée est un service public non isolé mais inséré dans le corpus des institutions et services publics d'un pays. Cela exige qu'elle connaisse sa place et son rôle par rapport à ces institutions et services. L'éducation civique et patriotique est le moyen d'initier le militaire aux réalités institutionnelles et administratives de son pays, à ses devoirs et à ses droits, aux comportements convenables qu'il doit avoir dans son milieu de vie.

L'armée n'est pourtant pas un service public ordinaire, elle est un attribut et un instrument de la souveraineté de la nation dont elle émane et qu'elle doit servir dans le respect et le souci constant de la protection et de la préservation des institutions que le peuple s'est librement donné. Elle est la force la mieux organisée de la nation et un instrument au service du Pouvoir légitime. Il en résulte pour elle un devoir de dignité, de neutralité et de loyalisme qui interdit qu'elle soit manipulée ou à la merci d'une force politique, d'une puissance d'argent, nationale ou étrangère, d'un groupe de pression régionaliste ou ethnocentrique.

Seule l'éducation civique et patriotique peut faire acquérir aux militaires les aptitudes et comportements qui permettent à l'armée de répondre à sa vocation. En effet, c'est cette éducation qui peut « *renforcer chez chaque militaire les valeurs essentielles de l'armée telles que : l'amour de la patrie, le don de soi, le loyalisme, l'esprit de solidarité...* » C'est elle qui peut faire prendre conscience à chaque militaire qu'être soldat, ce n'est pas porter un uniforme, exhiber le béret à insigne, manier le fusil, brandir la baïonnette et maîtriser les techniques de combat. Etre militaire, c'est être le représentant du courage national, le symbole de bravoure et d'abnégation, c'est n'avoir de meilleure raison de vivre que la patrie, être prêt à mourir sur le champ de bataille pour défendre la patrie et le drapeau national. Bref, c'est être un homme ou une femme de conviction, façonné lentement et méthodiquement par un enseignement civique qui lui fasse connaître et aimer sa patrie. « *L'homme aime bien ce qu'il connaît bien, il défend bien ce qu'il aime bien et qui est nécessaire à sa vie et à celle des siens.* »⁷

Le citoyen en uniforme ne peut aimer son pays, défendre bien et avec enthousiasme ses institutions et les autorités légitimes commises à sa gestion que si on lui a appris à le connaître bien à travers une éducation civique systématique et conséquente.

4.2 La spécificité de l'environnement dans lequel évoluent les armées africaines

Les Etats d'Afrique noire sont différents de ceux des pays du Nord. Elles ont des spécificités tenant à la nature hétérogène de leurs composantes internes, à leur propension au mimétisme et à leur état de sous développement.

Les pays africains sont en général des Etats composés d'entités socioculturelles historiquement conflictuelles. Des fractions de plusieurs royaumes ou chefferies traditionnelles qui se combattaient naguère se retrouvent aujourd'hui dans des ensembles hétéroclites proclamés Etats qui cherchent dorénavant à se muer en nations, à faire en sorte que les citoyens des différentes entités internes se forgent l'âme de ressortissants d'une seule et même nation. Les hétérogénéités

⁷ Un philosophe cité par M. AVOCANH Adolphe, Colonel, op. cit.

tés ethniques, linguistiques, culturelles sont partout patentes. La jeune recrue admise dans une caserne ne se sent pas et ne se vit pas comme citoyen venu de la même entité nationale que son camarade venu d'une autre aire culturelle, bien que les deux soient du même pays. Dans le contexte d'Etats à caractère multinational, le risque est grand et permanent que des pesanteurs ethniques et ou régionalistes affectent les forces armées et en minent gravement l'unité, la neutralité et la discipline. Seule une formation civique et patriotique bien pensée et soutenue peut prémunir les troupes contre les effets ravageurs de la survenance de ce risque.

La paresse de l'intelligentsia africaine pousse nos pays à un mimétisme dépersonnalisant que, du reste, certains leaders ont tenté de justifier. « *Il serait irréaliste* » a déclaré le Président F. HOUPHOUET BOIGNY « *de prétendre créer ex nihilo des institutions totalement originales pour bâtir des Etats modernes, force est de se référer aux modèles fournis par les Etats modernes. Certains ont présenté les institutions comme des "superstructures" qui procéderaient du dynamisme historique. Nous pensons qu'elles peuvent introduire une cohésion et un dynamisme nouveau dans le corps social. L'adoption officielle de structures juridiques, de cadres institutionnels nouveaux fournit à tous l'image de la vie sociale de demain, elle est une projection tangible des buts à atteindre.* »⁸ Dans la logique mimétique, la plupart des armées africaines ont été des démarquages des armées françaises ou britanniques qui en ont formé ou forment encore les officiers et qui disposent dès lors d'une ascendance et d'une réelle capacité à influencer leurs orientations et stratégies. Il est donc évident qu'il y a pour les armées africaines nécessité d'une cure de formation civique pour en conjurer l'extraversion, les mettre à l'abri de manipulations par des puissances étrangères et pour les adapter aux réalités locales.

Enfin le dernier trait de spécificité sur lequel il nous paraît important d'insister est relatif au sous développement. Les Etats d'Afrique noire d'expression française se bousculent presque tous aujourd'hui dans la salle d'attente des Institutions de Bretton Woods, s'ils ne sont pas déjà admis sur la table d'opération pour y subir à dose de cheval des Programmes d'Ajustement Structurel. On en est arrivé là à cause l'inculture civique et la mauvaise gouvernance y consécutive des dirigeants civils et militaires.

Les traitements imposés par les experts *bretton woodiens* entraînent souvent des convulsions sociales à l'apaisement desquelles l'armée est parfois conviée. Mieux vaut prévenir que guérir, il faut intensifier la formation civique de tous les cadres civils et militaires pour faire acquérir à ceux-ci les vertus de bon citoyen, et leur préciser sur la base des études nationales leurs responsabilités civiques, les principes de vie sociale auxquels ils sont tenus.

C'est vers un élargissement des objectifs mêmes des armées africaines qu'il faut tendre pour y intégrer leur engagement dans la seule guerre qui vaille aujourd'hui sur le continent, la guerre contre le sous développement, la guerre pour une meilleure intégration nationale.

Comme l'a dit Michel ROCARD, alors Premier Ministre, aux ambassadeurs de France réunis à Paris, « *Il n'y a pas de remède à des situations de crise économique et sociale qui ne procède d'abord d'une volonté politique passant notamment par un approfondissement de la démocratie et du respect des droits de l'homme...le salut en Afrique comme ailleurs dans le monde ne pourra émaner que du courage et du souci de vérité et de justice des dirigeants politiques. Les valeurs essentielles de la démocratie, de la solidarité et du respect des droits de l'homme sont les meilleurs atouts face aux défis des années futures.* » Toutes ces valeurs étant celles que l'éducation civique a mission de transmettre et de promouvoir.

A l'endroit des forces armées béninoises, Gaston AGBOTON préconisait voici déjà quelques décennies l'obligation de « *devenir les forces outillées pour le génie et la production en vue de mener une offensive dynamique contre la pauvreté et le retard économique.* »⁹

C'est heureux de constater que les armées ne dédaignent pas cette réforme. Dans une communication intitulée « *Contribution des militaires au développement économique et social dans un pays démocratique/ cas du Niger* », le Médecin militaire Kadri MOUNKAILA a montré les actions efficaces que l'armée nigérienne a pu mener dans les domaines du génie militaire, de la cons-

⁸ HOUPHOUET BOIGNY Félix, Extrait d'un discours prononcé, le 25 août 1967 à Montréal au Canada

⁹ Gaston AGBOTON, *Le Citoyen et le Gouvernement*, op. cit., p. 35.

truction et du transport, de la lutte contre la désertification, de la sécurité civile, de la santé et des sports.¹⁰

5. Conclusion

Dans une nation, l'armée en tant que force la mieux structurée et disciplinée comportant en son sein des hommes et femmes les plus valides, doit être un modèle, une référence d'organisation, de dévouement au service des intérêts de la nation, de l'esprit de solidarité, de respect des lois et institutions de la République.

A tort, elle a cru se donner cette image en intervenant comme arbitre entre les masses et les pouvoirs constitutionnels, comme alternative au pouvoir civil décadent. Notre conviction est que le rôle de l'armée ne peut s'affirmer dans les allées du pouvoir en tant qu'acteur mais dans celui de défense avec abnégation de l'intégrité territoriale, de protection de l'indépendance nationale, de la paix et de la sécurité des personnes et des biens, dans la quête quotidienne d'une meilleure visibilité et exemplarité de son engagement au service du développement économique et social de son pays.

S'il faut aujourd'hui convenir que l'éducation civique est une nécessité, il faut aussi reconnaître que cette éducation ne peut être un besoin passager, un effet de mode mais une exigence constante à laquelle doit répondre un programme permanent de formation pour toutes les générations de citoyens qui embrassent la noble carrière de l'armée dont la devise reste, en ce qui concerne l'armée béninoise, « Défense nationale, Honneur et Patrie ».

Communication 4

Les forces armées fédérales d'Allemagne (la *Bundeswehr*) dans la démocratie fédérale : le principe de *l'Innere Führung* (code moral)

par le Lieutenant-colonel Carl-Mathias Wilke, Zentrum *Innere Führung* du Bundeswehr (Centre pour la formation morale et civique des forces armées allemandes), Koblenz / Allemagne

1. Introduction

Avant de commencer mon exposé, je voudrais bien insister sur le fait que *l'Innere Führung* n'est pas du tout le résultat d'une guerre perdue, mais plutôt une base sur laquelle une armée dans la démocratie peut reposer.

Donc *l'Innere Führung* n'est pas un « Sonderweg » (un chemin particulier) allemand, mais plutôt une possibilité d'intégration d'une armée dans une société démocratique.

2. Qu'est ce que *l'Innere Führung* ?

Telle est à peu près la question que les jeunes soldats et le public nous posent. Même les *avertis* ont parfois du mal à y donner une bonne réponse. En effet, ce terme, tout comme la *Bundeswehr* (armée fédérale), existe depuis cinquante ans.

D'aucuns disent qu'il y a toujours eu, sous une forme ou une autre, une **conduite morale** au sein des forces armées ou plutôt au sein de toutes les forces armées.

Mais *l'Innere Führung* est-elle la même chose ? Ne dépasse-t-elle pas la dite conduite morale ? N'en est-elle pas différente ?

L'Innere Führung est un enfant de notre démocratie. *L'Innere Führung* est une innovation.

De façon métaphorique, on pourrait comparer *l'Innere Führung* à un immeuble à plusieurs étages qu'on peut modifier ou agrandir au besoin.

¹⁰ Colloque régional tenu à Bamako – MALI, du 23 au 26 juillet 1997, militaires et démocratie en Afrique, édition, Société et éducation n° 13, Fondation Konrad Adenauer, p. 36

Il est mené un débat sérieux sur l'adaptation de *l'Innere Führung* aux missions liées à la notion élargie d'une politique de sécurité (je ne parle pas d'une politique de défense). La question qui se pose est celle-ci : est-ce qu'il faut créer dans une approche révolutionnaire une autre définition de *l'Innere Führung* ou suffit-il de l'adapter aux nouveaux défis ?

Pour nous la réponse est simple. Selon notre métaphore, *l'Innere Führung* repose solidement sur le sol de la démocratie; sa charpente est l'ordre constitutionnel libéral et démocratique. De la cave au grenier, la maison est conforme à la destination et à l'architecture fixée par le parlement et le gouvernement.

L'Innere Führung assure l'ordre nécessaire et la régulation des relations entre les habitants.

Elle veille à ce que les habitants s'y sentent chez eux et qu'ils puissent s'identifier à la fonction du bâtiment.

L'Innere Führung engage les forces armées à respecter dans l'accomplissement de leur mission les valeurs définies dans la Loi Fondamentale.

L'Innere Führung n'est pas une construction toute faite et achevée; au contraire, en tant que conception et doctrine de conduite moderne et d'actualité, elle ne cesse de se développer et de se transformer. C'est un processus dynamique.

La Bundeswehr fait partie intégrante de notre Etat démocratique.

Il importe que les hommes sous les drapeaux puissent se sentir comme des citoyens libres, tout en assurant la disponibilité et l'efficacité de l'armée.

En d'autres termes, le militaire est appelé non seulement à défendre le droit et la liberté du peuple allemand, mais également à vivre ses droits et sa liberté dans l'exercice de ses fonctions quotidiennes. Le modèle du *citoyen en uniforme* reflète bien la position du militaire au sein de l'Etat démocratique : elle combine la personnalité libre, le citoyen conscient de sa responsabilité et le militaire prêt à l'engagement.

L'Innere Führung est considérée à juste titre comme étant l'image de marque de nos forces armées, et ne peut être appliquée **dans son ensemble** à d'autres pays. Toutefois, cela ne veut pas dire que certains aspects de cette philosophie ne puissent être utilisés ailleurs.

L'Innere Führung est un élément constitutif de toute fonction de commandement dans tous les domaines de la Bundeswehr et applicable à tous les niveaux.

L'Innere Führung est la philosophie d'être de la Bundeswehr.

3. Innere Führung - Les débuts

Le concept de *l'Innere Führung* date du début des années 50.

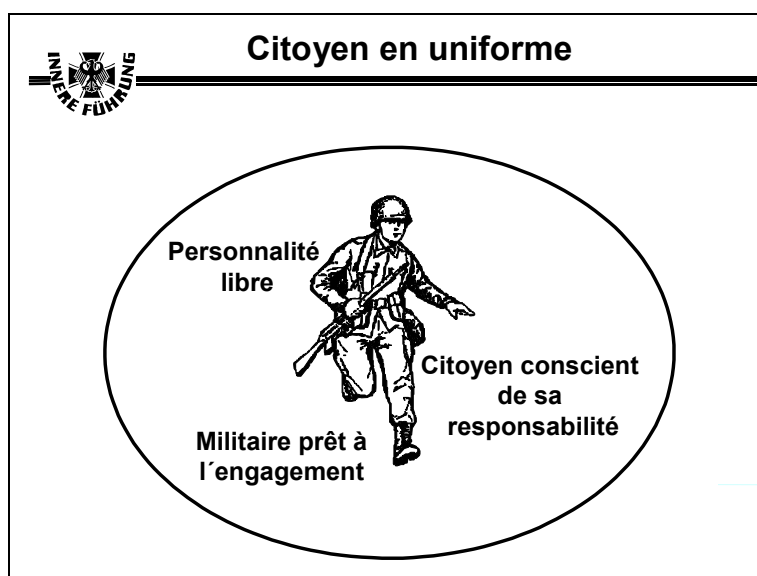
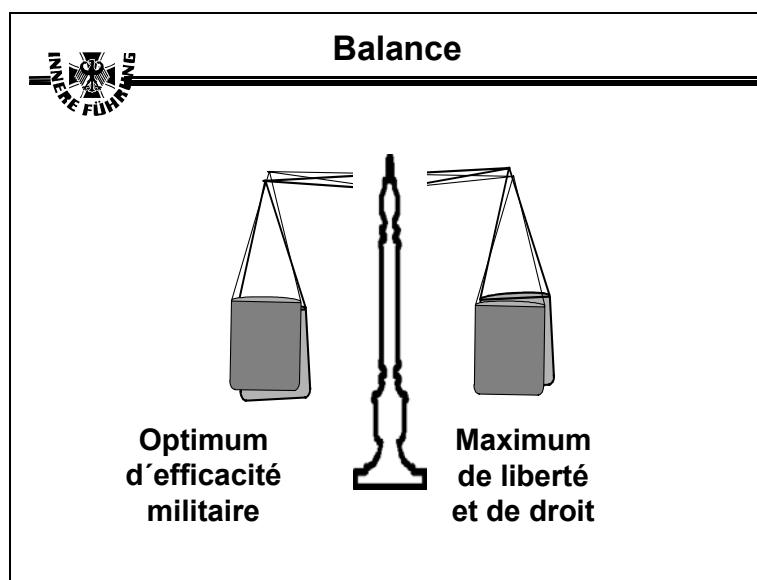
Il est le résultat des réflexions concernant la mise sur pied d'une nouvelle armée allemande après la Seconde Guerre mondiale sur la base d'une démocratie.

Pour comprendre les principes de *l'Innere Führung*, il faut se rappeler de la situation qui prévalait en 1949.

Bien sûr, sous l'impression du passé, la République Fédérale d'Allemagne s'est donnée une constitution nouvelle : la « Loi fondamentale » qui est considérée comme étant la constitution la plus libérale que le pays ait connue dans son histoire.

Dans les années 50, une approche morale tout à fait nouvelle s'imposait. L'idée prévalant à cette décision était de faire valoir la conception de l'homme telle qu'elle était énoncée dans la Loi Fondamentale comme principe d'orientation aussi au sein des forces armées. Les droits constitutionnels des militaires ne devaient être limités par la loi **que** dans la mesure où la fonction des forces armées l'exigerait obligatoirement.

Ainsi est né le modèle du « citoyen en uniforme », appelé à être disponible pour défendre son pays.

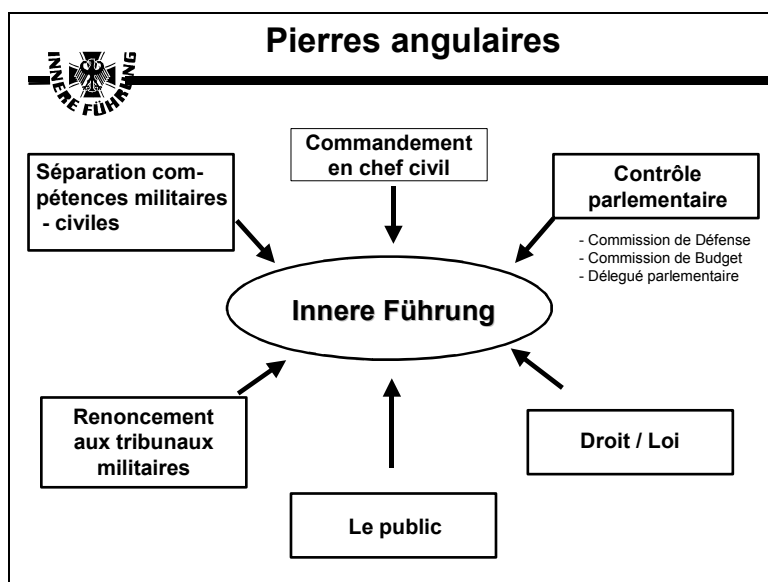


La difficulté de la tâche incombant aux organisateurs de la Bundeswehr consistait à assurer la compatibilité des principes militaires strictement indispensables tels que l'ordre hiérarchique, l'autorité et l'obéissance, avec l'idée libérale de l'homme propre à notre constitution démocratique. Ce concept est officiellement baptisé à partir de 1953 « *Innere Führung* ».

3.1 Les pierres angulaires du concept

Le concept de *l'Innere Führung* doit opérer en sorte que les valeurs et les normes constitutionnelles empreignent les principes du commandement, de la formation, de l'instruction, de l'entraînement et de l'éducation dans les Forces armées fédérales.

Le soldat doit comprendre que ses droits ne reposent pas uniquement sur le fait qu'un législateur les a définis formellement, par exemple dans la loi sur le statut juridique des militaires.



Il doit se rendre compte que dans ses droits se concrétise la garantie de la dignité de l'homme. Les droits des militaires ne peuvent être restreints que par les obligations fixées par la loi et nécessaire à l'accomplissement de la mission militaire, **le Bundestag** seul étant habilité à imposer de telles restrictions.

La Loi fondamentale de la République fédérale d'Allemagne stipule que le Bundestag, organe élu par la nation, exerce le **contrôle politique** sur les forces armées. Dès le début de son existence, la Bundeswehr est soumise au strict contrôle parlementaire. Ce sont des hommes politiques démocratiquement élus qui définissent les lignes essentielles de la politique de sécurité et de défense, et qui décident de la mission, de l'emploi, de l'organisation et de l'équipement des forces armées. **Le ministre fédéral** de la Défense détient le commandement en temps de paix. En cas de guerre, le commandement passe au **Chancelier fédéral**. Les deux sont comptables de leur action envers le Bundestag; ils sont à tout moment soumis à son contrôle et à sa critique. Les engagements comportant l'emploi d'armes relèvent de l'autorisation par le Bundestag, comme le tribunal constitutionnel fédéral l'a confirmé dans le contexte de son jugement concernant les missions de la Bundeswehr à l'étranger. **La Commission** de la défense du Bundestag, qui étudie toute question ayant trait à la défense, du régime des soldes aux décisions politiques de l'OTAN en passant par l'achat de systèmes d'armes, joue un rôle particulier dans le contrôle des forces armées.

Il y a encore d'autres données de base importantes qui caractérisent le concept :

- La stricte liaison au droit et à la loi ;
- Renoncement aux tribunaux militaires ;
- Limitation des droits de commandement ;
- Séparation des missions et des compétences des forces armées de celles de l'administration militaire ou civile.

Il y a encore un autre organe de contrôle important à savoir **le Délégué (commissaire) parlementaire aux forces armées** qui veille au respect des principes de *l'Innere Führung* et des droits des militaires. Il présente chaque année son compte-rendu au parlement. Chaque militaire, quel que soit son grade, a le droit de s'adresser directement au Délégué, qui, de son côté, est habilité à demander des renseignements, à consulter les dossiers et à visiter les unités et les services de la Bundeswehr quand il le juge utile.

Il n'y a aucune différence de principe entre le citoyen en tenue civile et le citoyen en uniforme. Chargé de la défense de notre ordre social, qui est fondé sur le droit et la liberté, le soldat doit être conscient de ces valeurs et en avoir eu l'expérience pour s'en porter garant et défenseur.

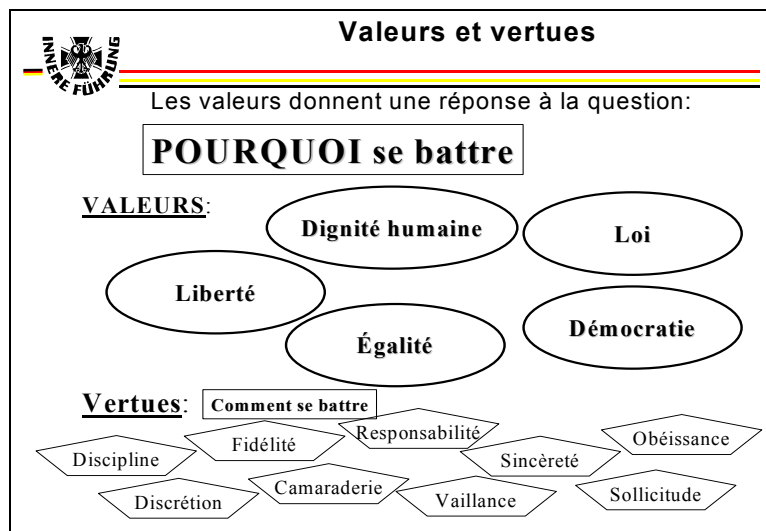
Contrairement à ce qui se passe dans nombre d'autres pays, les militaires des Forces armées fédérales participent activement à la vie sociale, publique et politique de la République fédérale d'Allemagne.

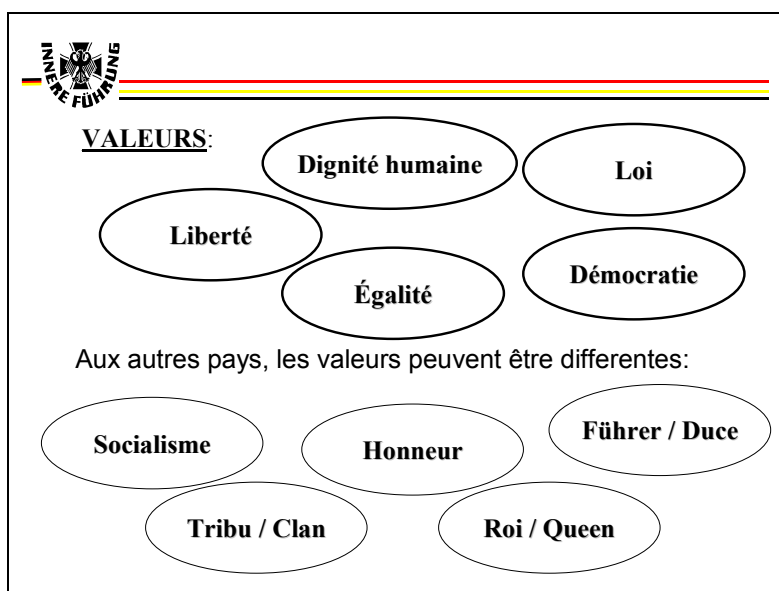
Les forces armées entretiennent de nombreux contacts soit officiels soit personnels avec tous les échelons des partis politiques, de l'administration publique, de l'économie, des syndicats, des associations et de diverses organisations. Ces relations témoignent du fait que la Bundeswehr est bien intégrée à notre société.

Les concepts de *l'Innere Führung* et du citoyen en uniforme ne sont pas, pour ainsi dire, des modes d'emploi tout faits. Certes, les valeurs auxquelles *l'Innere Führung* se réfère restent inchangées, mais son action et ses formes concrètes ne cessent d'évoluer et d'être mises à jour.

3.2 Valeurs vs Vertus

Dans l'exercice de ses fonctions, le soldat doit faire la distinction entre les valeurs et les vertus. La valeur est une conception du désirable partagé par l'ensemble des membres d'une société. Elle est intériorisée par l'individu au cours de sa socialisation et contribue à son intégration sociale. La vertu, quant à elle, est une disposition constante à accomplir des actes moraux par un effort de volonté. C'est une qualité portée à un haut niveau. A titre d'exemple nous pouvons dire que la liberté, la dignité, la démocratie sont des valeurs qui peuvent varier d'une société à une autre selon la priorité qu'on leur accorde, alors que le courage, la sincérité, la discrétion sont des vertus, c'est à dire des qualités élevées que possède un individu. Il est préférable que chez le soldat le respect des valeurs priment sur les vertus. Un soldat vertueux qui ne respecte pas les valeurs peut par exemple exécuter n'importe quel ordre venant de son supérieur. Alors que s'il respecte les valeurs, il se réfère toujours à ces valeurs avant d'agir. Il se posera par exemple la question : est-ce que mon acte respecte les valeurs de ma société (dignité humaine, liberté, démocratie) ?





L'Innere Führung s'adresse à deux catégories de militaires: les subordonnés et les supérieurs:

Le subordonné est tenu d'obéir aux ordres de son supérieur mais il existe des exceptions : lorsqu'il se sent blessé dans sa dignité humaine, il a le droit de refuser d'exécuter l'ordre, lorsqu'on lui demande de commettre un délit, il a non seulement le droit de refuser mais il a l'obligation de refuser d'obéir.

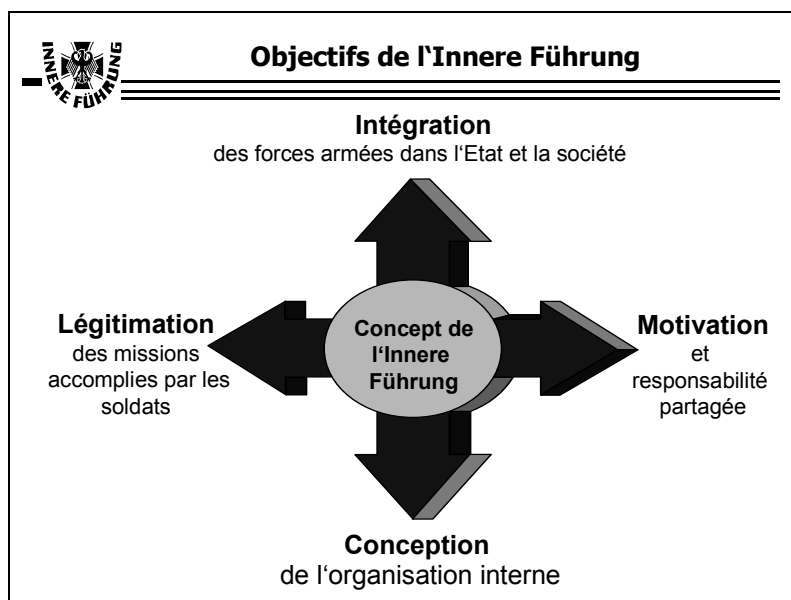
Par ailleurs, le pouvoir qu'on confère à un supérieur est aussi une obligation. Il doit être conscient du fait qu'il n'agit pas pour ses intérêts personnels mais seulement pour l'intérêt de ses supérieurs et du gouvernement.

On peut apprécier la philosophie militaire d'une armée en examinant le serment du soldat. Si on se questionne sur les raisons qui sous-tendent le serment, on a les valeurs alors que si on se questionne sur la façon dont le soldat exécute sa mission, on a les vertus.

3.3 Les objectifs et les principes de l'Innere Führung

De par sa conception, *l'Innere Führung* poursuit les objectifs suivants :

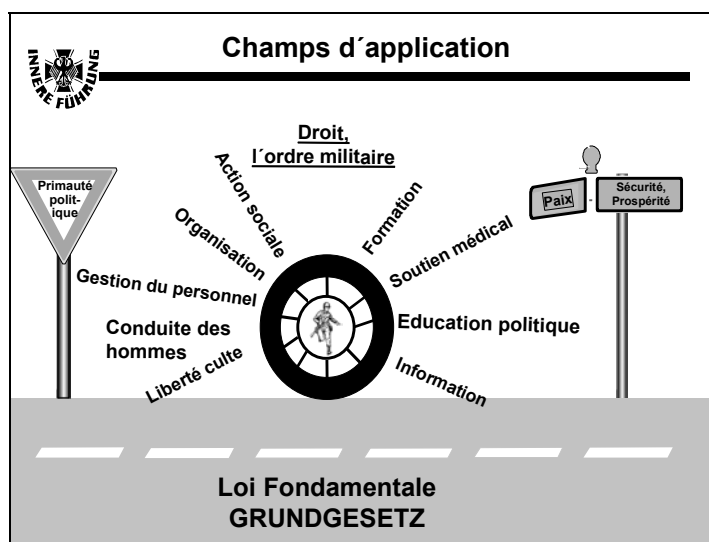
- Fournir les justifications éthiques, politiques et juridiques du service sous les drapeaux et faire comprendre aux militaires leur vocation (LEGITIMATION), faciliter le processus d'intégration du militaire dans l'Etat et la société ainsi que la compréhension des missions de la Bundeswehr au sein de L'OTAN et des autres systèmes d'une sécurité collective (INTEGRATION) ;
- Renforcer chez les soldats la volonté d'accomplir leurs devoirs, d'assumer des responsabilités, de coopérer, d'observer la discipline et d'encourager la cohésion; et ce, en leur accordant des droits de participation (ENGAGEMENT/MOTIVATION) ;
- Régler la vie en commun et les relations entre les militaires conformément aux dispositions de la Loi fondamentale : en tenant compte de la dignité de l'homme, des normes constitutionnelles, de la mission à accomplir, des fins à poursuivre, des moyens disponibles pour remplir efficacement des missions données (ORDRE INTERIEUR).



Pour que les forces armées soient à la hauteur de leur vocation, il importe que le soldat soit prêt à servir. À cet effet, il convient de lui expliquer l'enjeu de sa mission. Car ceux qui ne comprendraient pas pour quelle raison et à quelle fin ils doivent entrer en ligne, voire risquer leur vie (pourquoi mourir ?), ne sauraient jamais développer l'efficacité qu'on attend d'eux.

L'observation des fins et l'application des principes de *l'Innere Führung* servent donc en dernière analyse à deux buts : garantir la disponibilité de l'armée et sauvegarder les droits de chaque militaire conformément au modèle du citoyen en uniforme, le deuxième objectif étant la condition sine qua non du premier.

3.4 Les champs d'application de *l'Innere Führung*



Il est nécessaire que les soldats de la Bundeswehr connaissent, acceptent et s'identifient aux objectifs de *l'Innere Führung*; ceux d'entre eux qui exercent une fonction supérieure doivent les mettre en valeur dans la pratique journalière du commandement. Les champs d'application, au nombre de dix et interdépendants donnent leur empreinte spécifique à la routine du service et déterminent dans une large mesure la façon dont les supérieurs exercent leur commandement. Les voici :

- Conduite des hommes ;
- Instruction politique et civique ;
- Droit et ordre militaire ;

- Bien-être et action sociale ;
- Organisation du service et formation ;
- Gestion du personnel ;
- Garantie de la liberté de religion ;
- Soutien médical ;
- Information; et
- Organisation.

L'observation des champs d'application prouve que *L'Innere Führung* n'est pas du tout un secteur de formation ou un élément d'organisation isolé, mais une charnière qui lie étroitement les différents secteurs.

L'art de conduire les hommes revêt une importance particulière. Pénétrant tous les domaines, elle est l'un des éléments indispensables pour que *l'Innere Führung* se reflète concrètement dans la pratique de l'instruction et de l'engagement. La conduite des hommes est donc au cœur de tout commandement et constitue le fondement nécessaire à l'accomplissement de la mission militaire. Elle doit faire ses preuves dans le champ de tension créé par les impératifs de la tâche à remplir, les droits de la personnalité humaine et les intérêts légitimes du soldat citoyen. Elle est « la culture de l'entreprise BUNDESWEHR ».

Elle demande un style de commandement qui s'adresse à la fois au cœur et à l'intelligence du soldat ; un style qui tienne compte de ses préoccupations personnelles et qui, par un exemple convaincant, l'invite à développer les qualités qui font le militaire. Le commandement ainsi exercé crée entre le supérieur et ses subordonnés des relations fondées sur la confiance.

La conduite des hommes est d'autant plus efficace que le supérieur s'efforce de les convaincre par un esprit ouvert au dialogue, une attention personnelle pour ses collaborateurs, un accomplissement exemplaire de son devoir et une bonne compétence militaire. Il doit en outre expliquer à ses soldats le sens de leur mission et les structures de leur intégration dans un contexte plus vaste. Afin que le « commandement par délégation » puisse fonctionner, le supérieur est tenu de fournir en temps utile les informations les plus complètes possibles, alors que le subordonné, à son tour, doit faire preuve d'initiative, de créativité et surtout de la volonté d'agir sous sa propre responsabilité.

4. La pédagogie

Pour atteindre ce but, nous disposons des moyens suivants :

- L'enseignement civique prescrit par la loi ;
- Les entretiens réguliers entre supérieurs et subordonnés ;
- Une organisation du service de nature à refléter le système des valeurs fixées dans notre constitution.

La **formation politique** doit améliorer le jugement du citoyen en uniforme et lui permettre de développer et de défendre sa propre conviction. Dans ce contexte, il convient de faire remarquer que tout ce qui suscite des controverses dans le monde politique et dans la société doit également donner lieu à des discussions au sein des forces armées. La franchise renforce la confiance. La liberté d'opinion est garantie par la loi. Les cadres apprennent entre autres à rendre les cours de formation politique intéressants et attrayants pour les soldats.

Toute pratique et toute **instruction juridiques** dans la Bundeswehr doivent viser l'application de l'article constitutionnel selon lequel les forces armées sont soumises à la loi même dans les conditions spécifiques de la fonction militaire. Toute action militaire, en temps de paix aussi bien qu'en temps de guerre, s'inscrit dans un cadre légal. La connaissance et le respect de ce cadre font partie des obligations du supérieur militaire au même titre que l'application des règles d'engagement (rules of engagement), par exemple lors de missions onusiennes.

La loi sur le statut juridique des militaires protège le soldat contre tout abus d'autorité qui lui ordonnerait de commettre un crime ou un autre délit. L'instruction juridique lui transmet les

connaissances fondamentales nécessaires pour juger avec certitude si tel acte est ou non conforme à la loi.

L'observation des dispositions du **droit international** et de notre **droit militaire** est de rigueur pour chaque militaire. Elles empêchent le soldat d'être à la merci de la violence. Elles empêchent également l'autorité de devenir arbitraire. La loi sur le statut des militaires stipule entre autres que l'enseignement juridique s'étende aussi au droit international.

Toutes ces précautions concourent à ce que la société puisse avoir confiance dans les forces armées et que le citoyen puisse faire son service militaire sans devoir craindre d'éventuels abus.

L'ordre militaire c'est l'ensemble des règles régissant le comportement et l'apparence du soldat, la vie en communauté militaire et les formes de conduite à observer à l'intérieur et au dehors de l'armée. *L'Innere Führung* veille à ce que ce règlement soit tenu à jour au fur et à mesure de l'évolution sociale afin qu'il continue d'être accepté et ne finisse pas par être une fin en soi dépourvue de sens.

5. Comment les idées de *l'Innere Führung* sont-elles transmises et propagées ?

Au lieu de perdre son temps à lire des textes imprimés, souvent secs et peu convaincants, on aimerait parfois discuter franchement avec l'auteur lui-même, qui à son tour en tirerait profit. C'est en suivant cette maxime que le *Zentrum Innere Führung* organise des séminaires avec des cadres supérieurs, des enseignants spécialisés et des experts travaillant au sein des forces armées.

De nouvelles méthodes didactiques, de nouveaux thèmes d'enseignement, des sujets de discussion et des problèmes d'actualité font l'objet soit d'études communes menées au « *Zentrum Innere Führung* » soit des activités de conférenciers invités en corps de troupe. Les écoles, les officiers, les états-majors et les unités militaires, ils profitent tous de ces mesures de perfectionnement. En contrepartie, le Centre a besoin, pour son travail, de l'écho venant de la troupe.

L'une des questions souvent posées est de savoir s'il nous faut « une conception toute nouvelle ». L'entraînement psychologique pour les situations normales ou exceptionnelles de la journée de service, la manière de faire face à des blessures ou à la mort, l'introduction d'une didactique basée sur le jeu (notamment dans instruction civique), l'intérêt porté aux questions du droit international, l'information sur les modifications intervenues en matière de droit constitutionnel ou dans les dispositions statutaires, l'enseignement tiré de missions onusiennes sont là autant de thèmes susceptibles de susciter de vives discussions dans les salles de cours.

6. *L'Innere Führung* - un défi pour demain ?

La capacité que possède *l'Innere Führung* à s'adapter à des défis nouveaux est illustrée, entre autres, par le mandat élargi assigné aux Forces armées fédérales et qui fait partie d'une politique étrangère orientée vers la paix, la sécurité et la stabilité, y compris la participation à des opérations conduites sous l'égide des Nations Unies.

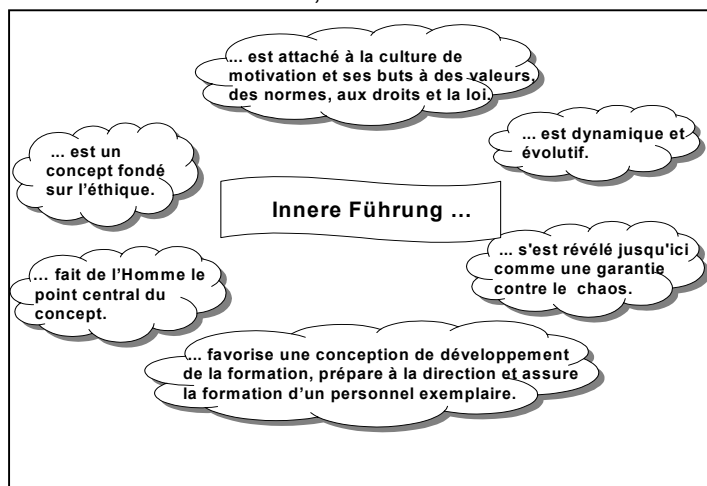
L'enjeu faisant l'objet de toutes ces réflexions est la protection des droits de l'Homme, des droits revendiqués par des êtres humains que nous ne connaissons pas et que nous devons nous efforcer de connaître et de comprendre. Effectivement, la tâche de présenter d'une manière claire et convaincante d'autres modes de vie et d'autres civilisations, est un grand défi nouveau pour *l'Innere Führung*. Toutefois, cela ne veut pas dire qu'elle ait besoin d'être modifiée; elle doit plutôt souligner de toute sa vigueur cet impératif découlant de notre Loi fondamentale : Accepte l'homme tel qu'il est; que ce soit ton subordonné, ton collaborateur, le représentant d'une civilisation étrangère, un homme dans la misère ou encore un homme qui, se sentant menacé, braque son arme sur toi.

L'idée de la dignité de l'homme reste inaltérable; elle conserve sa valeur, quelles que soient les conditions et les lieux d'engagement. *L'Innere Führung* sera donc confrontée à des épreuves bien difficiles imposées, entre autres, par la politique étrangère. Il n'y a aucun doute que les changements mettant en cause les bases mêmes de notre politique de sécurité ainsi que les

tâches supplémentaires à assumer demandent une réorientation morale et intellectuelle de la Bundeswehr, ce qui ne devra pas pour autant dissimuler l'essence de *l'Innere Führung* : Elle est non seulement exposée à de nouveaux défis; elle constitue en elle-même un défi permanent. Dans une armée qui se base sur de grandes valeurs, elle devra prouver ses qualités dans la pratique du service quotidien, en caserne comme en mission.

Innere Führung c'est ...

- Etre démocrate,
- Défendre l'Allemagne,
- Parler l'un avec l'autre,



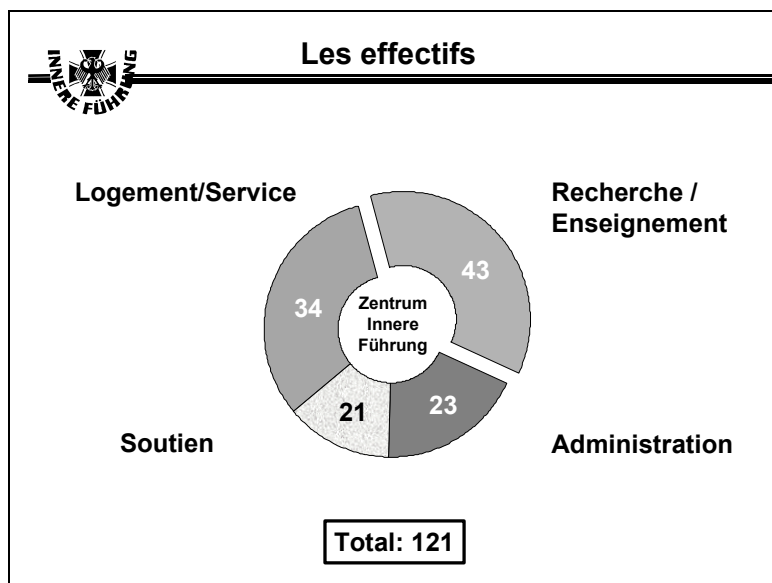
- Ecouter, informer, répondre,
- Donner un bon exemple,
- Apprendre l'un de l'autre,
- Encourager,
- Inspirer du courage,
- Avoir confiance,
- S'entraider,
- Etre camarade,
- Assumer des responsabilités,
- Réfléchir,
- Faire preuve de compréhension,
- Ne pas se ménager,

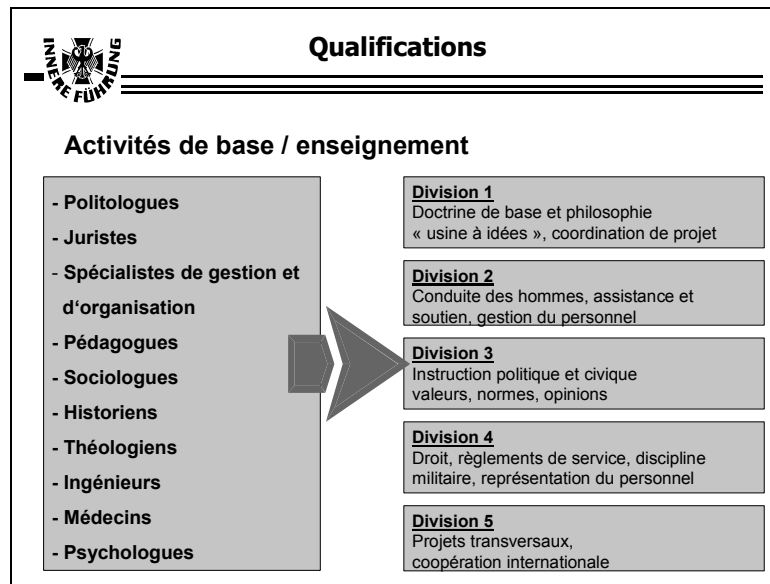
- Reconnaître ses erreurs,
- Servir de modèle, contribuer à l'animation dans l'armée.

Innere Führung c'est l'aptitude à se préparer et à répondre aux changements.

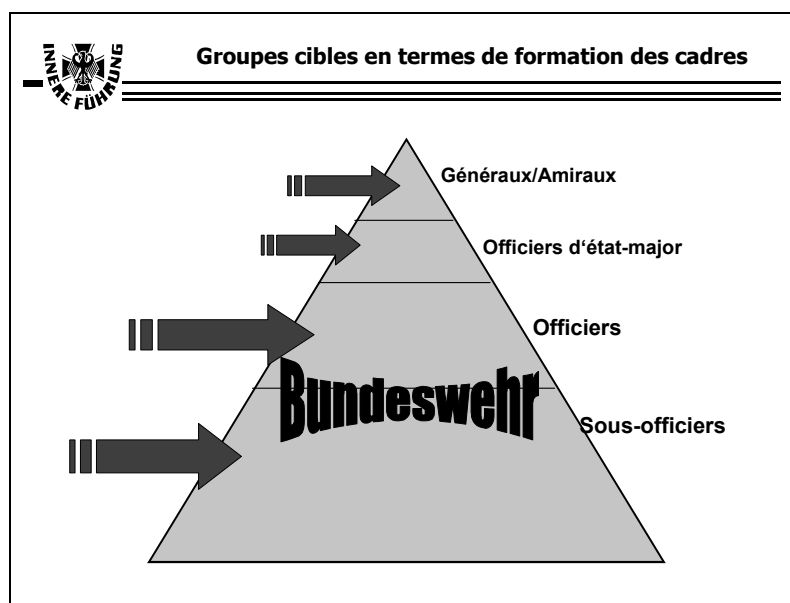
Avant d'aborder la question : Que veut dire: *Innere Führung* ?

Le « *Zentrum Innere Führung* » date de la même époque que la Bundeswehr. Son siège est à Coblenche, en 1994 une annexe a été établie à Strausberg près de Berlin.





Les officiers expérimentés et des scientifiques y collaborent étroitement. Le Centre est le « laboratoire de réflexions » des forces armées en matière d'*Innere Führung*. Ses activités comportent de nombreux contacts internationaux, militaires et civils.



Les analyses, les pronostics et les propositions provenant d'un grand nombre de secteurs spécialisés y sont étudiés et exploités dans le but de les adapter aux besoins des Forces armées fédérales.

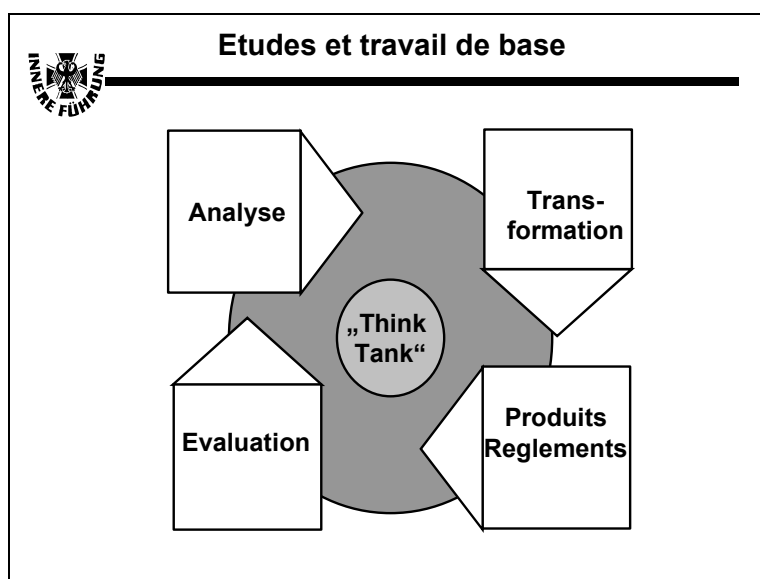
De plus, le Centre élabore des études, des règlements, des manuels d'instruction et des documents de travail.

Il faut encore y ajouter les recommandations à l'intention du haut commandement de la Bundeswehr, les moyens d'instruction programmés et les aides à l'usage des chefs militaires.

Du fait de sa nature dynamique, la conception de *Innere Führung* nécessite une observation critique des changements qui interviennent au sein et en dehors des Forces armées fédérales.

La transmission publicitaire du thème « La fonction militaire dans la démocratie » est une tâche incombant à la politique aussi bien qu'à la société. C'est pour cette raison que le *Zentrum Innere Führung* est aussi un lieu de rencontre pour les hauts représentants des divers groupes sociaux

et les hommes politiques ainsi que les chefs militaires de la Bundeswehr, des Alliés, des pays de l'Europe orientale et d'autres Etats intéressés.



Des séminaires d'orientation, des conférences, des discussions, des visites et des stages d'une durée prolongée figurent à l'ordre du jour.

Le *Zentrum Innere Führung* est donc un forum ouvert aux responsables de notre Etat et de notre société ainsi qu'aux dirigeants des pays partenaires.

The table is titled "Chiffres / Faits" and includes the "Zentrum Innere Führung" logo in the top left corner. It lists annual statistics with arrows pointing to the values.

<u>Par an :</u>	
→ 13.000	Jours consacrés à la formation des stagiaires
→ 3.000	Participants à des séminaires
→ 4,0 Mio. €	Coûts de personnel
→ 1,3 Mio. €	Coûts de gestion (ou de personnel)
→ 15 Mio. €	Investissements d' infrastructure
→	(1996-2011)

Communication 5 :

Le citoyen en uniforme et les exigences d'un code de conduite en démocratie

Par le Colonel Amadou Sagafourou GUEYE
Ministère de la Défense et des Anciens Combattants du Mali

1. Introduction

Le sujet que nous abordons aujourd'hui est vaste et complexe. Il se fixe la difficile mission de définir des règles visant à assurer un meilleur contrôle de l'outil militaire par l'organe politique et une meilleure collaboration entre le politique et le militaire à travers un code de conduite pour les Forces Armées et de Sécurité.

A ce titre, il convient tout de suite de préciser que chaque pays se doit d'élaborer un code de conduite se fondant sur son expérience personnelle.

Pour cela il m'a paru dans un premier temps nécessaire de poser la question de la problématique des relations civilo-militaires dans le cadre de son environnement actuel. Dans un second temps je me propose de faire l'analyse de ces relations en vue de définir les éléments d'un code de conduite civilo-militaire et dans un troisième temps je tenterai d'identifier quelques mesures à mettre en œuvre pour promouvoir ce code de conduite.

En conclusion, je tenterai d'identifier quelques axes de réflexions pour le débat.

2. Contexte actuel et relations civilo-militaires

Le contexte international actuel se caractérise par :

- La désagrégation du bloc socialiste et la chute des régimes totalitaires ;
- La fin de la guerre froide ;
- L'imposition du modèle de démocratie pluraliste à travers le monde ;
- La réduction du nombre de conflits interétatiques et du rôle interne des armées ;
- La multiplication des conflits internes et des besoins de sécurité ;
- L'émergence du rôle des institutions internationales ;
- L'émergence des facteurs économiques et sociaux.

Quel peut être le rôle des Forces Armées et de Sécurité dans un tel contexte ?

On se souvient qu'en Afrique, comme en Asie et en Amérique, les jeunes Etats issus du joug colonial ont connu pour la plupart l'intervention des Forces Armées et de sécurité dans la vie politique. Ceci s'expliquait dans une large mesure par la facilité pour les Forces Armées et de sécurité, seule couche relativement mieux organisée et détenant de surcroît la force des armes à se substituer aux gouvernants comme recours. Sans pour autant juger le passage de l'armée au pouvoir, on peut cependant noter que cette période dans chacun des cas s'est traduite par l'élargissement du rôle des Forces Armées et de sécurité au niveau politique, économique et social, trois domaines qui n'étaient pas à priori les siens. Ainsi en plus de ces missions traditionnelles de défense de l'intégrité du territoire et sécurité publique, les Forces Armées ont été amenées à partager avec le civil un rôle politique, économique et social. Ceci ne s'est pas fait sans frustration, sans opposition, sans confusion, voir sans conflit.

Cela veut-il dire qu'il existe à priori un domaine réservé pour les civils et un domaine réservé pour les militaires complètement étanche correspondant à des rôles clairement définis pour chacune des parties ?

Faut-il alors voir la question des relations civilo-militaires en terme de définition et de séparation de rôles ou s'agit-il seulement d'une question de subordination d'une structure à une autre ?

S'agit-il ensuite sur la base du concept retenu d'élaborer un certain nombre de principes régissant ces relations sous forme de code de conduite ?

Voici des axes de réflexion pour la définition d'un code de conduite pour les Forces Armées et de Sécurité que nous aborderons à travers les rôles et missions des Forces Armées et de Sécurité ainsi que les conditions de leur exercice.

3. Rôle et missions des forces armées et de sécurité

Les rôles et missions des Forces Armées découlent de la politique de défense au sens le plus large du terme qui à son tour se définit par rapport à un projet politique, des vulnérabilités et des menaces :

- La menace qui dépend de l'environnement national et international ;
- Les missions qui se divisent en mission principales et en missions secondaires.

La mission principale est généralement la même. Bien souvent il s'agit de la préservation de l'intégrité territoriale.

Les missions secondaires visent en principe à porter assistance à la société civile pendant les situations d'urgence ainsi que dans le cadre du maintien ou du rétablissement de l'ordre public en venant en aide à la police et à la gendarmerie.

Les missions secondaires peuvent être aussi des tâches d'assistance dans le cadre du maintien de la paix internationale ou des activités d'assistance humanitaire.

Quoique ces missions paraissent claires a priori, il est nécessaire de mieux les préciser et d'élaborer des normes en vue de définir un code de conduite précis permettant d'améliorer le contrôle politique des Forces Armées et de Sécurité, tout en leur permettant de jouer au mieux leur rôle dans la société.

4. Eléments pour la définition d'un code de conduite et mesure à mettre en oeuvre

La définition des rôles et missions des Forces Armées et de Sécurité ne suffit pas en soi pour assurer le meilleur contrôle par le politique.

En effet les Forces Armées ont aussi une fonction sociale et c'est précisément la conjonction de ces deux (2) facteurs qui définit les éléments qui vont déterminer le code de conduite pour les Forces Armées et de Sécurité.

Les éléments de ce code de conduite peuvent se classer en plusieurs catégories et ont trait :

- Aux conditions d'exercice du contrôle politique ;
- Aux normes d'exécution de la mission ;
- Aux dispositions internationales ;
- Aux droits et devoirs des militaires ;
- Aux relations entre Forces Armées et les autres Institutions.

Ainsi les caractéristiques de ces éléments sont :

1. La primauté du politique sur le militaire, du civil sur le militaire, l'institution militaire étant avant tout un outil à la disposition du politique.

- La société doit mettre en place des textes clairs de contrôle effectif des Forces Armées et de Sécurité par les autorités constitutionnellement investies ;
- Le contrôle doit permettre de s'assurer que les autorités investies exercent leurs responsabilités constitutionnelles et légales ;
- Les Forces Armées doivent être responsables devant les autorités politiques constitutionnelles et être contrôlées par celles-ci.

Pour cela il faut :

- Mettre en place un Ministère de Défense Civil fort et légitime ;
- Instituer des commissions parlementaires pour les questions de défense ;

- Instituer le contrôle budgétaire des Forces Armées par les services financiers à travers le Ministère de la Défense ;
- Instaurer le droit d'interpellation du parlement concernant les problèmes de défense ;
- Institutionnaliser une législation permettant l'accès à l'information sur les armées.

Le contrôle démocratique de l'outil militaire des Forces de Sécurité et des Services de renseignement interne est un facteur de stabilité et de sécurité.

2. Les Forces Armées et de Sécurité vont être confrontées à des tâches au-delà de leur rôle traditionnel notamment dans le cadre de la prévention des conflits, de la gestion des crises, du maintien de la paix et de l'assistance humanitaire.

Par rapport à ses nouvelles missions les militaires devront être entraînés. Cependant le rôle supplétif des forces armées aux forces de police doit être réduit au minimum et en conséquence les forces de police (Police Nationale et Gendarmerie) doivent être d'un effectif suffisant et bien équipées.

Les caractères et les activités des forces armées en matière de sécurité doivent être régies sur la base de procédures démocratiques et sous contrôle législatif. Ainsi il est important que les capacités soient en commune mesure avec les besoins et que des mécanismes de transparence soient mis en place.

Dans ce cadre il est nécessaire de faire des publications régulières sous forme de livre blanc ou autre document du genre donnant des informations sur les missions des Forces Armées, les capacités, le budget et la programmation.

On peut aussi organiser des journées portes ouvertes et d'autres formes de campagnes d'information en vue de créer et de renforcer la confiance et la stabilité.

Les mesures de contrôle des armes constituent aussi un facteur de sécurité et de stabilité. C'est pourquoi les Forces Armées pourront contribuer dans le cadre de la lutte contre la prolifération illicite des armes.

3. Il est normal de reconnaître les droits civiques des militaires tout en assurant leur neutralité. Le personnel militaire ne doit pas être autorisé à jouer un rôle actif en matière de politique. Ceci ne veut pas dire que les militaires n'ont pas le droit d'avoir des opinions politiques mais ils ne doivent pas occuper de fonctions politiques au cours de leur période d'activité.

4. La société doit se prémunir contre l'usage illégal des moyens militaires par les mesures suivantes :

- Les postes de commandement et les autres postes sensibles devront être occupés par des officiers méritants et soucieux de respecter la constitution ;
- L'éducation des militaires doit être fondée sur des principes de morale et de respect de la constitution et des lois et règlements ;
- La concentration des moyens aux mains d'un seul homme doit être évitée ;
- Les chefs des Armées et des services centraux doivent rendre compte directement au Ministre de la Défense à titre individuel, la coopération entre ces structures pouvant être faite à travers des comités.

5. Les recrutements au niveau des Forces Armées devront répondre à des critères de respect des droits et libertés fondamentales.

6. Les droits et devoirs des personnels militaires doivent être précisés dans des textes législatifs et réglementaires.

7. Le droit, humanitaire et de la guerre doivent être enseignés dans le cadre de l'instruction des militaires.

8. Il est nécessaire de s'assurer que les chefs militaires exercent leur commandement conformément aux lois nationales et internationales et qu'ils sont informés qu'ils peuvent être tenus individuellement responsables de leurs agissements, la responsabilité des supérieurs ne pouvant exclure d'office celle des subordonnés pour les actes dont ils sont responsables.

9. Il est nécessaire que les militaires puissent être assurés de pouvoir jouir de leurs droits fondamentaux de citoyen et que l'Etat assurera leur défense dans le cadre de l'exercice légal de leurs fonctions.

10. Il est nécessaire de s'assurer que les militaires sont instruits sur les dispositions internationales relatives à l'emploi de la force.

11. L'Etat doit s'assurer que sa politique de défense n'est pas en contradiction avec les lois relatives à l'emploi de la force.

12. L'Etat doit s'assurer que l'emploi des forces dans le cadre des missions de sécurité interne a lieu suivant les procédures prévues par la loi et que l'action devra être en commune mesure avec le besoin notamment en ayant pour objectif d'éviter des blessures ou de pertes de vies humaines parmi les populations civiles.

13. Le libre exercice des droits fondamentaux notamment religieux, linguistique, culturels et éthiques doit être assuré dans les armées.

14. La carrière des militaires doit être fondée sur le principe du respect de la neutralité politique des militaires, uniquement sur la compétence et les critères de valeur militaire. L'instauration d'un climat de confiance entre les Forces Armées et de Sécurité doit être assurée par des programmes d'assistance aux civils (transport, santé, infrastructures, secours divers).

Les éléments ainsi identifiés doivent se refléter à travers les textes législatifs et réglementaires nationaux, et répertoriés en vue de la définition d'un code de conduite pour les Forces Armées et de Sécurité et largement diffusés à tous les niveaux.

5. Conclusion

Les relations civilo-militaires ont toujours fait l'objet de préoccupation de la part des gouvernants en raison même de la nature particulière des Forces Armées et de Sécurité.

En la matière il n'existe pas de modèle type mais plutôt un catalogue d'éléments généralement admis qui permettent d'élaborer un code de conduite pour les Forces Armées et de Sécurité et qui leur permettra tout en jouant pleinement le rôle qui est le leur, de contribuer à la stabilité des institutions qui constituent l'essence même de l'Etat démocratique.

Ce code se fonde sur les principes suivants :

- Primauté du politique sur le militaire ;
- Rôle spécifique des Forces Armées dépassant le cadre national ;
- Protection du personnel des Forces Armées, le respect et la confiance.

Le politique devra à tout moment conforter ces différents facteurs pour doter les Forces Armées et de Sécurité d'un instrument qui par une meilleure définition de leurs droits et devoirs permettra de mieux insérer leur action dans celle plus globale de la Nation.

Communication 6

Recherche de cohésion entre Forces Armées et Société : Expérience du Comité Armée et Démocratie au Niger

par Dr DODO BOUKARI, Président du Comité Armée et Démocratie du Niger

1. Introduction

On ne peut aujourd'hui bâtir ou consolider la démocratie en Afrique sans l'adhésion totale des Forces Armées aux principes sacro-saints de la neutralité politique, de loyauté aux institutions démocratiques et de soumission au pouvoir civil.

L'expérience du Niger est unique dans la recherche de la cohésion entre Forces Armées et Nation. Après avoir été cité, au lendemain de la Conférence nationale, comme un des modèles de démocratie réussie en Afrique de l'Ouest (Conférence nationale, élections générales réussies de 1993, cohabitation en 1995), le Niger est subitement retombé dans l'instabilité politique chronique à partir de 1996.

Aujourd'hui, il a de nouveau renoué avec la stabilité politique et institutionnelle et innove en conduisant depuis cinq ans une expérience pilote de formation et d'éducation démocratique de ses Forces Armées et de Sécurité. En effet, sous l'impulsion des plus hautes autorités du pays, le Niger a capitalisé les acquis du Colloque international organisé en Décembre 1999 à Niamey sur le thème « Armée et Démocratie en Afrique : cas du Niger » en mettant en place une Comité National de Suivi des Recommandations qui en étaient issues.

L'honneur que nous fait aujourd'hui la Fondation Konrad Adenauer, que je tiens à remercier ici pour son soutien à nos activités, est de présenter une communication centrée sur cette question.

Mais avant d'aborder la question de l'expérience du Comité l'on doit d'abord s'imprégner des réalités politiques du Niger notamment au niveau des rapports entre l'Armée et la Nation vue sous un angle général.

2. L'évolution des relations armée-nation dans le contexte socio-politique nigérien

On distinguera ici plusieurs étapes de l'histoire socio-politique du Niger qui apportent des éclairages différents sur la nature des relations entre l'Armée et la Nation, celle-ci étant considérée comme un groupement humain constituant une communauté politique, établie sur un territoire défini et personnifiée par une autorité souveraine.

Cette acception large de la Nation permet de mener l'analyse historique des relations Armée-Nation au Niger sous deux dimensions : les relations de l'Armée avec le pouvoir politique et les relations de l'Armée avec les populations civiles.

Trois grandes périodes historiques méritent d'être présentées : la première dominée par le régime civil de M. HAMANI DIORI de 1960 à 1974, la seconde de 1974 à la Conférence nationale de 1991 qui porte la marque du régime militaire et la troisième qui s'identifie à l'ère de la démocratisation qui s'ouvre à la fin de l'année 1991 et se prolonge jusqu'à aujourd'hui.

2.1 Les relations Armée-Nation sous le régime civil de Hamani Diori

Les armées nationales d'Afrique noire ont été formées au lendemain des indépendances (1960-1961), par transfert des éléments servant dans l'Armée française dans un premier temps. Les recrutements ont été faits dans un deuxième temps pour compléter les effectifs nécessaires à la mise sur pied d'une Armée nationale. Dans un troisième temps, et pour mieux « parrainer » ces Armées naissantes, des Accords Militaires de défense ou de Coopération ont été signés entre l'ancien colonisateur et les nouveaux Etats. Dans le cas du Niger, il s'agit de l'accord de Défense du 24 Avril 1961 liant la France à l'ensemble des pays membres du Conseil de l'Entente (Côte d'Ivoire, Haute Volta, Niger et Bénin).

L'ossature de l'Armée nigérienne créée en 1961 provenait donc des rangs de l'Armée française. Pendant cette période, il faut admettre qu'il y a une volonté politique manifeste de délaissement de l'armée nationale, au profit d'une milice populaire de mieux en mieux équipée et entièrement acquise à la cause du régime.

L'Armée dans ses relations avec le pouvoir politique civil était donc soumise à l'autorité civile qui usait de tous les moyens pour mieux la contrôler. Malgré les événements de 1963 avec le Capitaine DIALLO, en proie à une « saute d'humeur » qu'on a qualifiée de rébellion, l'Armée nigérienne est restée républicaine. Le contexte international de l'époque, malgré quelques coups d'Etat réalisés au Bénin, au Togo et ailleurs en Afrique n'était pas favorable à la prise du pouvoir par l'armée. Dans le cas du Niger, en vertu de l'Accord de Défense de 1961, la France stationnait des troupes qui apparaissaient comme un « parapluie » de l'ex-puissance coloniale. Tant qu'on était dans « les bonnes grâces » de Paris, on était persuadé d'être protégé contre les

coups d'Etat. L'exemple de l'intervention militaire française au Gabon en 1964 pour « remettre en selle » le président Léon MBA l'a démontré.

Sur le plan des relations avec les populations civiles, l'Armée était appréciée pour ses actions en faveur du développement dont l'un des fleurons a été la réalisation de la route de l'unité et de l'amitié canadienne Djariri-Diffa bitumée sur 200 kms. L'estime et la considération pour le militaire étaient grandes, il n'y avait pas beaucoup de méfiance même si le métier était considéré généralement comme « ingrat » parce que « ne nourrissant pas convenablement son homme ». L'armée « n'attirait » pas grand monde parmi les jeunes diplômés.

2.2 Les relations Armée - Nation sous les régimes militaires de Seyni Kountché et Ali Saibou

L'intérêt de l'analyse commande de distinguer la période du régime militaire d'exception de SEYNI KOUNTCHE de celle du régime militaire conduite par ALI SAIBOU dominé par la « décrispation » et la marche vers la démocratisation.

2.2.1 Sous le régime militaire d'exception de Seyni Kountché

Les relations de l'Armée avec le pouvoir politique s'étaient dégradées à la suite de la sécheresse de 1974 qui avait durement frappé le pays. En dépit de leur engagement à servir avec loyauté les institutions de la République, les militaires nigériens sous la direction de leur Chef d'Etat Major Général renversent le régime « essoufflé » de DIORI HAMANI en Avril 1974.

Ils mettent en place un directoire militaire, le Conseil Militaire Suprême (CMS), suspendent la constitution et dissolvent l'Assemblée Nationale. Jusqu'à sa mort en novembre 1987, le Général SEYNI KOUNTCHE a régné en « maître absolu » de l'Etat et des Forces Armées malgré les nombreuses tentatives de coups d'Etat.

Au niveau des relations avec les populations, l'image de l'Armée s'est améliorée et le militaire avait recouvré dignité, considération et honneur.

Grâce à la manne de l'uranium, le président SEYNI KOUNTCHE a augmenté sensiblement les salaires des travailleurs civils et des corps militaire et para militaire. De grands travaux de développement furent réalisés au bénéfice des populations civiles.

La main mise de l'Armée sur le pouvoir était donc réelle malgré la timide ouverture en acceptant des civils au gouvernement (à partir de 1975) qui s'est traduite par la nomination d'un Premier Ministre civil en 1983. Le régime instauré était « policier » et les droits de l'Homme étaient souvent violés au nom de la Sûreté de l'Etat. Le régime était admiré et craint à la fois par les populations civiles.

Dès 1979, le Général KOUNTCHE avait commencé à insister sur le caractère « indispensable et irrévocable » du rôle politique de l'armée, même si son grand souci était en fait, la consolidation de son pouvoir personnel.

2.2.2 Sous le régime militaire du Général Ali Saibou, fondateur de la 2^{ème} République

Les civils ont favorablement accueilli la désignation du Colonel ALI SAIBOU, Chef d'Etat-major Général de l'Armée pour succéder au président SEYNI KOUNTCHE. Débonnaire, jovial, l'homme était différent de son prédécesseur et très tôt il engage une véritable « décrispation » de la vie politique un libérant tous les prisonniers politiques du régime, civils comme militaires. Les rapports du régime militaire avec les citoyens se sont progressivement « décrispés ».

Cependant, fidèle à son prédécesseur, le nouveau Chef de l'Etat entendait réaffirmer le rôle politique de l'Armée au sein de l'Etat.

Ainsi, alors qu'on aurait pu s'attendre à un recul du poids des militaires, leur domination fut réaffirmée dès le préambule de la constitution du 24 septembre 1989, fondatrice de la 2^{ème} République, qui commence ainsi « au lendemain des événements historiques du 15 avril 1974 qui mirent fin à la première république, les forces armées nationales invitèrent l'ensemble du peuple nigérien à rechercher une vie nigérienne de développement ». Ceci dénote l'esprit tutélaire des mili-

taires, confirmé par le titre X de la Constitution qui était consacré aux forces armées. L'article 79 disposait que « intégrées à tous les secteurs de la république, les forces armées nationales exercent au même titre que les autres composantes de la nation des responsabilités politiques et administratives ».

Jusqu'à la mise en place des institutions de la 2^{ème} République, les membres du Conseil Militaire Suprême avaient une large préséance sur les civils et une influence autrement plus importante. Quinze années de domination des militaires aussi bien dans les sphères politiques qu'administratives, ont fait de l'appartenance au corps militaire, un formidable signe de pouvoir, y compris dans la vie quotidienne ou le militaire pouvait se permettre à peu près tout contre un civil, en toute impunité. Les affaires de l'Etat étaient traitées selon des méthodes militaires et les civils, qui devaient toujours leur nomination au parrainage d'officiers, devaient se conformer au cadre tracé par les militaires, inversant ainsi la logique républicaine de soumission du pouvoir militaire au pouvoir civil. Pendant près de deux décennies, s'est ainsi développé une culture de crainte du soldat et de soumission des civils aux militaires.

C'est la vague de démocratisation qui s'est déferlée sur l'Afrique qui a emporté le régime militaire de la deuxième république au Niger.

En effet, la pression de la rue avait amené le régime de parti unique nigérien à mettre sur pied dès le mois d'Avril 1990, une commission chargée de réfléchir sur des « tendances probables de l'évolution socio-politique du pays et des alternatives d'une ouverture démocratique susceptible de consolider et de sécuriser la démocratie nigérienne ».

Le ton était donné et dès juin 1990, le Conseil Supérieur d'Orientation Nationale (CSON) qui a succédé au CMS, adopte le principe d'une révision de la Charte de 1987 et de la Constitution de 1989 dans le sens d'une ouverture politique.

Le président ALI SAIBOU annonce l'option pour le multipartisme le 15 novembre 1990 et se « plie » à l'exigence d'une Conférence nationale imposée par les forces vives de la Nation.

2.3 Les relations armée-nation au cours de la période démocratique

Dans la foulée du discours de la Baule de juin 1990 et compte tenu des graves événements de Février 1990 (bavures policières ayant conduit à la mort d'étudiants qui manifestaient sur le pont), le régime n'a pu échapper à la Conférence nationale de 1991, qualifiée de « coup d'état civil ».

De fait, « l'aile dure » du régime militaire nigérien a ressenti la conférence nationale comme un véritable humiliation. Seules l'autorité et la pression exercées par le général ALI SAIBOU sur d'éventuels putschistes contre la conférence nationale, ont permis de ne pas aller au pire.

La Conférence nationale aura commis aussi le péché de diviser l'Armée en faisant la part belle aux subordonnés face à leurs supérieurs impuissants. La fracture au sein de l'Armée était devenue réelle.

On estime aujourd'hui avec le recul que permet le temps, que les ressentiments des officiers supérieurs provoqués au moment de la Conférence nationale, sont apparus parmi les causes du coups d'Etat de janvier 1996.

La crise politique née de l'arrivée d'une nouvelle majorité parlementaire à l'Assemblée nationale a fait le lit de l'interventionnisme militaire en 1996. Ce fut le premier coup d'Etat post-démocratique en Afrique de l'Ouest francophone traversée par les courants de libéralisme démocratique.

En avril 1999, le Niger renoue avec le coup d'Etat. Le Général BARE MAÏNASSARA est emporté par une fusillade sur le tarmac de l'aéroport de Niamey dont l'instigateur n'est ni plus ni moins que le Commandant de sa garde présidentielle, le Chef d'Escadron DAOUDA MALLAM WANKE. Ce dernier inaugure une nouvelle transition politique de neuf (9) mois conduite par le Conseil de Réconciliation Nationale (CRN) dont le mérite a été la remise effective du pouvoir aux civils en décembre 1999, suite à des élections libres et transparentes qui ont consacré l'avènement de la

Cinquième République présidée par MAMADOU TANDJA, président du MNSD-NASSARA et ancien membre influent du directoire militaire « enterré » par la Conférence nationale.

On doit relever que l'Armée en prenant le pouvoir aux civils en janvier 1996 a été acclamée par les populations civiles, excédées par la persistance de la crise au sommet de l'Etat opposant le Premier Ministre issu de la nouvelle majorité à l'Assemblée nationale au Président de la République élu mais contraint à « la cohabitation ». Mais le régime militaire s'est vite « enfoncé » en organisant une fraude quasi-générale aux élections de juillet 1996 qui ont consacré « la victoire » du Général Président BARE.

Réunis au sein du Front pour la Restauration de la Démocratie (FRDD), les parties politiques « poids lourds » de la scène nationale, ont combattu le régime et ont assisté « soulagés à sa déposition » en avril 1999.

Quant au CRN, il a bénéficié de la « compréhension » des acteurs civils pour asseoir son régime mais des voix se sont élevées pour réclamer justice pour l'assassinat du défunt président.

Ce rappel historique nous permet de situer le contexte et la portée de l'organisation pendant la transition militaire d'un colloque international sur le thème « Armée et Démocratie en Afrique : cas du Niger » .

3. Contexte et Portée de l'organisation du Colloque international « Armée et Démocratie en Afrique : cas du Niger »

Le Colloque international de Niamey a été organisé du 06 au 09 décembre 1999, juste avant la fin de la transition militaire et le retour des civils au pouvoir par la voie des urnes. Initié par la société civile, les Forces Armées, l'Université ABDOU MOUMOUNI et les Cabinets militaire et civil de la Présidence du CRN, il était destiné à créer les conditions qui contribueraient à briser le cycle infernal des coups d'Etat et à mettre fin aussi à la forte instabilité politique et institutionnelle qu'a connue le Niger dans la conduite de son processus démocratique.

Dans cet esprit, les participants au colloque « Armée et Démocratie en Afrique : cas du Niger » ont dressé le tableau de la situation politique et ont conclu à une responsabilité partagée entre acteurs civils et militaires dans les différentes crises institutionnelles que le Niger a traversées.

Le Colloque a par ailleurs dégagé un consensus sur la nécessité de jeter les bases d'une démocratie stable fondée sur la primauté du pouvoir civil et la subordination de l'armée aux autorités démocratiquement élues.

Une série de recommandations ont été formulées à l'issue du Colloque.

4. Le Comité National de Suivi et de Mise en Œuvre des Recommandations du Colloque « Armée et Démocratie en Afrique »

4.1 Création et ancrage institutionnel

Ce Comité a été créé en Mai 2000 par le Président de la République TANDJA MAMADOU. Il est érigé depuis Juin 2001 en service rattaché au Cabinet du Président de République jouissant d'une autonomie financière et d'une grande indépendance d'action.

Il a pour missions de :

- Vulgariser les résultats du Colloque international de Décembre 1999 auprès de la société civile, des forces armées nigériennes, de l'Université et des partis politiques ;
- Créer les conditions de la mise en place d'un Centre d'études pour la paix, la démocratie et le dialogue social à vocation sous-régionale.

La composition (douze membres représentant les institutions de la République, les forces armées et la gendarmerie, l'Université ABDOU MOUMOUNI et la société civile) reflète le souci, d'une part d'impliquer l'ensemble des acteurs de la vie sociale et politique et d'autre part de lui conférer une certaine indépendance d'action.

4.2 Activités menées

Les activités menées par le Comité depuis cinq ans, au-delà de la vulgarisation des recommandations du Colloque de 1999, s'articulent principalement autour de l'éducation civique dans les casernes. Il s'agit véritablement d'une éducation à la démocratie de l'ensemble des Forces de Défense et de Sécurité : Armée, Gendarmerie, Police, Douanes, Eaux et Forêts et Forces Nationales d'Intervention et de Sécurité (FNIS). De 2001 à 2005 dix huit (18) séminaires nationaux et régionaux ont été organisés et plus de 1000 éléments des Forces Armées et de Sécurité en ont bénéficié. De plus un documentaire a été réalisé intitulé « Paix, Démocratie et Développement : les atouts du Niger », fruit d'une vaste campagne de sensibilisation menée par le Comité en 2001. Enfin, il faut mentionner trois (3) publications dont la dernière livre les résultats d'un sondage d'opinion auprès des militaires et gendarmes.

4.2.1 But et objectifs de la formation civique

La formation civique à l'intention des éléments des Forces de Défense et de Sécurité notamment les Forces Armées a pour but principal d'éduquer l'armée sur les valeurs non pas militaires mais démocratiques afin d'en faire non pas le fossoyeur de la démocratie mais le rempart et le gardien protecteur de ce système politique.

Les objectifs, d'une façon générale, se résument comme suit :

- Faire acquérir aux personnels militaires les connaissances indispensables à l'accomplissement de leurs missions dans un cadre démocratique et républicain ;
- Inculquer l'esprit de discipline, de respect de la hiérarchie et surtout de loyauté aux institutions démocratiques établies ;
- Faire connaître leurs droits et devoirs dans un Etat démocratique ;
- Amener les Forces Armées à adhérer totalement et définitivement au principe de la neutralité politique et de soumission totale au pouvoir politique démocratiquement élu ;
- Réaliser l'osmose Armée-Nation.

En définitive, dans le cas du Niger, il s'agit de dispenser une formation qui va contribuer à une reconversion des mentalités chez les militaires afin qu'ils soient pétris de valeurs républicaines et démocratiques : plus de coups d'état militaires, plus de mutineries dans les casernes, tel est le résultat recherché.

4.2.2 Contenu et méthodologie de la formation civique

Le programme de la formation civique dans les casernes conduit principalement avec la Fondation Konrad Adenauer comprend principalement deux parties : la première est une série de communications ciblés sur des thèmes d'intérêt majeur qui apporteront aux participants une moisson de connaissances nouvelles ; ensuite la seconde partie est plus pratique et est animée par les experts de la FKA qui développent dans ce cadre des séances de formation basées sur l'excellent manuel de formation civique édité par leur institution.

On observe dans le temps, la récurrence de certains thèmes comme ceux qui portent sur les droits et devoirs du citoyen en uniforme, les Institutions de la V^{ème} République, le principe de la subordination du militaire au pouvoir politique civil etc.

Le contenu de la formation est constamment adapté au contexte du moment, par exemple avant le début des échéances électorales de 2004, la FKA et le Comité ont organisé deux séminaires de formation sur le rôle des Forces de Défense et de Sécurité en période électorale et en 2005 l'accent sera mis sur le Code de Justice militaire adopté en 2004 suite aux mutineries de 2003.

Sur le plan de la méthodologie, il y a lieu de relever que ce sont des séances de communications vivantes entre le communicateur et son auditoire. Il s'ensuit toujours à la fin des débats contradictoires intéressants d'où émergent des propositions formulées par les séminaristes et qui sont consignés dans le Rapport Général à la fin des travaux, qui sera transmis à la hiérarchie politique et militaire.

Le choix des communicateurs est judicieux, il s'agit toujours de compétences civiles ou militaires affirmées qui ont une connaissance approfondie du sujet. Parmi ceux-ci on peut citer par exemple l'actuel Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre, le Colonel MAMADOU OUSSEINI qui a brillamment exposé sur le thème « Mutineries au Niger : Causes, Conséquences et Solutions » au cours de deux séminaires organisés en 2003 consacrés au « Rôle et Place de l'Armée et de la Société civile dans le contexte démocratique actuel ».

5. Perspectives

Au nombre des actions futures, le Comité envisage d'élaborer et de vulgariser un manuel d'instruction civique du soldat avec l'appui du ministère de la Défense Nationale et de l'Etat Major des Armées, l'organisation de séminaires de formation sur le Code de Justice Militaire qui sera édité en 3000 exemplaires et avec le concours du Centre Danois des Droits de l'Homme l'élaboration d'un manuel de formation sur les droits de l'Homme et le droit international humanitaire à l'intention des Forces Armées et de la Gendarmerie.

ANNEXE

**Allocution d'ouverture
du Représentant Résident de la
Fondation Konrad Adenauer**

M. Klaus D. LOETZER

Excellences, Mesdames et Messieurs, Honorables Invités.

J'ai l'insigne honneur de prendre la parole devant vous ce soir pour vous souhaiter, au nom du Président de la Fondation Konrad Adenauer, l'ancien Premier Ministre le Professeur Bernhard Vogel, la bienvenue dans cette salle du Marina Hôtel pour suivre pendant trois jours le colloque sur le thème : « *l'intégration des Forces Armées et de Sécurité dans les sociétés démocratiques* ». Je remercie sincèrement les délégations venues du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Togo ainsi que leurs homologues du Bénin pour l'empressement avec lequel elles ont accepté de participer au présent colloque. Je profite de la même occasion pour exprimer la gratitude de la Fondation Konrad Adenauer à l'endroit des gouvernements des différents pays concernés pour avoir autorisé et facilité la participation effectifs de leurs représentants. Je n'oublierai pas de remercier les deux invités de marque qui ont accepté d'effectuer le déplacement depuis l'Allemagne pour partager leurs expériences avec nous, l'honorable député allemande Dr. Conny Mayer et le lieutenant-colonel Carl-Mathias Wilke du Centre pour la formation morale et civique des forces armées allemandes. Je leur souhaite la bienvenue au Bénin.

À l'ouverture du premier colloque international sur le thème « Militaire et Démocratie » organisé par la Fondation Konrad Adenauer en mars 1996 à Ouagadougou, le Représentant Résident de l'époque, le Docteur Holger Dix déclarait dans son allocution d'ouverture, je cite : « *Comme vous le savez, au Niger, les forces démocratiques n'étaient pas capables de maîtriser le règlement démocratique et de diriger le pays vers un développement durable. Dans une situation de blocage mutuel entre le Président et le Premier Ministre, les militaires nigériens ont décidé d'intervenir. Je voudrais donc remercier la délégation nigérienne pour avoir accepté l'invitation de la Fondation Konrad Adenauer pour ce colloque* ».

Neuf ans se sont écoulés depuis que cette phrase a été prononcée pour faire allusion à une situation socio-politique nigérienne dont le simple souvenir nous donne aujourd'hui des sueurs froides. Il est heureux de constater qu'à part la délégation militaire du Niger, nous avons parmi nous le Docteur Dodo Boukary, Président du Comité Démocratie et Militaire qui, au cours du présent colloque, nous livrera les fructueuses expériences du Niger à travers cette institution que le Président du Niger, son Excellence Amadou Tandja a lui-même installée au début de son premier mandat. Il n'est pas alors étonnant de constater que ce dernier a terminé son premier mandat l'année dernière comme étant le premier président du Niger post-indépendant à avoir effectué un mandat sans effusion de sang et sans être déchu de quelque manière que ce soit. En outre, les élections présidentielles et législatives se sont déroulées dans ce pays sans problème dans un intervalle de quelques mois. Ces quelques faits contredisent l'idée selon laquelle la démocratie ne bouge pas en Afrique et sont à mettre à l'actif de la maturité politique sans cesse croissante du peuple nigérien.

J'espère de tout cœur pouvoir faire les mêmes remarques d'ici quelques ans en ce qui concerne la situation politique qui prévaut actuellement au Togo. Je me réjouis particulièrement de la présence non seulement d'une délégation de l'armée togolaise mais également de quelques acteurs politiques en dépit de la crise que traverse leur pays. Permettez-moi d'adresser également ces mêmes mots d'espoir à l'endroit de nos amis militaires et civils de la Côte d'Ivoire.

N'oublions pas que la démocratisation est un processus de longue haleine et qu'on ne saurait attendre de l'Afrique qu'elle atteigne en quarante ans le niveau démocratique que les pays développés ont mis des siècles à atteindre; compte tenu de la diversité des contextes et des conditions si différents.

La Fondation Konrad Adenauer est consciente de cette réalité si bien que dans le cadre de son projet « Programme pour la Promotion de la Démocratie en Afrique de l'Ouest » (PBWA) elle fait

de la formation civique des militaires son cheval de bataille. Comme je l'ai dit plus haut, le Colloque international organisé au Burkina Faso en 1996 sur le thème « Militaire et Démocratie » fut le premier d'une série de colloques qui ont eu respectivement lieu à Bamako en 1997, et à Cotonou en 1998. Le résultat de ces colloques était, entre autre, la mise en œuvre d'un programme intitulé « Education Civique dans les Casernes ». Au fil des années on a abouti à un partenariat avec les Forces Armées du Bénin (à partir de 1998), du Mali (à partir de 1999), du Niger (à partir de 2001) et du Burkina Faso (à partir de 2002). En tout 1.250 militaires, officiers, sous-officiers, hommes de rang confondus ont bénéficié de ce programme de formation civique. Etant donné que le programme s'occupe de la formation des formateurs, c'est-à-dire de ceux qui sont supposés répercuter la formation sur d'autres, nous estimons avoir atteint, avec une telle approche, quelques dix milles soldats.

À partir de cette année, la Fondation Konrad Adenauer a, en marge du volet « Education Civique dans les Casernes », enrichi son programme d'un nouvel aspect à savoir une meilleure implication des forces armées et de sécurité dans les sociétés démocratiques. Cette approche se fonde sur le principe qui sous-tend le projet PBWA, c'est-à-dire l'installation durable des structures démocratiques de l'Etat de Droit et l'ancrage d'une culture démocratique dans la conscience des populations de l'Afrique de l'Ouest. Cet objectif est réalisable seulement dans un cadre où les peuples peuvent vivre en paix. Autrement dit, le concept de la sécurité humaine est à la base de tout développement durable. Compte tenu de son importance, l'intégration des forces armées et de sécurité dans les sociétés démocratiques est indispensable.

Le thème du présent colloque tel qu'il est libellé apparaît désormais comme un volet d'éducation civique du programme de promotion de la démocratie de la Fondation Konrad Adenauer. Le titre intégration des forces armées et de sécurité dans les sociétés démocratiques pourrait paraître banal lorsqu'on sait que la problématique des rapports entre les militaires et les civils dans un régime démocratique a été pendant longtemps l'objet de diverses analyses et controverses et qu'il trouve son terrain de résolution dans l'éducation civique des militaires. Le thème qui nous réunit aujourd'hui ne signifie guère que les forces armées et de sécurité de la sous-région ouest-africaine ne sont pas intégrées dans leurs sociétés respectives ou qu'elles ne participent pas à l'enracinement de la démocratie. Mais il suggère plutôt que les forces armées et de sécurité font partie intégrante de l'Etat démocratique. En d'autres termes, le militaire est appelé non seulement à vivre ses droits et sa liberté dans les conditions du service quotidien mais également à respecter, dans l'accomplissement de sa mission, les valeurs définies dans la loi fondamentale, c'est-à-dire la constitution, de son pays. En outre, les militaires, en tant que membres de la société globale, doivent établir des rapports cohésifs et harmonieux afin qu'il y ait un respect mutuel avec les autres acteurs de la société. Dans le contexte politique, le contrôle parlementaire de l'organisation militaire de l'Etat est une composante essentielle du contrôle civil et démocratique. Mais le contrôle démocratique des forces armées ne marchera pas si l'institution militaire n'est pas démocratique. C'est pour cette raison que nous avons suggéré le modèle du *citoyen en uniforme* des forces armées allemandes qui en réalité reflète la position du militaire au sein de l'Etat démocratique. Ce modèle combine la libre personnalité, le citoyen conscient de ses responsabilités démocratiques (droits et devoirs) et le militaire prêt à l'engagement. En outre, l'utilisation de l'exemple allemand nous montre qu'une armée non-démocratique peut devenir démocratique, comme ce fut le cas de l'armée allemande la *Wehrmacht* qui s'était révélée sous le régime nazi entre 1933 et 1945 une véritable machine de destruction, et qui pourtant, grâce à l'apport extérieur notamment des Etats Unis est devenue de nos jours une armée démocratique et fédérale : la *Bundeswehr* (Armée fédérale) qui fait la fierté du peuple allemand.

Les communications qui seront présentées par des allemands à savoir : « Les outils de contrôle politique des armées en démocratie : Cas de la République fédérale d'Allemagne » par l'Honorable Député allemande Dr. Conny Mayer et « Le Principe de l'*Innere Führung* (code moral) » par le Lieutenant-colonel Carl-Mathias Wilke du Centre pour la formation morale et civique des forces armées allemandes développent des expériences typiquement allemandes qui ne sauraient être transposées dans leur ensemble dans d'autres pays. Toutefois, il faut reconnaître que certains aspects pourraient trouver un terrain fertile en Afrique. Le principe *Innere Führung* n'est pas une réalité toute faite et achevée, au contraire, en tant que concept de règles de conduite moderne, il est dynamique puisqu'il a besoin de s'enrichir et de subir des transforma-

tions. Heureusement un coup d'œil sur le programme de ce colloque nous révèle qu'on ne se contentera pas des expériences allemandes mais que les conférenciers de la sous-région ouest-africaine partageront les leçons et conclusions qu'ils ont tirées de leurs environnements politiques et sociaux qui sont pertinents pour toute l'étendue de la sous-région.

Je suis très heureux que son Excellence, Monsieur le ministre de la Défense du Bénin ait accepté de livrer quelques réflexions sur la question de l'équilibre ethnique comme facteur de stabilité institutionnelle et de cohésion nationale. A mon humble avis, cette question fait partie des éléments garantissant le succès de la démocratie en Afrique, une Afrique qui a été arbitrairement découpée par les puissances coloniales sans respect des spécificités culturelles et ethniques de son peuple.

Pour étayer mon raisonnement, permettez-moi de prendre l'exemple du géant voisin du Bénin : le Nigeria. Au delà des nombreux problèmes qui minent ce pays, l'une des raisons qui expliquent sa relative stabilité politique est le respect de l'équilibre ethnique de son armée. Lorsqu'en 1958 l'ancienne puissance coloniale voulut accorder l'indépendance au Nigeria, le Premier ministre du Nord de l'époque, sardauna de Sokoto, El-Hadj Sir Ahmadou Bello, a demandé aux anglais un délai de deux ans pour assurer une représentation équitable des ethnies au niveau des officiers de l'armée. Car à cette période on constatait une sous représentation des officiers d'origine Haussa-Fulani par rapport aux Yoroubas du Sud-Ouest et aux Ibos du Sud-Est. Cette situation résultait de la politique de l'Indirect Rule – le système d'administration indirecte s'appuyant sur les chefferies locales – pratiquée par l'Angleterre qui favorisait certaines ethnies au détriment d'autres. Ainsi, entre 1958 et l'accession à l'indépendance du Nigeria en 1960, un certain nombre de sous-officiers originaires du Nord furent envoyés en formation à Sandhurst en Angleterre pour en revenir capitaine ou lieutenant-colonel dans l'armée nigérienne.

Comme vous venez de le constater le présent colloque se veut un forum de discussions et d'échanges fructueux qui permettront à chaque délégation de repartir plus aguerrie par rapport à son rôle dans la consolidation de l'état de droit et de la démocratie.

Pour finir, j'aimerais une fois encore exprimer de vive voix toute la gratitude de la Fondation Konrad Adenauer au Ministre de la Défense Nationale du Bénin pour sa disponibilité constante, son soutien rassurant et indéfectible à l'organisation du présent colloque. Mes remerciements vont également à l'endroit de ses homologues du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger et du Togo pour leur appréciable contribution à la réussite du présent colloque. Je ne saurais passer sous silence, l'engagement personnel et soutenu du Chef d'Etat Major Général des Forces Armées béninoises pour assurer la participation effective de certaines délégations ici présentes. Mon Général, soyez-en remercié.

Allocution de clôture du Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale

M. Pierre OSHO

- Excellence, Monsieur l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne près le Bénin,
- Honorables Députés aux parlements du Bénin et des pays amis,
- Messieurs les officiers membres du Haut Commandement Militaire,
- Monsieur le Représentant Résidant de la Fondation Konrad Adenauer,
- Messieurs les Officiers,
- Mesdames et Messieurs les séminaristes,
- Honorables invités,
- Mesdames et Messieurs,

Tout est bien qui finit bien. Les travaux de ce séminaire arrivent à leur terme. Et vous allez retourner chez vous, chacun de son côté, chacun vers ses occupations habituelles, emportant avec lui, je l'espère, la riche moisson des réflexions, concertations et échanges, dont la variété n'a d'égale que la densité, sur cette problématique qui n'est assurément pas le moindre des grands défis et des enjeux majeurs de notre monde moderne en pleine mutation qualitative, **la problématique de l'intégration des Forces Armées dans les sociétés démocratiques.**

Pendant trois jours, dans cette même salle, vous avez épluché dans toutes ses dimensions et implications, **la question éminemment sensible des rapports de nos Forces Armées avec la démocratie.** Ainsi, vous avez investi les larges allées autant que les pistes les plus étroites de la réflexion individuelle et collective pour cerner, dans toute sa complexité et dans sa portée décisive, **la relation dialectique nécessaire, étroite et profonde, entre, d'une part, l'intégration des Forces Armées dans les sociétés démocratiques, et d'autre part, la consolidation de l'Etat de droit, la stabilité institutionnelle et le renforcement de la cohésion nationale.** La synthèse générale de vos travaux qui vient d'être présentée donne la mesure de la qualité de vos discussions, de la profondeur de vos analyses et de la pertinence des suggestions qui en ont découlé. Je voudrais vous en remercier et vous adresser mes vives et chaleureuses félicitations.

Honorables Invités,

Mesdames et Messieurs,

La citoyenneté est une adhésion, une appartenance, un statut. On est citoyen d'un Etat, et en tant que tel, on a l'obligation de travailler à la promotion de l'esprit citoyen partout où le devoir nous appelle.

Et je partage avec vous tous la conviction forte que la promotion de la citoyenneté ne peut être de la seule responsabilité de l'Etat. Elle doit relever des missions collectives de toutes les composantes de nos sociétés en général, et singulièrement de celles des formations militaires.

Partie intégrante de la société dont elle est le corps spécialisé le mieux organisé, l'armée est indispensable à la démocratie, autant par sa fonction de défense et de sécurité que par le fait qu'elle est le vigile fidèle et loyal de l'ordre républicain et du cours harmonieux de la vie démocratique et institutionnelle.

Mais pour s'acquitter convenablement de cette mission, l'armée se doit de procéder à ses propres mutations qualitatives internes : se prémunir d'une politisation corrosive et périlleuse de ses personnels et de ses structures ; renforcer la loyauté républicaine dans ses rangs ; enraciner le sens civique et patriotique dans la conscience de chacun de ses membres.

Dans cette optique, le présent séminaire qui s'achève a permis d'explorer des approches de solutions réalistes et constructives, inspirées de nos réalités africaines.

Mais les résolutions prises ne doivent pas demeurer de simples parures intellectuelles, ou des thèmes de discours circonstanciels que l'on se plaît à ressasser de séminaires en ateliers, de symposium en conférences.

Elles doivent se traduire en actes concrets, dans des **comportements et pratiques responsables, sous-tendus par une réelle volonté de changement qualitatif**. C'est dire donc, que désormais, partout où nous vivons et travaillons, il est de notre devoir, en nos diverses qualités, fonctions et responsabilités, de **promouvoir la citoyenneté, de travailler à la promotion de l'esprit citoyen et de l'éthique républicaine**, au niveau de la population en général, et de nos Forces Armées en particulier.

Nous le savons tous, **la Fondation Konrad Adenauer** n'a jamais cessé de soutenir les initiatives de promotion de la citoyenneté, de la démocratie et de l'Etat de droit, fermement résolue qu'elle est d'éradiquer la guerre de sa vraie source, c'est-à-dire du tréfonds de l'esprit des hommes. Il va s'en dire que l'érection des défenses de paix, en vue de prévenir les guerres, ne peut s'opérer durablement que par la formation et l'internalisation des vertus et valeurs qui fondent l'ordre constitutionnel de chacun de nos pays.

Cette rencontre du donner et du recevoir jette également le pont sur l'avenir de nos différentes institutions, des rapports entre elles et la nation. Le présent forum leur a permis de mieux se connaître, de partager ensemble les saines et nobles préoccupations qu'elles ressentent quant au devenir de la démocratie africaine.

Ce rapprochement des parlementaires et des militaires sera assurément bénéfique, pour autant qu'il contribuera à exorciser les vieux démons de la méfiance et de la suspicion réciproques entre deux acteurs dont la mission identique et convergente est de servir la cause de la nation.

Au nom du Gouvernement de la République du Bénin et du Haut Commandement des Forces Armées Béninoises, je voudrais exprimer toute ma reconnaissance à la Fondation Konrad Adenauer pour avoir organisé ce cadre de concertation féconde entre africains, et d'y avoir associé nos partenaires européens dont la contribution aura été si bénéfique pour tous.

Honorables Députés,

Messieurs les Officiers,

C'est sur ces mots qu'en vous souhaitant un bon retour chez vous, dans vos pays, casernes et foyers respectifs, je déclare clos, le colloque sur «L'intégration des Forces Armées et de Sécurité dans les sociétés démocratiques », ce jour vendredi 1^{er} avril 2005.

Je vous remercie.

Allocution de Clôture du Représentant Résident de la Fondation Konrad Adenauer Konrad

M. Klaus D. LOETZER

- Excellence Monsieur le Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale de la République du Bénin,
- Monsieur le Chef d'Etat Major Général des Forces Armées du Bénin,
- Honorables Députés,
- Messieurs les Officiers Supérieurs,
- Honorables Invités,
- Chers Participants,

Ouvert officiellement le mardi soir, 29 mars 2005, le colloque international sur « *L'intégration des forces armées et de sécurité dans les sociétés démocratiques* » tire aujourd'hui à sa fin.

Pendant trois jours donc, officiers supérieurs des armées et éminentes personnalités venus du Bénin, du Togo, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Burkina Faso et du Niger, ont essayé d'analyser les déterminants de l'intégration des forces armées et de sécurité dans les sociétés démocratiques ou du moins dans un Etat de Droit.

Pour ce faire, vous avez confronté l'exemple de la République fédérale d'Allemagne avec ceux de la sous-région ouest africaine pour enfin tirer vos propres conclusions. L'une des conclusions qui s'est imposée est que les forces armées ne peuvent s'intégrer efficacement dans les sociétés que dans la mesure où celles-ci sont démocratiques et que les acteurs politique n'utilisent pas les hommes en uniforme à des fins inavouées et louches.

Pour les uns, le colloque a été peut-être un peu court. Pour les autres tous les aspects n'ont pas été abordés. Pour ma part, étant donné que j'ai participé de bout en bout aux travaux, je puis dire que les discussions ont été d'une qualité et d'un niveau intellectuel appréciables, et qu'il a régné une ambiance maison qui a véritablement facilité la sincérité du débat.

Mesdames, Messieurs,

Il me plaît de vous rappeler que la Fondation Konrad Adenauer organise cette année, du 11 au 23 octobre, un voyage d'étude en Allemagne pour le groupe cible du présent colloque. Le programme de cette formation comporte deux volets, le premier volet se déroulera au siège de la FKA et l'autre au « *Zentrum Innere Führung* » de l'armée allemande à Koblenz, le centre de formation morale et civique de l'armée allemande d'où est issu le Lieutenant-colonel Carl-Mathias Wilke qui a accepté de nous livrer au cours du colloque ses expériences en matière de formation civique et morale des militaires.

Ce projet de voyage d'étude à l'instar du présent colloque vise les objectifs ci-après :

- Contribuer au renforcement de la culture démocratique au sein des forces armées et de sécurité africaine et leur respect absolu pour les valeurs morales, civiques et politiques contenues dans les constitutions ;
- Faire découvrir aux participants l'expérience allemande en la matière ;
- Renforcer l'engagement des cadres militaires à respecter et faire respecter, dans l'accomplissement de leurs missions, les valeurs qui fondent la démocratie, l'Etat de droit et une Armée républicaine ;
- Initier les participants à diverses techniques d'information et de formation civique des adultes.

Permettez-moi d'ajouter que cet engagement de la Fondation Konrad Adenauer n'implique pas qu'elle est un grand bailleurs de fonds; au contraire la Fondation est plutôt une petite ONG allemande. D'ailleurs, j'étais très heureux lorsqu'au cours du colloque j'ai entendu dire par un participant que la Fondation fait beaucoup avec de petits moyens.

Pendant qu'on y est, mon espoir ou ma vision est de voir un jour la création d'un *centre de formation morale et civique des Forces armées* qui pourrait à l'image de celui allemand servir tous les pays francophones de la même façon que le centre allemand sert l'armée allemande. Travaillons ensemble pour que ce rêve devienne réalité dans les 5 prochaines années.

Je saisis l'occasion pour renouveler mes sincères remerciements aux autorités béninoises et avant tout à Monsieur le Ministre de la Défense Nationale pour avoir accepté la tenue du colloque et contribué à son succès, mais surtout pour l'avoir appuyé de ses idées forces lors de la cérémonie d'ouverture dont le discours n'avait rien à envier à une réelle communication introductive. Mes sincères remerciements vont également à l'endroit des personnalités politiques et de la société civile du Bénin et du Togo qui ont apporté leur grain de sel à la succulence des discussions en panel.

Je m'en voudrais toutefois de terminer mes propos sans saluer l'effort inestimable de mes collègues de la FKA à l'organisation réussie du colloque. Merci à tous ceux qui ont contribué de loin au bon déroulement du colloque. Je souhaite aux délégations étrangères un bon retour dans leurs foyers respectifs.

Je vous remercie

Liste des Participants au Colloque

N°	Nom et Prénoms	Adresse
1	Dr. Conny MAYER	Parlement fédérale d'Allemagne, membre du groupe parlementaire de la coopération économique et du développement, porte parole de la commission pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest conny.mayer@bundestag.de
2	Lt-Col. Mathias WILKE	Forces Armées allemandes, officier de formation du centre pour la formation morale et civique des forces armées allemandes (<i>Zentrum Innere Führung</i>) CarlMathiasWilke@bundeswehr.org
3	Col Fousséni GOMINA	Forces Armées béninoises, Directeur de l'Ecole de Formation des officiers 01 BP 1750 Cotonou
4	Pierre OSHO	Ministre de la Défense Nationale du Bénin sgm@defense.gouv.bj
5	Lt-Col. Patrice MADEGNAN	Forces Armées béninoises, Directeur de l'Ecole de Formation des sous-officiers
6	Lt-Col. Théophile KEITCHION	Forces Armées béninoises, Chef Service Formation –Etat-Major
7	Chef d'Escadron Léon QUENUM DAYATO	Forces Armées béninoises, Directeur de l'Ecole Nationale de la Gendarmerie
8	Lt-Col. Patrick AHO	Forces Armées béninoises, Commandant en second des Forces Navales
9	Lt. Col. Julien KPANOU	Forces Armées béninoises, Chef Service des ressources humaines de l'Armée de Terre
10	Lt-Col. Noaga OUEDRAOGO	Forces Armées du Burkina Faso ouededo@hotmail.com
11	Lt-Col. Tamoussi BONZI	Forces Armées du Burkina Faso, 01 BP 496 Ouagadougou
12	Lt-Col. Hamidou ZONGO	Etat Major Général des Armées du Burkina Faso
13	Col. Noël DABLE	Cabinet militaire du Président de la République Bénin
14	Col. Kué GADJAI	Commandement des Forces Aériennes de Côte d'Ivoire
15	Cdt. Moussa CHERIF	Sous –directeur de la doctrine et de l'Emploi Ministère de la Défense du Mali
16	Col. Lansina B. KONE	Forces Armées Nationales du Mali – Etat major général des Armées
17	Col. Amadou DIARRA	Forces Armées Nationales du Mali – Etat major général des Armées
18	Col. Garba SOUMAÏLA	Forces Armées Nationales du Niger BP 1063 Niamey
19	Chef Escadron Ibrahim Mahamadou BAGODOMA	Gendarmerie Nationale du Niger
20	Col. Amadou SOFIANI	Forces Armées Nationales du Niger
21	Lt-Col. Efoé ANOUMON	Forces Armées Togolaises thomanoum@yahoo.fr
22	Lt-Col. Nampoukim BARNABO	Forces Armées Togolaises
23	Capitaine de Corvette Cossi MAYO	Forces Armées Togolaises
24	Siméon SAWADOGO	Assemblée Nationale du Burkina Faso, Président de la commission des affaires étrangères et de la défense
25	Laurent AKOUN	Député à l'Assemblée Nationale de la Côte d'Ivoire
26	Guy Alain LAGO	Conseiller juridique du Ministère de la Défense de la Côte d'Ivoire
27	Souleymane CAMARA	Assemblée Nationale du Mali
28	Col. Amadou GUEYE	Ministère de la Défense et des Anciens Combattants du Mali

		19 BP 2483 Bamako
29	Alidou SOUMAILA	Assemblée Nationale du Niger
30	Boukary DODO	Président du Comité armée et démocratie au Niger BP 550 Niamey / Niger
31	Me Yaovi AGBOYIBOR	Président du CAR BP 6 Lomé / Togo
32	Péré DAHUKU	Administrateur d'éducation BP 8710 Lomé / Togo
33	Epiphane QUENUM	Député à l'Assemblée Nationale du Bénin 01 BP 332 Porto Novo / Bénin
34	Charles DJREKPO	Consultant en Gouvernance, professeur de droit public à la retraite Bénin
35	Dominique ADJAHOUINO	Magistrat, Secrétaire National du Centre Afrika Obota Bénin 03 BP 1514 Cotonou
36	Sacca LAFIA	Député à l'Assemblée Nationale du Bénin
37	Roger GBEGNONVI	Professeur de Lettres 03 BP 2174 Cotonou
38	Jérôme CARLOS	Journaliste CAPP FM 06 BP 2056 Cotonou
39	Robert DOSSOU	Avocat au barreau de Cotonou 01 BP 1204 Cotonou
40	Joseph GNONLONFOUN	Ancien Ministre de la Justice, ancien président du Parti Nationale Ensemble Bénin
41	Klaus D. Loetzer	Représentant Résident de la Fondation Konrad Adenauer 01 BP 3304 RP Cotonou / Bénin
42	Steffen KRUEGER	Représentant Résident adjoint de la Fondation Konrad Adenauer 01 BP 3304 RP Cotonou / Bénin

Equipe d'encadrement

1	Mathias GBETOHO	Chargé de programme Fondation Konrad Adenauer 01 BP 3304 RP Cotonou / Bénin
2	Micheline ADJOVI	Secrétaire de direction Fondation Konrad Adenauer 01 BP 3304 RP Cotonou / Bénin secretariat@kas-benin.de
3	Moïbath OKPEICHA	Secrétaire-comptable Fondation Konrad Adenauer 01 BP 3304 RP Cotonou / Bénin
4	José de SOUZA	Assistant Administratif Fondation Konrad Adenauer 01 BP 3304 RP Cotonou / Bénin
5	Gilles BADET	Modérateur du colloque Professeur Assistant – Faculté de droit de l'Université d'Abomey Calavi / Bénin
6	Ousmane OROU TOKO	Rapporteur du colloque Consultant Indépendant / Bénin
7	Joël ADELOUI	Rapporteur du colloque Chaire Unesco des Droit de la Personne et de la démocratie – Université d'Abomey Calavi / Bénin

Programme du Colloque

29 mars 2005	
18.30	<p>Cérémonie d'ouverture</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Allocution de bienvenue</u> du Représentant Résident de la Fondation Konrad Adenauer • <u>Allocution</u> de S.E. M. l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne • <u>Discours d'ouverture</u> de son Excellence M. le Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale : <i>Le mode de quota par région en matière de recrutement dans l'Armée comme facteur de stabilité institutionnelle et de cohésion nationale au Bénin</i>
suivant	Dîner
30 mars 2005	
08.30 - 09.00	Installation des participants
09.00 - 09.45	Communication 1 : <i>Les outils de contrôle politique des armées en démocratie : Cas de la République fédérale d'Allemagne</i> par l' Honorable Député Dr. Conny Mayer , Deutscher Bundestag (Assemblée nationale allemande)
09.45 - 10.45	Discussions (sur allocution d'ouverture et comm. 1)
10.45 - 11.15	Pause – café
11.15 - 12.45	Discussions (suite)
12.00 - 13.00	Communication 2 : <i>Education civique dans les casernes : nécessité ou effet de mode ?</i> par le Prof. Charles Y. Djrekpo
13.00 - 15.00	Pause – déjeuner
15.00 - 17.00	Discussions et fin des travaux de la journée
17.00	Café
19.30 - 21.00	Réception (buffet) par S.E. M. l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à la résidence
31 mars 2005	
8.00 - 10.00	Communication 3 : <i>Les Forces Armées fédérales (le Bundeswehr) d'Allemagne dans la démocratie fédérale - Le Principe de l'Innere Führung (code moral)</i> par Lieutenant-colonel Carl-Mathias Wilke , Zentrum Innere Führung du Bundeswehr (Centre pour la formation morale et civique des forces armées allemandes), Koblenz / Allemagne - suivie de discussions
10.00 - 10.30	Pause – café
10.30 - 11.00	Communication 4 : <i>Le citoyen en uniforme et les exigences d'un code de conduite en démocratie</i> par Colonel Amadou S. Gueye , Ministère de la Défense et ses Anciens Combattants, Bamako, Mali
11.00 - 11.30	Communication 5 : <i>Les outils de contrôle politique des armées en démocratie : Exemple de la commission de Défense et Sécurité de l'Assemblée Nationale du Burkina – Faso.</i>
11.30 - 13.00	Discussions sur les communications 4 et 5

13.00 - 15.00	Pause - déjeuner
15.00 - 16.00	Communication 6 : <i>Recherche de cohésion entre Forces Armées et Société Civile : l'expérience du Comité Armée et Démocratie au Niger.</i> par Dr. Dodo Boukary , Président du Comité Armée et Démocratie
16.00 - 16.30	Pause – café
16.30 - 18.00	<u>Discussions et fin des travaux de la journée</u>
1^{er} avril 2005	
08.00 - 10.00	Synthèse des travaux et amendements
10.00 - 10.30	Pause – café
10.30 - 13.00	Discussion en Panel : <i>Le contrôle de l'autorité civile sur les Forces Armées en démocratie : Comment et pourquoi ?</i> Bénin, Burkina Faso, Niger, Côte d'Ivoire & Togo + 20 personnalités de la vie politique et de la société civile du Bénin dans la salle
13.00 - 15.00	Pause – déjeuner
16.30 - 17.30	Cérémonie de clôture <ul style="list-style-type: none"> • Message du porte-parole des participants • Discours du Représentant Résident de la FKA • Discours de clôture de M. le Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale
17.30 - 18.30	Cocktail

La Fondation Konrad Adenauer

Installée au Bénin depuis avril 1992, la Fondation Konrad Adenauer est une organisation non-gouvernementale internationale d'Allemagne qui, à travers son « Programme pour la Promotion de la Démocratie en Afrique de l'Ouest » (PBWA), s'est donnée comme objectif essentiel la promotion et l'enracinement de la démocratie dans la sous-région ouest africaine. Elle intervient à travers l'organisation d'ateliers, de séminaires, de conférences, d'émissions télévisées, de publication de divers ouvrages, etc.

Bureau sous-régional

01 B.P. 3304 Recette Principale · Cotonou · Bénin
Tél.: +229 - 30 10 22 · Fax: +229 - 30 01 42
secretariat@kas-benin.de

Siège

Berlin · Allemagne · www.kas.de

Le Ministère de la Défense Nationale du Bénin (MDN)

Les missions et objectifs du Ministère de la Défense Nationale consistent essentiellement à:

- concevoir et exécuter la politique du gouvernement en matière de défense,
- mettre en oeuvre des engagements militaires internationaux de l'Etat béninois.

En termes de perspectives, il entend poursuivre la mise en place des réformes structurelles et institutionnelles devant favoriser et accompagner l'émergence d'une armée authentiquement républicaine entièrement vouée à la cause du peuple, respectueuse de sa Constitution et des Institutions démocratiques et dynamiser la coopération militaire avec tous les pays amis du Bénin.

B.P. 2493 · Cotonou · Bénin
Tél : +229 -30 05 36 / 30 08 90 / 30 19 88 Fax : +229 - 30 18 21
sgm@defense.gouv.bj